



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

Le vendredi 1^{er} mai 2020

Président : L'honorable Wayne Easter



Comité permanent des finances

Le vendredi 1er mai 2020

• (1410)

[Traduction]

Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)): La séance est officiellement ouverte.

Bienvenue à la 24^e séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 24 mars, le Comité se réunit pour discuter de la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19.

Comme nous accueillons un bon nombre de témoins aujourd'hui, nous allons commencer la réunion sans plus tarder.

Je saurais gré aux témoins d'essayer de limiter leur déclaration liminaire à cinq minutes. Cela permettra à la plupart d'entre nous d'intervenir pendant les séries de questions.

Nous allons commencer par Jeffrey Booth, entrepreneur et auteur, qui témoigne à titre personnel.

Monsieur Booth, la parole est à vous.

M. Jeffrey Booth (entrepreneur et auteur, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité.

Il s'agit évidemment d'une époque importante, où il faut réagir à la pandémie de COVID-19 et anticiper ce que sera la conjoncture économique de demain.

Avant de parler de solutions, il faut vraiment comprendre le problème qu'on tente de régler. Le système économique inflationniste sur lequel repose notre existence est en train de s'effondrer. La pandémie de COVID-19 ne fait qu'intensifier la période de transition par étapes.

Depuis un certain temps, deux forces opposées s'affrontent, se déplaçant dans des directions contraires. Il s'agit, premièrement, de l'aspect déflationniste exponentiel de la technologie; et, deuxièmement, d'une politique monétaire inflationniste, qui tente de surmonter cet obstacle. Ces faits ne nous plaisent peut-être pas, mais on ne peut rien y changer.

Les progrès technologiques se répandent partout dans la société. Ils sont extrêmement avantageux. Le téléphone intelligent en est un exemple probant. Il a été inventé il y a seulement 13 ans, mais ce n'est plus qu'un simple téléphone: c'est à la fois un appareil-photo, un assistant virtuel, une carte routière, un lecteur de musique et une lampe de poche. Personnellement, je m'en sers pour accorder ma guitare, et il existe des centaines d'autres applications très peu coûteuses ou carrément gratuites. Ces appareils nous permettent d'en obtenir plus pour moins, et ils s'améliorent tous les ans — c'est la nature même de la technologie.

À mesure que s'accroissent les avancées technologiques, du téléphone intelligent à l'ensemble des industries, on peut s'attendre à ce

que le rapport entre le rendement et le coût ne cesse de s'améliorer dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'automobile, de l'agriculture, de l'énergie, des soins de santé, et j'en passe. L'évolution technologique refaçonnera tous les secteurs et, ce faisant, elle procurera à la société de bien meilleurs résultats, et ce, à des prix extrêmement réduits.

Étant donné que la technologie rend tout moins cher et plus abondant et qu'elle touche toutes les industries à une vitesse fulgurante, il est logique de supposer que les prix devraient baisser et que tous les pans de la société devraient bénéficier d'avantages croissants. Ce qui cloche avec cette logique, c'est que les pressions déflationnistes rendent difficile le remboursement de la dette. En conséquence, le dogme économique actuel nous place sur une trajectoire de croissance et d'inflation à tout prix.

Dans un effort désespéré en vue de favoriser la croissance et l'inflation — sujet dont nous entendons parler tous les jours —, et compte tenu du changement structurel provoqué par la technologie, les banques centrales au pays et ailleurs dans le monde ne font qu'aggraver la situation au moyen de taux d'intérêt artificiellement bas et de leur politique monétaire. C'est exactement ce que font les mesures incitatives destinées à diminuer la valeur de l'argent liquide et à encourager les dépenses. Ainsi, ces mesures découragent l'épargne, mais elles incitent les particuliers et les entreprises à s'endetter et à prendre des risques supplémentaires.

Dans ce contexte, la dette imposée à la société s'alourdit à un rythme inimaginable. Depuis 2000, le monde a ajouté 185 billions de dollars à la dette afin d'atteindre une croissance globale de 46 billions de dollars par année. Tous les ans, la dette s'alourdit, mais les taux de croissance s'essoufflent, car la technologie pousse dans le sens contraire. C'est ce qu'on a constaté avant la crise actuelle, qui a fait exploser la dette, alors que l'économie ne cesse de se contracter. En soi, le fardeau de la dette ralentira inévitablement la croissance future, car il alourdira le fardeau fiscal d'un large éventail d'industries et de ménages qui devront en faire les frais, ce qui restreindra davantage la demande.

La dette a pris une telle ampleur que les banques centrales et les gouvernements ne cessent de renflouer le système existant, non par désir, mais plutôt par crainte de le laisser s'effondrer et se dégrader de manière désordonnée. Il pourrait s'agir d'une meilleure solution de rechange dans un ensemble de mauvais choix. Ce faisant, la société se trouve dans un cercle vicieux: elle exige plus de travail pour faire face à des prix toujours plus élevés, qui sont gonflés par l'assouplissement monétaire, des taux d'intérêt artificiellement bas et des opérations de sauvetage. L'ironie dévastatrice de ces renflouements, c'est qu'ils maintiennent artificiellement les prix à un niveau élevé. Le gouvernement doit alors allouer davantage de fonds aux programmes sociaux pour aider les personnes qui sont laissées pour compte en raison des prix élevés qu'il a créés au départ.

Cette situation profite aux bien nantis et aux personnes dont les avoirs prennent artificiellement de la valeur grâce à cet effet de levier. La valeur des actifs, y compris les biens immobiliers et les actions, connaît une augmentation bien supérieure à ce qu'elle aurait été n'eût été l'assouplissement. Pour chaque personne qui profite de ces décisions, de nombreuses autres voient leur situation se détériorer. Les coûts qu'elles doivent assumer pour la nourriture, le logement, l'essence et l'éducation sont en hausse en raison des politiques visant à baisser la valeur de leurs liquidités et de leurs salaires.

Paradoxalement, la pandémie de COVID-19 accélère en fait l'implantation de la technologie et la tendance à la baisse des prix. Les entreprises technologiques en sont les bénéficiaires. Par exemple, le système que nous utilisons actuellement, Zoom, est passé de 10 millions à 300 millions d'utilisateurs en un peu plus de trois mois. Il se peut que, après la pandémie, ces 200 millions de personnes supplémentaires occupent moins de locaux. Si c'est le cas, les prix de l'immobilier et les loyers vont chuter, accentuant ainsi la pression déflationniste.

Nous sommes donc à la croisée des chemins. La crise est semblable à celle de 2008, mais à plus grande échelle encore, et on réclame l'injection massive de fonds publics pour renflouer un système qui, de toute évidence, était déficient au départ. Une intervention des pouvoirs publics est nécessaire et justifiée, sinon la situation va causer du tort à beaucoup trop de gens. Cependant, il faut mettre en place une nouvelle série de règles, qui tient beaucoup plus compte des risques liés au recours à une stratégie qui était efficace à une autre époque. À l'avenir, les gains de productivité qui découleront des progrès technologiques, surtout dans le domaine de l'intelligence artificielle, seront tellement importants que les banques centrales n'arriveront plus à en contrer les effets.

S'ils prennent conscience des grands changements structurels causés par la technologie, les gouvernements pourront intervenir et assurer la transition vers un avenir très prometteur pour tous les Canadiens. Leur refus d'agir en ce sens fera penser à l'époque où Kodak a tenté de poursuivre ses activités sans s'adapter au numérique, ou encore à la décision prise par Blockbuster d'ajouter des rangées de bonbons dans ses magasins pour soutenir la concurrence de Netflix. Des sommes énormes seront gaspillées, car le résultat sera le même. Si c'est le cas, encore plus de gens en pâtiront.

Merci.

• (1415)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Booth.

La parole est maintenant à Brian Gilroy et Jan VanderHout, respectivement président et vice-président du Conseil canadien de l'horticulture.

M. Brian Gilroy (président, Conseil canadien de l'horticulture): Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je félicite les membres du Comité, qui travaillent dans des circonstances exceptionnelles dans l'intérêt des Canadiens.

Je m'appelle Brian Gilroy. Je suis président du Conseil canadien de l'horticulture. Cet organisme représente plus de 14 000 producteurs de fruits et légumes, qui travaillent à la production de plus de 120 types de cultures. Je suis également pomiculteur à Meaford, en Ontario.

Comme vous pouvez le constater, notre industrie est très diversifiée. Les défis auxquels elle doit faire face dans le contexte de la pandémie de COVID-19 sont tout aussi variés. Certains secteurs secondaires de l'industrie des fruits et légumes frais sont confrontés à des problèmes très graves et pressants. Dans certains cas, ces problèmes touchent aux pommes de terre et aux légumes cultivés en serre, mais je laisserai à mes collègues le soin d'en dire plus à ce sujet.

Je tiens d'abord à dire que le Conseil canadien de l'horticulture sait que la priorité absolue du gouvernement demeure la sécurité des Canadiens et l'intégrité du système de santé. Nous sommes reconnaissants au gouvernement des grands efforts qu'il a consentis pour assurer la sécurité de tous les Canadiens, ainsi que des mesures qu'il a prises pour renflouer l'économie en ces temps difficiles. Cependant, nous sommes ici aujourd'hui pour souligner que, comme la plupart des pays, le Canada doit relever des défis de taille pour assurer sa sécurité alimentaire. Il est essentiel de le faire pour que le système de santé continue d'être solide et pour que la population se maintienne en santé. À notre avis, le gouvernement du Canada doit continuer de montrer à quel point le système d'approvisionnement et de sécurité alimentaires est important pour le pays et souligner que les gouvernements défendent les intérêts des agriculteurs, pour paraphraser le premier ministre.

Nous sommes reconnaissants au gouvernement fédéral d'avoir soustrait les travailleurs agricoles étrangers aux restrictions de voyage. Cependant, un certain nombre d'obstacles nuisent à l'arrivée de travailleurs essentiels. De nombreuses exploitations agricoles ne pourront accueillir qu'une partie des travailleurs sur lesquels elles peuvent habituellement compter. Comme ils ne sont pas sûrs d'obtenir une main-d'œuvre fiable, de nombreux producteurs doivent maintenant décider s'il est pratique, voire possible, d'ensemencer leurs terres ou d'entretenir leurs arbres fruitiers.

S'ajoute à ces décisions difficiles le fait que les producteurs savent qu'ils ne disposent pas d'un filet de sécurité suffisant. Les coûts des intrants et les frais généraux inhérents à la culture des fruits et légumes sont élevés. De nombreux producteurs ne peuvent tout simplement pas assumer ces coûts sans avoir l'assurance que le risque ne les poussera pas à la faillite. Les producteurs ne sont pas à l'abri des risques et de l'incertitude. Année après année, ils assument les risques associés à dame Nature, aux infestations de ravageurs et à la volatilité des marchés pour que les Canadiens aient accès à une foule de fruits et légumes sains. Toutefois, en ces temps extraordinaires, les producteurs doivent plus que jamais avoir l'assurance que le gouvernement prendra des mesures concrètes pour défendre leurs intérêts.

Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures, comme la Subvention salariale d'urgence et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Malheureusement, de nombreuses fermes familiales ne satisfont pas aux critères d'admissibilité de ces programmes. La somme de 5 milliards de dollars versée à Financement agricole Canada n'aidera pas les producteurs, car ce n'est pas en s'endettant qu'ils pourront recouvrer ou limiter leurs pertes.

Nous sommes conscients que les programmes de gestion des risques de l'entreprise visent à protéger les agriculteurs contre les pertes désastreuses. Toutefois, en raison des compressions apportées au budget et de la modification des critères d'admissibilité, ces programmes, dont Agri-stabilité, sont maintenant inefficaces pour la plupart des agriculteurs.

Le Conseil canadien de l'horticulture et la Fédération canadienne de l'agriculture ont recommandé à la ministre de l'Agriculture et au ministre des Finances d'apporter immédiatement des changements aux programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'aider les agriculteurs à traverser la crise. Nous avons demandé que le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité passe à 90 % pour l'année de programme 2020 ou, plus généralement, pour l'année de programme qui englobe la campagne agricole 2020 dans le cas des fermes horticoles admissibles, et que le programme couvre 85 % des pertes encaissées sous ce seuil.

Pour aider les producteurs à assumer leurs coûts extraordinaires immédiats, le Conseil canadien de l'horticulture a aussi demandé l'injection immédiate d'un minimum de 5 % des ventes nettes admissibles d'un producteur en 2018 dans les comptes d'Agri-investissement et la dispense de l'obligation pour le producteur de verser une contribution équivalente. Ces mesures contribueront à donner confiance aux producteurs à court terme.

Nous avons également recommandé que ces mesures d'urgence soient associées à la suppression de la limite de la marge de référence et que l'on envisage de déroger aux dispositions relatives aux changements structurels.

• (1420)

Le Conseil canadien de l'horticulture est prêt à collaborer avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour peaufiner ces recommandations et réduire au minimum les conséquences imprévues et les risques moraux.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je répondrai avec plaisir à vos questions, mais je laisse pour l'instant la parole à mon collègue Jan VanderHout.

M. Jan VanderHout (premier vice-président, Conseil canadien de l'horticulture): Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous et j'en profite pour saluer le travail que vous faites au service des Canadiens.

Je m'appelle Jan VanderHout et je suis le vice-président du Conseil canadien de l'horticulture. Je suis aussi un producteur de légumes cultivés en serre d'Hamilton, en Ontario.

Comme l'a dit Brian, notre secteur est très diversifié. Alors que d'autres types de cultures sont semées dans les champs et que les arbres fruitiers fleurissent, les serres sont déjà en production. La majorité des serres fonctionnent à plein régime partout au pays.

Si les défis associés à la pandémie sont multiples, nous avons malheureusement constaté les effets particulièrement dévastateurs qu'une écloison de COVID-19 peut avoir sur une entreprise serri-

cole. La plupart d'entre vous sont probablement au courant de la situation à Greenhill Produce, à Kent Bridge, en Ontario. Cette entreprise a pris toutes les précautions nécessaires conformément aux recommandations des autorités de santé publique, mais ses employés temporaires et à temps plein ont été touchés par une écloison de COVID-19. Elle tente maintenant de sauver les récoltes avec une fraction de sa main-d'œuvre habituelle. Aucun programme de gestion des risques de l'entreprise ne couvre adéquatement les pertes qu'elle enregistrera, qui pourraient s'élever à 25 millions de dollars pour cette exploitation seulement.

Bref, nous avons besoin de votre soutien pour permettre aux producteurs de continuer à prendre ce genre de risques. Nous devons pouvoir compter sur vous alors que les producteurs continuent de travailler en première ligne pour offrir un service essentiel. Les producteurs canadiens de fruits et de légumes doivent avoir l'assurance maintenant qu'ils devraient semer en toute confiance et que, s'il devait y avoir un problème de chaîne d'approvisionnement ou de main-d'œuvre à cause de la COVID-19, ils ne risqueraient pas de perdre leur exploitation agricole.

Nous voulons éviter que les producteurs canadiens en soient réduits à conclure que les risques économiques et autres sont tout simplement trop importants pour continuer leurs activités. Les Canadiens dépendront plus que jamais des producteurs d'ici, et les producteurs d'ici ont besoin plus que jamais de solides filets de sécurité. Alors que le Comité étudie les façons de répondre à cette pandémie, nous vous exhortons à faire de notre sécurité alimentaire une priorité absolue.

Le gouvernement fédéral doit envoyer un message clair: tout producteur qui, à la suite d'une écloison, doit isoler des travailleurs, réduire ses activités ou fermer ses portes temporairement recevra une aide fédérale complète pendant cette pandémie.

Les producteurs canadiens de fruits et de légumes font partie de la solution pour assurer un approvisionnement alimentaire continu. Aidez-nous à nourrir les Canadiens.

Merci.

Le président: Merci beaucoup à vous deux.

Nous passons maintenant à Scott Gillingham, conseiller et président du comité des finances de la Ville de Winnipeg.

À vous la parole, monsieur Gillingham.

M. Scott Gillingham (conseiller et président du Comité permanent des politiques sur les finances, Ville de Winnipeg): Merci beaucoup.

Bonjour depuis Winnipeg. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je remercie également tous les membres du Comité de leurs efforts soutenus pour servir les Canadiens en cette période tout à fait exceptionnelle de notre histoire. Je suis particulièrement heureux de revoir un ancien collègue, Marty Morantz, qui a été conseiller à Winnipeg avant d'être un membre de ce comité.

Je suis reconnaissant que le Comité s'intéresse aux répercussions de la COVID-19 sur les municipalités canadiennes. Je brosserai un portrait local en tant que conseiller et président du Comité permanent des politiques sur les finances de la Ville de Winnipeg. Dans les cinq minutes qui me sont attribuées, je présenterai mes observations en trois parties: les répercussions de la COVID-19 sur les services de la Ville de Winnipeg; la réponse financière de la Ville; et les mesures que peuvent prendre les ordres supérieurs de gouvernement pour soutenir Winnipeg, et les autres municipalités canadiennes, en cette période de pandémie.

La COVID-19 influe toujours sur les revenus, les dépenses et les services de la Ville de Winnipeg. Pour respecter les consignes de santé publique du Manitoba, la Ville a ajusté les niveaux de service afin de contribuer à aplanir la courbe. Toutes les installations possédées et exploitées par la Ville — les centres de loisirs, les piscines, les arénas, les bibliothèques, les modules de jeux, les planchodromes, les terrains de sport et ainsi de suite — sont fermées au public. La Régie des transports de Winnipeg a mis en place un programme de nettoyage accru pour désinfecter les autobus. À compter du lundi 4 mai, le service sera réduit à l'échelle de la ville et adoptera un horaire du samedi amélioré. L'utilisation du transport en commun a chuté de 70 % par rapport à la même période l'an passé. Selon les chiffres préliminaires, on évalue les pertes à 6 millions de dollars pour ce mois-ci.

Le Service de l'évaluation et des taxes et les services d'application des règlements ont suspendu toutes les inspections à l'intérieur des biens résidentiels et commerciaux. Les inspections, les enlèvements et les remplacements de compteurs d'eau, ainsi que les relevés de compteurs de terrain par le personnel de la Ville, ont été suspendus. Compte tenu de la baisse des revenus et de l'augmentation des dépenses dans certains services de la Ville de Winnipeg, on estime les pertes à 12 millions de dollars par mois. Pour offrir un soutien financier aux propriétaires fonciers et d'entreprise, le conseil municipal de Winnipeg a adopté un plan qui annule les pénalités pour non-paiement d'impôts fonciers et de taxes professionnelles pendant les trois mois qui suivent leur date d'échéance. On estime que ces mesures de soutien financier représentent une perte de revenu de 5,2 millions de dollars pour la Ville.

Passons à la réponse financière de la Ville de Winnipeg pour gérer les effets de la COVID-19. À la mi-mars, il est devenu évident que la pandémie allait toucher les finances de la Ville. Le conseil municipal a donc demandé à son équipe des finances d'établir un modèle économique des répercussions potentielles de la pandémie et d'élaborer un plan de gestion de la trésorerie en cas de crise. Le plan a été rendu public la semaine dernière. Le plan de gestion de la trésorerie vise principalement à maintenir les liquidités de la Ville et à traiter efficacement les déficits du fonds des recettes générales. Pour y arriver, une série de leviers financiers seront utilisés, dont les suivants: la diminution des dépenses au moyen de réductions de services et de mises à pied, la possibilité de devancer l'émission prévue d'obligations et le recours à des transferts à partir de la réserve d'équilibre au besoin.

Le plan de trésorerie s'appuie sur une série de leviers financiers qui sont regroupés sous trois niveaux. Je ne vais pas en expliquer les détails maintenant. Je peux vous dire que les leviers du premier niveau ont déjà été utilisés ou le seront bientôt. Ils incluent la mise à pied temporaire de 674 employés non permanents des services communautaires et de 250 employés du transport en commun, principalement des chauffeurs. On aura recours aux mesures de

deuxième ou troisième niveau que si la pandémie traîne en longueur.

Pour conclure mes observations sur le plan de gestion de la trésorerie de Winnipeg, j'insiste sur le fait que nous avons décidé d'aller de l'avant avec le programme de croissance des immobilisations de 2020 de la Ville, qui a été adopté récemment. Le budget d'immobilisations prévoit l'investissement de 370 millions de dollars dans des projets importants. Cet investissement contribuera à stimuler l'économie locale en difficulté et devrait soutenir la création de plus de 2 300 emplois. Faire d'importantes coupes dans le budget d'immobilisations de 2020 ne ferait qu'aggraver les difficultés auxquelles l'économie locale fait face. Par ailleurs, ce programme d'immobilisations fournira des recettes fiscales substantielles aux ordres supérieurs de gouvernement en cette période critique.

J'en viens à mon dernier sujet: les mesures que peuvent prendre les ordres supérieurs de gouvernement pour soutenir Winnipeg et les autres municipalités canadiennes en cette période de pandémie. En ce moment, les villes font face à d'importantes pressions financières sur leur budget d'exploitation.

● (1425)

D'abord, le gouvernement fédéral pourrait verser une aide financière aux municipalités en leur permettant d'affecter les fonds selon les besoins, que ce soit dans les budgets d'exploitation ou d'immobilisations. La Ville de Winnipeg appuie l'appel lancé par la Fédération canadienne des municipalités qui réclame des fonds de fonctionnement d'urgence pour toutes les municipalités canadiennes afin d'assurer la sécurité et la protection de nos concitoyens et de maintenir les services essentiels dont ils ont besoin.

Le gouvernement fédéral pourrait aussi faire en sorte que les fonds, que ce soit pour les budgets d'exploitation ou d'immobilisations, ne soient pas bloqués ou retardés au niveau fédéral ou provincial. J'oserais même dire qu'il faut accélérer le versement aux municipalités des fonds des programmes fédéraux existants pour les projets d'immobilisations, comme le plan Investir dans le Canada.

Selon mon expérience — et je siège au conseil depuis six ans —, il faut attendre trop longtemps avant le versement des fonds qui permettent la réalisation des projets. En revanche, le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral a été et demeure un outil de financement efficace pour les municipalités parce que les fonds sont versés assez rapidement.

En ce qui concerne l'avenir, à la suite de cette pandémie, le gouvernement fédéral devrait considérer les municipalités comme des partenaires essentiels à la relance de l'économie canadienne. La Ville de Winnipeg et toutes les autres municipalités canadiennes, j'en suis certain, veulent jouer un rôle névralgique dans la réouverture et le rétablissement des économies locales. Nous sommes prêts à travailler avec les gouvernements provinciaux et le fédéral pour relancer l'économie du Canada.

Je terminerai en disant que le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les municipalités et les provinces pour établir un nouveau modèle de financement municipal à long terme, prévisible et axé sur la croissance. À l'échelle locale, par exemple, si la Ville de Winnipeg peut compter sur un financement de base pour aujourd'hui et les années à venir de la part des ordres supérieurs de gouvernement, son conseil peut planifier la prestation des services municipaux et les investissements en capital selon une vision à long terme. Le conseil peut ainsi rendre plus prévisibles les taxes, les frais et les niveaux de service des années à venir pour les contribuables et les partenaires de financement.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir permis de vous faire part de mes observations aujourd'hui.

• (1430)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gillingham.

Madame May, vous avez levé la main. Voulez-vous dire quelque chose?

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): J'aimerais poser une question à Jeffrey Booth, si possible.

Le président: Nous allons d'abord entendre tous les témoins. Je vous céderai la parole par la suite.

Mme Elizabeth May: Merci beaucoup.

Le président: Nous passons maintenant à Bruce MacDonald, président-directeur général d'Imagine Canada.

La parole est à vous, monsieur MacDonald.

[Français]

M. Bruce MacDonald (président-directeur général, Imagine Canada): Monsieur le président, membres du Comité, je vous remercie de m'accorder la possibilité de témoigner en cette période de crise difficile et sans précédent.

Les organismes caritatifs et sans but lucratif ainsi que les entreprises à vocation sociale sont, comme la plupart des autres secteurs, considérablement touchés par la crise de la COVID-19. Les organismes qui n'ont pas été contraints de suspendre leurs opérations en raison des mesures de distanciation sociale vivent des défis de taille. Leurs revenus sont en baisse, la majorité d'entre eux ont observé une augmentation de la demande de leurs services, et ce, même dans le cas d'organismes qu'on ne considère pas comme des organismes de première ligne.

Ces organismes ont aussi dû modifier de façon draconienne la manière dont ils offrent leurs services. Nous avons réalisé un sondage auprès des organismes caritatifs sur leur expérience en ce temps de pandémie. Nous en analysons encore les résultats, mais les données préliminaires montrent l'incidence considérable que la COVID-19 a déjà eue et qu'elle continuera d'avoir sur ce secteur.

• (1435)

[Traduction]

Sept organismes de bienfaisance sur 10 ont déclaré une baisse de leurs revenus, qui ont diminué en moyenne de 30 %. Comparons cette situation à la récession de 2008-2009: moins d'un tiers des organismes déclaraient alors une baisse de leurs revenus et le taux de diminution était inférieur à 10 %. Près du tiers et plus de la moitié des organismes, respectivement, envisagent de mettre à pied d'autres employés ou de commencer les mises à pied. Près de la moitié d'entre eux disent avoir de la difficulté à recruter des béné-

voles en raison des disponibilités réduites, d'importants changements aux programmes ou du manque d'équipement de protection individuelle.

Plus de la moitié des organismes prévoient que leur situation financière continuera de se dégrader dans les prochains mois. En même temps, de 35 à 40 % des organismes et près de la moitié des grands organismes ont constaté une hausse de la demande de leurs services. Pour répondre à cette demande, ils se sont adaptés et ont innové rapidement. Les séances en personne sont passées en mode virtuel, dans la mesure du possible. De plus, un nombre surprenant d'organismes, près de la moitié, ont dans les faits mis au point de nouveaux programmes pour répondre à la demande, malgré les graves difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a beaucoup investi dans l'aide aux particuliers, aux entreprises et aux organisations pour traverser la tempête. Un grand nombre d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont admissibles à la Subvention salariale d'urgence du Canada, et certains d'entre eux ont eu accès au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Bien sûr, près de 50 % des organismes ne sont pas admissibles à ces deux mesures parce qu'ils n'ont pas d'employés rémunérés.

Il est trop tôt pour dire combien d'organismes pourraient profiter des réductions de loyer temporaires ou du soutien que le gouvernement a annoncé pour les arts, la culture et le sport amateur. Ce qui est toutefois assez troublant, c'est que des organismes nous ont déjà signalé que certains propriétaires refusent de participer au programme d'aide au loyer.

On a aussi annoncé des fonds pour aider les organismes qui servent des Canadiens parmi les plus vulnérables. Nous sommes reconnaissants des investissements ciblés pour les organismes qui offrent des services de première ligne aux communautés et aux populations les plus vulnérables. Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes pour maintenir l'infrastructure sociale essentielle partout au pays. Au début de la crise, nous avons fait appel à des experts du secteur privé qui ont évalué les répercussions des contraintes d'éloignement physique sur une période de trois à six mois. Selon les projections initiales, les répercussions financières devaient s'élever de 9,5 à près de 16 milliards de dollars pour les organismes de bienfaisance enregistrés seulement et il y aurait de 117 000 à 194 000 mises à pied.

Au fil de la crise, ces projections initiales se sont révélées plutôt optimistes. Il est peu probable que les mesures accessibles aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif combleraient ne serait-ce que la moitié de l'écart financier. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures qui tiennent compte des caractéristiques propres aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Je parle notamment de la demande anticyclique de services, des sources de revenus qui fluctuent grandement pendant l'année et du rôle des bénévoles. Nous avons besoin d'un engagement à protéger l'infrastructure sociale dans les collectivités, c'est-à-dire les organismes fournissant des services qui, autrement, relèveraient du gouvernement.

Je vais me concentrer sur la proposition que nous avons soumise au gouvernement: l'établissement d'un programme de subventions d'urgence. Ce cadre garantirait l'injection de fonds suffisants par le gouvernement pour préserver le secteur. L'admissibilité reposerait sur les besoins organisationnels au lieu de laisser le gouvernement désigner les gagnants et les perdants. Les mécanismes d'octroi des subventions accorderaient la priorité au versement rapide des fonds aux organisations. Selon nos estimations, des fonds d'urgence d'environ 6 milliards de dollars sont toujours requis. Cette somme peut sembler très élevée; en temps normal, nous serions réticents à avancer un tel chiffre. Or, le coût de l'inaction est encore plus grand. Les Canadiens ont passé plusieurs générations à bâtir un secteur qui offre des services d'une façon plus efficace et plus efficiente que le gouvernement, qui fournit de bons emplois dans toutes les collectivités et qui contribue fortement à notre qualité de vie.

Imaginons un instant des collectivités où il n'y aurait pas d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif, de soutien aux personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique, d'organisations pour le sport amateur, les jeunes ou les enfants, de banques alimentaires ou de services pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, de lieux de culte, de services d'établissement pour les nouveaux arrivants, de musées, de théâtres ou de festivals culturels. La liste ne s'arrête pas là.

Quel prix devrions-nous payer pour remplacer ce que nous risquons de perdre? C'est là ce qui est en jeu. Si nous perdons des parties importantes de l'infrastructure sociale et communautaire que nous avons bâtie au fil des générations, la reconstruction sera longue et beaucoup plus chère que ce qu'il en coûterait pour la préserver aujourd'hui. Le gouvernement n'a toujours pas rendu sa décision sur notre proposition. Toutefois, en tant que membres du comité des finances, que députés et porte-parole de vos collectivités, vous pouvez avoir une énorme influence sur cette décision. Je vous exhorte à exercer cette influence.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacDonald.

Nous passons à Natalie Drolet, directrice exécutive et avocate-conseil à l'interne du Migrant Workers Centre.

Madame Drolet, vous avez cinq minutes.

Mme Natalie Drolet (directrice exécutive et avocate-conseil à l'interne, Migrant Workers Centre): Je vous remercie de l'invitation à prendre la parole devant le Comité aujourd'hui.

Je vous souhaite une bonne journée internationale des travailleurs et des travailleuses. C'est un moment tout indiqué pour parler des répercussions de la crise de la COVID-19 sur un segment de population parmi les plus vulnérables au Canada, les travailleurs migrants et sans papiers.

Je représente le Migrant Workers Centre, un organisme sans but lucratif de Vancouver, qui est voué à la défense juridique des droits des travailleurs migrants. Fondé en 1986, l'organisme facilite l'accès des travailleurs migrants à la justice en leur offrant sans frais des renseignements juridiques et une représentation en justice, en plus de fournir des services publics d'éducation juridique, de promouvoir des réformes en matière de droit et de politiques publiques et de soutenir des causes appelées à faire jurisprudence.

Les travailleurs migrants produisent les aliments que nous consommons et veillent à leur acheminement jusqu'aux tablettes. Ils construisent nos maisons, nos écoles et nos milieux de travail, en

plus d'assurer leur propreté et leur sécurité. Ils prennent soin des enfants, des aînés, des personnes malades et des personnes handicapées. Ils font partie des héros que nous applaudissons chaque soir: les travailleurs de la santé, les commis d'épicerie, les nettoyeurs, les éducateurs, les camionneurs et les travailleurs agricoles. La crise de la COVID-19 a mis en évidence toute l'importance de ces héros de première ligne et notre grande dépendance envers les travailleurs migrants pour occuper ces emplois peu rémunérés.

Pour demander un permis de travail au Canada, le Programme des travailleurs étrangers temporaires exige que le demandeur obtienne d'abord une offre d'emploi, un contrat de travail et une étude d'impact sur le marché du travail de la part d'un employeur canadien. Ce processus peut prendre de 7 à 12 mois.

Les travailleurs étrangers temporaires reçoivent un permis qui les autorise à travailler pour un seul employeur, à un poste précis et à un lieu donné. S'ils perdent leur emploi, ils doivent recommencer tout le processus. Entretemps, ils ne peuvent pas travailler.

Ce système rend les travailleurs migrants particulièrement vulnérables aux abus. Ils doivent souvent composer avec de faibles salaires, des conditions de travail dangereuses et des logements surpeuplés. Ils ne dénoncent pas la situation parce qu'ils ont peur de perdre leur emploi. La pandémie de COVID-19 a exacerbé leur vulnérabilité.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, des centaines de travailleurs migrants ont communiqué avec notre organisme. Ils risquent de devenir des travailleurs sans papiers à cause de la crise. Jusqu'à maintenant, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'a proposé aucune solution pour les travailleurs migrants.

Plus de travailleurs étrangers temporaires ont perdu leur emploi, et ils ne peuvent pas travailler parce qu'ils ont un permis pour un employeur précis. Ils veulent travailler. Parmi nos clients, nous avons des travailleurs de la santé qui voudraient aller sur la ligne de front, mais ils ne le peuvent pas. D'autres voudraient travailler dans des exploitations agricoles, mais c'est impossible.

Les travailleurs étrangers temporaires qui perdent leur emploi ne peuvent pas obtenir une nouvelle étude d'impact sur le marché du travail pour renouveler leur permis.

Si un travailleur migrant perd son emploi à cause de la COVID-19 et qu'il a toujours un statut en règle au Canada, il peut demander la Prestation canadienne d'urgence. Toutefois, si son permis arrive à expiration, il perd son statut au Canada et n'est plus admissible à cette prestation.

Les travailleurs migrants qui perdent leur statut sont plongés dans une situation intenable. Ils ne peuvent pas travailler pour subvenir aux besoins de leur famille, ils ne peuvent pas demander l'assurance-emploi sans statut, ils ne peuvent pas demander la Prestation canadienne d'urgence sans NAS et ils ne peuvent pas quitter le Canada. Un grand nombre de travailleurs dans cette situation ont fait appel à nous. Nous avons dû leur dire qu'il n'y avait pas d'option juridique viable pour leur permettre de travailler, de renouveler leur statut ou de demander un soutien du revenu pendant cette crise.

Je passe maintenant à mes trois recommandations.

Premièrement, pendant la pandémie, tous les travailleurs du Canada devraient avoir un accès égal à la Prestation canadienne d'urgence et aux soins de santé. Il faut ouvrir la Prestation canadienne d'urgence aux personnes qui ont des numéros d'assurance sociale expirés. Il faut émettre un NAS temporaire à quiconque demande cette prestation; ce serait possible en suspendant la condition d'avoir un permis de travail.

Tous les travailleurs devraient être traités également au Canada, peu importe leur pays d'origine ou leur statut d'immigrant. Tous les travailleurs touchés par la COVID-19 devraient pouvoir demander la Prestation canadienne d'urgence.

Deuxièmement, les travailleurs ont besoin d'un permis de travail ouvert pour pouvoir occuper les postes disponibles pendant la pandémie et maintenir leur statut au Canada. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait renouveler automatiquement leur permis de travail et les convertir en permis de travail ouvert.

Les travailleurs avec un statut sûr auront moins peur d'exprimer leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité dans leur milieu de travail, ce qui réduira la propagation de la COVID-19. Un grand nombre d'éclousions de COVID-19 ont touché des milieux qui comptent notamment des travailleurs étrangers temporaires. Nous avons tous vu les reportages des médias sur ces éclousions qui se poursuivent.

Troisièmement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait créer un programme de résidence permanente pour les travailleurs migrants et sans papiers, et leur permettre de demander un permis de travail ouvert pendant le traitement de leur dossier.

• (1440)

Même s'ils accomplissent un travail essentiel sur lequel les Canadiens dépendent, bon nombre de ces travailleurs n'ont aucun moyen de devenir résidents permanents du Canada. La seule façon de sortir de cette crise est en travaillant de concert et en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les travailleurs migrants et ceux sans papier sont des héros qui occupent des emplois dangereux et qui risquent leur vie pour nous.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Drolet.

Il reste deux témoins à entendre, puis nous passerons aux questions.

Jason Brading, chef de l'exploitation chez Groupe d'alimentation MTY inc., a la parole.

M. Jason Brading (chef de l'exploitation, Restaurants à service rapide, Groupe d'alimentation MTY inc.): Bonjour, tout le monde. Je suis heureux de me retrouver parmi vous aujourd'hui, et je remercie le Comité d'écouter nos préoccupations.

MTY est une entreprise de restauration canadienne qui exploite quelque 7 000 franchises dans le monde entier sous de nombreuses enseignes bien connues, dont plus de la moitié se trouvent au Canada, et qui emploie fièrement plus de 45 000 Canadiens. En tant que franchiseur de multiples marques qui exploitent de nombreux types de restaurants, des salles à manger qui offrent un service complet aux services de restauration rapide qui offrent des plats à emporter, et j'en passe, nous sommes particulièrement bien placés pour comprendre parfaitement l'incidence que la COVID-19 a sur toutes sortes d'entreprises de restauration au cours de la présente pandémie.

Près des deux tiers de nos 3 500 établissements au Canada sont complètement fermés et ont vu plus de 20 000 employés perdre...

Le greffier du comité (M. David Gagnon): Je regrette de devoir vous interrompre, mais, monsieur le président, il y a des problèmes avec le son. Il semble se couper. Nous pouvons peut-être recommencer pour voir si cela règle le problème. Nous avons dû interrompre l'interprétation.

• (1445)

Le président: D'accord.

Monsieur Brading, pouvez-vous parler un peu plus clairement? Les interprètes n'arrivaient pas à vous entendre.

M. Jason Brading: Près des deux tiers de nos 3 500 établissements au Canada sont complètement fermés et ont vu plus de 20 000 employés perdre leur emploi. Dans les 1 400 établissements qui demeurent ouverts et qui sont seulement capables d'offrir des services de commandes pour emporter et de livraison aux clients, les ventes ont connu une chute vertigineuse de 50 %.

Ce n'est un secret pour personne que notre industrie fonctionne déjà avec une marge de profit extrêmement mince, qui tourne habituellement autour de 5 % à 7 %, alors il ne faut pas des relevés comptables exhaustifs pour comprendre que, sans une aide importante, la majorité des propriétaires de petite entreprise risquent sérieusement de ne pas survivre à la pandémie.

On ignore pour le moment la date de réouverture des salles à manger et des centres commerciaux dans la plupart des provinces, mais notre objectif aujourd'hui est de faciliter et de promouvoir la réalisation d'une analyse de rentabilisation viable pour que nos franchisés puissent rouvrir leurs portes afin d'offrir des services de commandes pour emporter et de livraison. Pour ce faire, nous demandons aux gouvernements d'offrir des programmes d'aide flexibles qui seront accessibles au plus grand nombre possible de propriétaires de restaurant, mais qui seront aussi prolongés au-delà de juin pour s'étendre aux mois qui suivront la réouverture des salles à manger et des centres commerciaux, où le nombre de places sera limité et le flux de clientèle réduit.

L'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, ou l'AU-CLC, donne un peu d'espoir aux exploitants de petite entreprise, mais sa portée est clairement trop limitée, car elle compte sur la participation volontaire des locateurs, qui doivent avoir une hypothèque pour y être admissible, ce qui élimine certains des plus importants locateurs au Canada, qui n'ont pas recours aux hypothèques comme instrument financier de choix. Le programme est tout aussi punitif pour les propriétaires d'entreprise qui tentent de rester ouverts et qui, tout en travaillant d'arrache-pied tous les jours, risquent de réaliser des ventes comparables qui dépassent 30 % de leurs revenus annuels, ce qui est un seuil pour ne plus être admissible à l'AUCLC et qui, selon nous, est beaucoup trop bas.

Nous croyons fermement qu'ouvrir au public les petites entreprises essentielles, qui servent la population, en mettant en place de bons protocoles de sécurité est le meilleur scénario possible pour tous les Canadiens. Il est tout simplement inacceptable de pénaliser les gens qui font cet effort tous les jours, et nous demandons que l'on envisage de modifier le programme pour y inclure les propriétaires de petite entreprise qui sont ouverts et en activité et qui, grâce à leur cran et à leur détermination, réussissent à réaliser des ventes qui dépassent le seuil de 30 % établi actuellement dans l'AUCLC, et d'appliquer aussi les critères d'admissibilité aux locateurs.

Un autre problème important pour des entreprises comme Tim Hortons, Subway, Recipe et de nombreux autres franchiseurs et compagnies parapluies comme la nôtre, soit MTY, est l'incertitude entourant le fait que nos franchiseés ne soient pas admissibles à l'AUCLC parce que l'on risque de considérer que nous ne respectons pas les critères d'admissibilité en raison de nos ventes combinées, qui dépassent le seuil de 20 millions de dollars. Les sous-locaires doivent être admissibles à l'AUCLC, indépendamment de la taille de leur franchiseur.

L'autre problème principal qui se pose et qui nous empêche de progresser réside dans les différentes prestations canadiennes d'urgence offertes aux Canadiens. Nous appuyons entièrement toute l'aide offerte en ces temps difficiles et nous en sommes reconnaissants, mais nous voulons aussi que le Comité sache que nous avons constaté directement l'incidence négative qu'a eue l'aide d'urgence, où des personnes sont restées à la maison au lieu d'accepter un emploi qui leur était offert. Le décret relatif à l'isolement, auquel nous souscrivons entièrement et que nous appuyons, a été la pierre angulaire de l'aplatissement de la courbe en vue d'endiguer la propagation de la COVID-19, mais, si nous voulons que l'économie reparte, nous devons reconnaître l'incidence négative que les programmes d'aide d'urgence peuvent avoir sur la productivité du Canada et sur la capacité du pays à nous sortir de cette crise sur le plan économique.

En revanche, étendre le programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada au-delà de la date limite actuelle encouragera les travailleurs à retourner rapidement au travail et allégera le fardeau financier des restaurateurs, en particulier.

En terminant, nous voulons faire comprendre au Comité que la pandémie a eu de graves répercussions sur notre industrie et que, par conséquent, cette dernière se trouve actuellement dans un état fragile. Nous demandons respectueusement au Comité d'envisager sérieusement d'apporter des modifications à l'AUCLC, comme nous l'avons indiqué, et d'étendre le programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada pour encourager le réembauchage de travailleurs et pour soutenir les exploitants de petite entreprise dans l'intérêt de l'économie.

Merci d'avoir pris le temps aujourd'hui d'examiner nos préoccupations.

• (1450)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Brading.

Avant que je passe à notre dernier témoin, soit le deuxième Jason du groupe, je tiens simplement à vous informer que les intervenants pour la première série de questions seront M. Poilievre, M. Sorbara, M. Ste-Marie, puis M. Julian.

Nous passons maintenant à Jason Webster du Prince Edward Island Potato Board.

Bienvenue, monsieur Webster. La parole est à vous.

M. Jason Webster (producteur de pommes de terre, Prince Edward Island Potato Board): Bonjour, président Easter et distingués membres du Comité. Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de venir vous parler aujourd'hui.

Je m'appelle Jason Webster et, aujourd'hui, je parle au nom du Prince Edward Island Potato Board. Notre office représente plus de 180 producteurs de pommes de terre de la province, qui travaillent de concert pour veiller à la rentabilité et à la viabilité à long terme

de l'industrie, y compris la viabilité financière et environnementale de cette dernière. Nous travaillons avec d'autres organismes de producteurs de pommes de terre au Canada et aux États-Unis, notamment le Conseil canadien de la pomme de terre, les Producteurs unis de pommes de terre du Canada, les United Potato Growers of America, ainsi que d'autres organismes agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'office m'a demandé de vous parler aujourd'hui parce qu'il souhaite que je vous fasse part du point de vue personnel d'un agriculteur sur l'incidence que la COVID-19 a sur les exploitations agricoles et notre industrie. Je ferai aussi quelques observations sur l'intervention du gouvernement fédéral à ce jour en réponse à la pandémie.

J'aimerais vous donner quelques renseignements à mon sujet et au sujet de notre exploitation agricole. Notre exploitation s'appelle MWM Farms Limited, et elle se trouve à Middleton, à l'Île-du-Prince-Édouard. La principale source de revenu de l'exploitation est la production de pommes de terre, conjuguée à des cultures en rotation de grains, de pois et de moutarde. Nous produisons des pommes de terre de semence, de consommation et de transformation, et le gros de notre production se trouve dans le secteur de la transformation.

Voici un bref historique de notre industrie — nous serions ravis de fournir plus de détails à ce sujet. Essentiellement, quand la COVID-19 a frappé, la situation de l'approvisionnement en pommes de terre en Amérique du Nord était difficile et nous allions avoir du mal à terminer la saison de la commercialisation, puis il y a eu une chute brutale de la demande pour les produits congelés de la pomme de terre et les pommes de terre fraîches, qui sont normalement écoulés dans les restaurants et les services alimentaires. Par conséquent, les transformateurs ont dit aux agriculteurs d'acheminer les pommes de terre qu'ils avaient produites dans le cadre de contrats conclus avec eux vers d'autres marchés, s'ils le pouvaient. La plupart d'entre nous n'ont pas réussi à trouver d'autres réseaux de distribution. Par ailleurs, la seule idée qu'il y ait soudainement une quantité supplémentaire de pommes de terre offerte sur le marché des produits frais a exercé une pression à la baisse sur les prix de ce marché. La même chose se produit partout en Europe.

Soudainement, beaucoup d'entre nous ont tenté de déterminer quelles répercussions financières leur exploitation agricole subirait. Les pommes de terres produites au titre d'un contrat ne valaient maintenant presque rien. Dans les entrepôts de notre exploitation agricole, il y a actuellement 17 millions de pommes de terre produites au titre d'un contrat, dont la valeur dépasse 2 millions de dollars. Il est aussi peut-être question d'un problème environnemental, étant donné qu'on ignore comment éliminer la récolte de pommes de terre de 2019 et qu'il pourrait y avoir des problèmes pour la santé des végétaux si on empile des tonnes de pommes de terre à l'extérieur pour les éliminer ou s'en servir pour nourrir le bétail.

À ce stade-ci, à l'Île-du-Prince-Édouard, nous croyons avoir une solution possible pour transformer la récolte de 2019, ce qui est bien.

Si on ajoute cela à la grande incertitude qui règne chez les transformateurs et tout le monde entourant ce que la demande devrait être pour la récolte de 2020, beaucoup de grandes inconnues influent sur les décisions que nous devons prendre dans nos exploitations à la dernière minute alors que, normalement, ces décisions en matière de culture ont déjà été prises.

Hier, nous avons appris qu'un transformateur souhaite planter seulement 85 % de la quantité de pommes de terre que nous avons produites pour lui l'année dernière. Cette décision nous touche de plusieurs façons. Nous produisons aussi des pommes de terre de semence, alors, comme le contrat prévoit une quantité inférieure, il nous en faudra moins pour les semailles. D'autres producteurs à qui nous vendons normalement des pommes de terre de semence réduisent aussi leurs commandes.

Jusqu'à maintenant, nous avons 500 000 livres de pommes de terre de semence, d'une valeur d'environ 100 000 \$, qui n'ont nulle part où aller. Dans notre exploitation agricole, nous devons reporter les coûts fixes d'une superficie de culture réduite sur notre base de production. Cela nous place dans une situation financière désavantageuse avant même d'avoir commencé les semailles.

De plus, qui sait si la pandémie sera terminée en automne, dans un an, voire dans deux ans. Il y a beaucoup de choses à gérer, notamment nos préoccupations entourant la santé et la sécurité de notre famille et de nos employés, que nous voulons aider pour qu'ils puissent commencer les semailles ainsi que cultiver et récolter les pommes de terre tout en respectant les avis de santé publique. La situation a été très angoissante et elle est loin d'être terminée.

On nous a demandé aujourd'hui de commenter l'intervention du gouvernement fédéral concernant la COVID-19. Le gouvernement a pris de bonnes mesures, et je pourrai vous en parler plus tard, si le temps le permet. Au-delà de ces mesures génériques, on n'a pris aucune mesure destinée expressément à l'agriculture, ce qui est une lacune importante.

Nous appuyons sans réserve la demande du Conseil canadien de la pomme de terre présentée la semaine dernière à la ministre Bibbe, notamment en ce qui a trait aux pommes de transformation et à l'entreposage. Nous nous demandons s'il est possible d'accorder d'urgence une aide pour gérer la récolte de pommes de terre de 2019 produites par les producteurs de pommes de terre canadiens dans le cadre de contrats et destinées à des usines de transformation, mais pour lesquelles les prix se sont effondrés en raison de la fermeture obligatoire des restaurants à service rapide et d'autres services alimentaires pour des raisons de santé publique, qui découlent de la pandémie de COVID-19.

On exhorte le gouvernement du Canada à envisager l'achat d'une part importante des stocks qui restent, tant ceux de pommes de terre de transformation que ceux de pommes de terre de semence, et à couvrir les coûts d'élimination des pommes de terre qu'on ne peut acheminer vers aucun marché.

En ce qui concerne l'aide pour les producteurs de pommes de terre de semence, compte tenu de réductions importantes dans les contrats de transformation de 2020 et le nombre d'acres cultivés, les ventes de pommes de terre de semence ont diminué ou elles ont été annulées. Les producteurs de pommes de terre de semence sont le fondement de notre industrie. Une perte de ventes aussi tard dans la saison ne leur laisse pas la possibilité de trouver d'autres marchés.

● (1455)

En ce qui concerne les améliorations apportées aux Programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts aux producteurs de pommes de terre du Canada, la semaine dernière, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a pris les devants à l'égard du programme Agri-stabilité. Il a annoncé qu'il paiera la part provinciale du coût de l'augmentation de la couverture, qui passera de 70 % à

85 %, et qu'il supprimera la limite de la marge de référence. La province offre des paiements provisoires pouvant atteindre jusqu'à 75 % des paiements finaux estimés afin que les producteurs puissent disposer des fonds le plus rapidement possible. De plus, dans le cadre du programme Agri-assurance — ou « l'assurance-récolte », comme on l'appelle —, la province offre un rabais de 10 % sur la quote-part des cotisations des producteurs au régime d'assurance.

Les changements apportés à Agri-stabilité et à l'assurance-récolte touchent les années 2020 et 2021. Nous aimerions que le gouvernement du Canada fasse des investissements équivalents, à tout le moins. Si les producteurs doivent réduire leur superficie de production en raison d'une chute de la demande de pommes de terre de transformation, de pommes de terre destinées aux services alimentaires et de pommes de terre fraîches ou d'une baisse connexe de la demande de pommes de terre de semence, le gouvernement doit envisager l'abrogation des dispositions sur les changements structurels du programme Agri-stabilité pour les années 2020 et 2021.

Ensuite, il y a les mesures pour aider les agriculteurs à survivre aux réductions de production. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le plan d'affaires des fermes de pommes de terre repose sur l'exploitation viable d'un certain nombre d'acres. Même si on peut réduire les coûts d'exploitation en diminuant la production, il faut tout de même couvrir les frais généraux. Nous demandons au gouvernement de reconnaître ces répercussions négatives et de trouver des façons d'aider les agriculteurs à rester en affaires afin qu'ils puissent continuer à produire des aliments pour les Canadiens une fois que la pandémie sera terminée et que la demande sera revenue à la normale.

Le gouvernement du Canada pourrait-il aussi aider les agriculteurs qui ont réduit leur production et qui ont dû reporter le remboursement de prêts en payant les intérêts de ces derniers, que ce soit à la Société du crédit agricole, aux banques commerciales, aux coopératives de crédit ou aux sociétés de crédit commercial? Ne pourrait-il pas également prêter sans intérêt le montant intégral de 400 000 \$ du Programme de paiements anticipés au lieu de restreindre cette offre aux premiers 100 000 \$, et pourrait-il prolonger la période de remboursement de ces paiements?

Cet élément n'a peut-être pas de répercussions financières aussi immédiates, mais nous exhortons aussi Agriculture et Agroalimentaire Canada à mener de la recherche sur le terrain en 2020. La recherche est actuellement suspendue en raison de la COVID-19. Nous estimons que le ministère, à l'instar des agriculteurs, peut trouver des façons d'accomplir le travail tout en mettant en place des mesures pour se protéger et protéger ses employés. La COVID-19 nous a montré à quel point la filière alimentaire au Canada et aux États-Unis est fragile. Les décisions prises par les agriculteurs au beau milieu de l'incertitude qui règne aujourd'hui auront des répercussions sur les consommateurs dans 6 à 12 mois.

Le gouvernement a aidé de nombreux secteurs de l'économie et les Canadiens vulnérables pour atténuer les difficultés financières découlant de la pandémie. Cette aide était nécessaire, et nous sommes heureux que le gouvernement l'ait offerte. Les secteurs de la pomme de terre et de l'agriculture ont besoin d'un traitement semblable.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Nous vous remercions aussi du travail que vous accomplissez au nom des Canadiens et du Canada en ces temps difficiles.

Le président: Merci beaucoup, Jason.

Je crois que toutes les séries de questions dureront cinq minutes pour que tout le monde puisse participer.

Monsieur Poilievre, voulez-vous commencer, s'il vous plaît?

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Oui.

Je tiens à remercier tous les témoins.

Monsieur Booth, je veux commencer par vous. À mon avis, vous avez donné un point de vue unique et très intéressant. Depuis plusieurs années, des guides d'opinion, des banquiers et des dirigeants gouvernementaux nous disent que, pour assurer la prospérité, il faut consommer à crédit.

La semaine dernière, le gouverneur de la Banque du Canada, qui quittera bientôt son poste — heureusement —, qui, comme vous le savez peut-être, a appuyé une augmentation sans précédent de la consommation financée par les dettes au cours de son mandat et qui a encouragé les gouvernements à s'endetter davantage en période de prétendue prospérité, a donné un témoignage embarrassant. Cette façon de faire va à l'encontre du keynésianisme, qui affirme qu'il faut rembourser la dette en période de prospérité pour accumuler des excédents afin de se protéger lors des périodes difficiles.

J'ai demandé au gouverneur s'il pouvait nous dire quel est le total de la dette des ménages, des entreprises et des gouvernements au Canada, mais il l'ignorait, ce que j'ai trouvé stupéfiant pour quelqu'un occupant un tel poste. Il s'agit essentiellement du banquier principal du pays. On pourrait penser qu'il serait au courant de...

• (1500)

Le greffier: Je suis vraiment désolé de vous interrompre, monsieur Poilievre. Je crois que le son n'est pas assez fort pour les interprètes. Je me demande si vous pouvez parler plus près de votre microphone. Je suis vraiment désolé.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord.

Je trouve simplement stupéfiant que la personne censée être le banquier principal du pays ne connaisse pas le montant de notre dette. Il se trouve qu'elle s'élève à plus de 7 billions de dollars, ce qui correspond à trois fois et demie la taille de notre économie, et ce chiffre précède la COVID-19.

Monsieur Booth, maintenant que la Banque du Canada injecte plus de 300 milliards de dollars d'argent frais dans le système financier, croyez-vous que, lorsque la crise sera terminée, elle devrait faire l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général pour découvrir qui a profité de ses décisions et qui en a souffert?

M. Jeffrey Booth: J'ai soulevé ce point parce que la même chose se produit dans chaque entreprise qui subit un changement structurel. Il est normal que les gouvernements se retrouvent coincés dans la même boucle.

Pour répondre à votre question, je ne peux dire précisément si la Banque du Canada devrait faire l'objet d'une vérification, mais je dirais qu'il sera difficile de comprendre la situation si on ne comprend pas toutes les interactions en jeu. Il s'agit d'une cassure structurelle, et les gouvernements ne régleront pas le problème en adoptant des mesures qui respectent les anciennes règles.

Il est facile de faire des reproches et ainsi de suite, mais les meilleures entreprises font exactement la même chose. Les entreprises qui n'arrivent pas à voir une cassure structurelle ne peuvent pas bâtir l'avenir; elles continuent à s'appuyer sur le passé.

Si on examine tous les modèles économiques de l'histoire, on constate qu'ils n'ont jamais pris en compte ce que nous vivons actuellement. Il est logique de penser que tout le monde qui s'appuie sur ces modèles s'appuie sur les mêmes problèmes. Tous les conseils que les gens reçoivent s'appuient sur les mêmes problèmes.

Si j'avais une recommandation ferme à formuler, ce serait de former un groupe de personnes qui peuvent voir où cela va mener à long terme, des gens qui pensent différemment pour faciliter la transition. On a déjà pointé un doigt accusateur vers le passé. Cela ne réglera rien. Nous devons déterminer de quelle façon nous pouvons profiter de cette occasion pour assurer un meilleur avenir aux Canadiens.

L'hon. Pierre Poilievre: Absolument. Selon moi, quand le confinement prendra fin, les mêmes voix nous diront encore que nous devons emprunter davantage pour consommer davantage. C'est le problème que nous avons actuellement. Quand on calcule la dette totale par rapport à l'économie du pays, le ratio dette-PIB du Canada est le deuxième plus élevé des pays du G7. Seul le Japon est en plus mauvaise posture. Même la France et l'Italie, qui se sont presque effondrées sous leurs dettes, ont un ratio dette-PIB total inférieur à celui du Canada. Pourtant, quand nous sortirons de la crise, je vous garantis qu'il y aura des gens qui diront que la seule solution pour « relancer l'économie » est d'alourdir la dette des entreprises, des contribuables et des consommateurs. Cette solution aura comme effet de nous rendre plus vulnérables à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, ce qui imposera des coûts exorbitants, voire insupportables, à l'économie.

Que diriez-vous à ceux qui préconisent sans cesse l'endettement comme solution à tous nos problèmes?

• (1505)

M. Jeffrey Booth: Je leur dirais que la situation est pire que ce qu'ils pensent. L'alourdissement de la dette fait grimper les prix passifs à des niveaux astronomiques, ce qui contribue à la cassure dans nos sociétés. Il y a beaucoup de gens des deux côtés de l'équation. Les gens qui se sont enrichis grâce à cette situation ignorent que c'est le cas. Ils pensent que c'est grâce à leur ingéniosité, mais c'est surtout parce que les prix des biens ont connu une hausse artificielle. Puis, le gouvernement doit intervenir de l'autre côté de l'équation pour protéger les gens qui sont plongés dans des difficultés financières à cause des mêmes solutions.

Je répèterais ce que j'ai déjà dit. Je dirais qu'il faut modifier notre façon de penser. Les entrepreneurs ne doivent pas bâtir exactement les mêmes types d'entreprises; ils doivent réfléchir à l'avenir de leur entreprise. C'est la même équation qui a donné naissance à Netflix et qui a conduit à la disparition de Blockbuster. Les entrepreneurs doivent cesser de construire toujours sur les mêmes bases.

Énormément de décideurs reçoivent des conseils à l'heure actuelle. J'éprouve beaucoup d'empathie pour tous les gens qui demandent de l'argent à cause de la crise qui sévit en ce moment. Les gens souffrent, et si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent, la situation va s'aggraver. Si l'on se contente de balayer les problèmes sous le tapis, la société atteindra le point de rupture.

Le président: Nous allons devoir nous arrêter ici. Merci à vous deux.

Nous allons maintenant passer à M. Sorbara, puis à M. Ste-Marie.

M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous et à toutes et bienvenue à cette séance du vendredi après-midi. Prenez bien soin de vous.

Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la nomination de Tiff Macklem au poste de gouverneur de la Banque du Canada. L'annonce en a été faite ce matin par le ministre des Finances. Je pense que c'est un choix formidable. M. Macklem possède de nombreuses années d'expérience au ministère des Finances. Ce matin, j'ai lu dans un article qu'il avait acquis une réputation de « solutionneur » pendant la récession de 2008-2009. Je pense que la transition se fera sans heurts pendant cette période exceptionnelle et critique de l'histoire financière du Canada et du monde entier.

Je tiens aussi à souligner que le gouverneur sortant, M. Poloz, a fait un travail remarquable pour les Canadiens et pour l'économie du pays pendant son mandat à la tête de la Banque du Canada. Il a notamment réussi à maintenir le taux d'inflation à 2 %. M. Poloz avait été nommé par l'ancien premier ministre du Canada Stephen Harper. M. Harper avait confiance en M. Poloz. Ce dernier a dû faire face à des moments critiques pour l'économie canadienne, et je le félicite du leadership dont il a su faire preuve pendant la crise actuelle.

Dans un tout autre ordre d'idée, je vais maintenant passer à la Ville de Winnipeg. Nous connaissons la Fédération canadienne des municipalités. Nous savons que les villes — j'habite à Vaughan — doivent faire face à des pressions financières. Comme la saison de la construction printanière sera bientôt terminée en grande partie, quelles sortes de mesures d'aide souhaitez-vous pour les villes? Une excellente solution consisterait à démarrer les travaux de construction le plus rapidement possible.

Que recommandez-vous pour que les villes aient un peu de répit à court et à long terme?

M. Scott Gillingham: Pour répondre à votre question, je vais peut-être répéter un peu ce que j'ai dit dans mon exposé.

À court terme, les villes connaissent présentement d'énormes difficultés financières. Je ne peux parler que de la situation à Winnipeg. C'est pourquoi nous appuyons la demande de la Fédération canadienne des municipalités, qui souhaite que les villes obtiennent immédiatement un certain répit.

À long terme — et vous avez mentionné le démarrage des travaux de construction —, à la Ville de Winnipeg, nous avons décidé de mettre en œuvre intégralement notre programme d'immobilisations, en partie parce qu'il permettra de créer des emplois dont a grandement besoin l'économie locale, qui en arrache comme par-tout ailleurs.

Par ailleurs, nous devons composer avec un déficit de 6,9 milliards de dollars au titre des infrastructures. Par conséquent, plus nous tardons à investir dans les infrastructures, plus ce déficit va s'alourdir. Nous devons répondre à des besoins à ce chapitre.

À long terme, nous espérons que les gouvernements fédéral et provinciaux continueront de percevoir les municipalités comme des partenaires clés dans leurs efforts déployés en vue de redémarrer l'économie et d'investir dans celle-ci.

Enfin, il est aussi essentiel d'établir pour les municipalités un modèle de financement à plus long terme, qui est à la fois prévisible et axé sur la croissance.

M. Francesco Sorbara: En effet. Pendant son dernier mandat et celui en cours, le gouvernement a toujours entretenu d'excellentes

relations avec les villes et la Fédération canadienne des municipalités, comme en font foi les commentaires à ce sujet. L'an dernier, nous avons doublé les recettes de la taxe sur l'essence transférées aux villes, et je sais qu'elles ont utilisé cet argent pour faire des investissements judicieux. Nous devons continuer de collaborer avec les villes, notamment au chapitre des infrastructures, grâce au plan de 180 milliards de dollars que nous continuons de mettre en œuvre. Cet argent doit servir à la réalisation concrète de projets, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour demain.

Pour ce qui est des producteurs de pommes de terre, la ville de Vaughan compte un très grand nombre de restaurants. Malheureusement, tous ces restaurants sont présentement fermés. Ils utilisent habituellement énormément de pommes de terre. Je sais qu'ils utilisent évidemment de très grandes quantités de pommes de terre cultivées au Canada. Je ne suis pas un expert du secteur agricole, mais je souhaitais insister là-dessus. Est-ce qu'un ou plusieurs des programmes mis en place par le fédéral pour aider le secteur agroalimentaire et les transformateurs qui en font partie sont aussi utiles aux producteurs de pommes de terre? La ministre de l'Agriculture devrait-elle être au fait de mesures qui pourraient aider rapidement ces producteurs?

• (1510)

Le président: Vous pouvez répondre à la question, monsieur Webster.

M. Jason Webster: À ma connaissance, je dirais que non. Il n'existe aucun programme destiné expressément à ce secteur. Dans ma province, comme je l'ai dit dans ma déclaration, on a établi un plan pour tenter de transformer tous les produits cultivés en 2019. Il s'agit d'un plan mis en place conjointement par le gouvernement provincial, l'office provincial des pommes de terre et les transformateurs locaux pour transformer les produits et les entreposer au froid, ce qu'on a réussi à faire. Nous espérons que les produits pourront être utilisés plus tard. C'est formidable.

Toutefois, nous craignons qu'il ne soit pas possible de faire de même dans le reste du pays. Il n'existe pas assez d'entrepôts frigorifiques. De grandes quantités de pommes de terre ne pourront pas être transformées. Par conséquent, il faudrait très certainement adopter des mesures pour corriger la situation et, évidemment, pour venir en aide aux producteurs de semences, puisqu'il n'est tout simplement pas possible de transformer les produits.

M. Francesco Sorbara: Je pense que tout le monde est conscient que les circonstances actuelles sont pour le moins exceptionnelles. Personne n'aurait pu prévoir un tel scénario pour les producteurs de pommes de terre ou pour les producteurs de tout autre produit au pays. La situation actuelle est sans précédent. Il va sans dire que nous écoutons attentivement les inquiétudes de tout un chacun.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste du temps?

Le président: Non, votre temps de parole est écoulé. J'étais justement sur le point de vous interrompre.

Nous allons maintenant passer à M. Ste-Marie, puis à M. Julian.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de leurs présentations très intéressantes.

Ma question s'adresse à M. Gilroy. Si M. Webster désire ajouter un commentaire par la suite, il est invité à le faire.

Monsieur Gilroy, vous nous avez parlé des programmes d'assurance-récolte actuels, comme Agri-stabilité. J'aimerais que vous nous expliquiez en quoi ils sont inadéquats, quelles modifications nous devrions y apporter et pourquoi cela presse.

[Traduction]

M. Brian Gilroy: Le programme principal... Il y a l'assurance-récolte. Certaines récoltes sont visées par ce programme, alors que d'autres ne le sont pas. En horticulture, il existe 120 types différents de cultures, et le secteur de la culture en serre n'a certainement pas accès à l'assurance-récolte. Même si c'était le cas, les pénuries de main-d'œuvre et les autres problèmes en la matière ne représentent pas un risque assuré dans presque toutes les régions du pays.

Agro-stabilité est le principal programme de soutien en place. Je pense qu'en 2013, le niveau de couverture est passé de 85 % de 85 % à 70 % de 70 %...

Le greffier: Monsieur le président, je dois encore intervenir. Je m'excuse, mais les interprètes ne peuvent pas faire leur travail en ce moment. Je ne sais trop ce qui pose problème, monsieur Gilroy. Je pense que c'est à cause de la mauvaise qualité du son.

Je ne sais pas si vous souhaitez que l'on poursuive la séance, monsieur le président. Nous pourrions peut-être...

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

L'hon. Pierre Poilievre: Je voulais simplement dire un mot pour l'équipe de l'interprétation. J'entends très bien le témoin. Plus tôt, lorsque j'avais la parole, l'équipe de l'interprétation disait ne pas m'entendre. Or, des gens m'ont envoyé des messages depuis et disent qu'il n'y a pas de problème concernant mon audio, alors je crois que le problème se situe peut-être du côté de l'interprétation. D'après ce que je peux constater, l'audio du témoin est tout à fait correct.

Le président: Je crois qu'il y a un problème d'audio à l'interprétation. Le problème semble être dans la cabine.

Voulez-vous réessayer, monsieur Gilroy? Nous verrons si tout va bien.

• (1515)

M. Brian Gilroy: Bien sûr.

Comme je l'ai mentionné, en 2013, les niveaux d'Agri-stabilité ont été réduits à 70 % de 70 %, ce qui a fait perdre toute valeur au programme et l'a rendu inutile pour bon nombre d'agriculteurs.

Le président: Est-ce que Jason Webster voudrait répondre à cette question? Avez-vous bien entendu la traduction de la question de M. Ste-Marie?

M. Jason Webster: Je crois que oui.

Je vais joindre à ma voix à celle de M. Gilroy. Le programme Agri-stabilité a été considérablement réduit au cours des dernières années et, honnêtement, c'est extrêmement complexe et difficile à prévoir. La plupart des fermes comme la mienne, qui ont des contrats stables qui s'étendent dans le temps ne connaissent pas de grandes fluctuations, alors elles ne se retrouvent pas à vivre plusieurs années consécutives leur permettant de gonfler leur marge de profit avant de connaître une année catastrophique qui leur donne-

rait accès aux paiements. Nos marges sont déjà basses au départ, alors lorsque survient un événement du genre, il est peu probable que notre marge tombe à 70 % de ce qu'elle était, mais nous étions déjà en situation précaire.

Nous sommes très nombreux et nous sommes aussi importants pour l'économie que n'importe quel autre secteur. Ma ferme emploie 10 personnes à temps plein à l'année et de 20 à 30 personnes pendant les saisons où nous avons besoin de plus de personnel. Nous voudrions que vous cherchiez des façons de rendre ces programmes plus efficaces et de faire en sorte qu'ils ciblent ceux qui en ont besoin.

Le président: Nous allons revenir à M. Ste-Marie. Il y a eu beaucoup d'ajustements relatifs à l'interprétation.

Allez-y monsieur Ste-Marie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. VanderHout. La qualité du son de son appareil sera peut-être meilleure que celle de son collègue, ce qui faciliterait la tâche aux interprètes.

Monsieur VanderHout, est-il exact que la situation actuelle risque de donner lieu à une pénurie alimentaire à l'automne si rien n'est fait?

Par ailleurs, est-il exact de dire que plusieurs producteurs décident de ne pas ensemer leurs champs, car ils ont peur de ne pas avoir la main-d'œuvre nécessaire lors des récoltes?

[Traduction]

Le président: Monsieur VanderHout, allez-y.

M. Jan VanderHout: L'effet exact sur les semences n'est pas vraiment connu. Des agriculteurs ont déjà choisi de réduire la quantité de semences.

Les cultures plantées présentement seront récoltées dans deux, trois ou quatre mois, alors on procède à l'heure actuelle aux semences de laitue et de brocoli. Les semences qui n'auront pas été faites mèneront certainement à une diminution de la production au Canada. C'est vraiment ce qui nous préoccupe concernant l'importance de modifier rapidement le programme Agri-stabilité. Les agriculteurs doivent avoir l'assurance que, si les choses tournent mal, s'ils n'ont pas la main-d'œuvre pour procéder aux récoltes ou s'ils n'ont pas accès aux marchés, ils ne perdront pas leur ferme.

Le président: Merci.

Nous allons conclure ce segment là-dessus.

Je ne sais pas si, du côté de la cabine d'interprétation, on travaille sur l'audio de M. Gilroy, au cas où il voudrait poser une autre question, mais je voudrais souligner quelque chose qui est ressorti de cette discussion. Je ne crois pas que les membres du Comité des finances réalisent qu'un des problèmes concernant Agri-stabilité est le temps d'attente avant de recevoir un paiement. C'est un grave problème. La situation actuelle en agriculture fait qu'il n'est pas possible d'attendre un an avant d'avoir un paiement. Le besoin est immédiat.

Nous passons maintenant à M. Julian, puis ce sera le tour de M. Cumming.

Peter Julian, êtes-vous là?

• (1520)

Mme Elizabeth May: Je peux faire comme si c'était moi, monsieur le président.

Le président: Vous aurez peut-être l'occasion de poser une question.

Je ne vois pas M. Julian. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je ne le vois même pas à l'écran. Nous allons passer à M. Cumming...

Mme Elizabeth May: Il est de retour.

Le président: Le voilà.

Monsieur Julian, c'est à vous.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai été déconnecté de la réunion. Je suis bien heureux d'être de retour.

Le président: On ne vous entend pas très bien, monsieur Julian. Parlez un peu plus fort.

M. Peter Julian: J'espère qu'on m'entend mieux maintenant.

Je remercie tous les témoins qui participent à la réunion aujourd'hui. Nous espérons que vos familles respectives sont en sécurité et se portent bien.

Mes premières questions s'adressent à Mme Drolet.

Madame Drolet, merci beaucoup d'être là aujourd'hui. Vous avez soulevé d'importantes préoccupations au sujet des impacts pour les travailleurs migrants et les travailleurs sans papiers.

Jenny Kwan, la députée, a écrit au ministre de l'Immigration. Daniel Blaikie, un député du NPD, a écrit à la ministre de l'Emploi. J'ai moi-même écrit au ministre des Finances à ce sujet. Il existe des solutions vraiment très simples, comme d'octroyer des numéros d'assurance sociale temporaires, de prolonger la validité des numéros d'assurance sociale et de renouveler les permis de travail. Ces solutions tombent sous le sens, alors j'ai un peu de difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement n'a toujours rien fait.

Madame Drolet, pourriez-vous expliquer à quel point les impacts sont catastrophiques pour ces travailleurs, comme vous l'avez mentionné? Les travailleurs de première ligne travaillent-ils en grand nombre dans les centres de soins de longue durée? Quelle est l'ampleur de l'impact catastrophique sur la prestation de soins et d'aide aux aînés et aux enfants qu'entraîne l'inaction du gouvernement jusqu'à maintenant pour ce qui est de s'assurer que les travailleurs migrants et les travailleurs sans papiers obtiennent de l'aide au moyen de la Prestation canadienne d'urgence, entre autres?

Le président: Allez-y, madame Drolet.

Mme Natalie Drolet: Il n'y a aucun doute qu'il existe des impacts pour les travailleurs qui sont les héros en première ligne, ceux qui font le travail qui permet à la population d'avoir accès à de la nourriture et aux soins de santé, ceux qui gardent les édifices et les lieux de travail propres pendant la pandémie. Ces impacts seront catastrophiques si les travailleurs en question n'obtiennent pas le renouvellement automatique de leur permis de travail, par exemple, ou si leur numéro d'assurance sociale ne peut être délivré ou renouvelé une fois que leur permis de travail a expiré.

Comme je l'ai mentionné, ces travailleurs sont pris au Canada. Ils ne peuvent pas quitter le pays. Ils ne peuvent légalement travailler s'ils ont perdu leur travail. Si leur permis de travail est expiré, ils n'ont accès à aucune source de revenus, que ce soit la Prestation canadienne d'urgence ou l'assurance-emploi. S'ils ne peuvent pas tra-

vailer ni obtenir aucune prestation, ils n'arriveront pas à subvenir aux besoins de leur famille. Ils ne pourront pas payer le loyer ou acheter de la nourriture. Ils doivent faire face à une accumulation de situations critiques sur différents fronts.

En outre, du point de vue de la santé publique, il serait logique de régulariser le statut des travailleurs dont le permis de travail est expiré. Comme je l'ai dit, un travailleur dont le statut au Canada est sécurisé ne craindra pas de rapporter les situations où la santé et la sécurité des travailleurs sont compromises dans son milieu de travail. Il informera son employeur s'il se sent malade et il prendra un congé de maladie. Un travailleur dont le statut n'a pas été régularisé vit dans la peur et hésitera à déclarer qu'il a des symptômes de maladie ou à rapporter des dangers concernant la santé et la sécurité en milieu de travail. Alors que les entreprises s'apprentent à rouvrir, les milieux de travail devront être sûrs afin de réduire la propagation du coronavirus. De plus, si nous permettons aux travailleurs migrants de renouveler leur permis de travail et d'obtenir un statut légal au Canada, ceux-ci feront de nouveau partie du secteur formel de l'économie. Ils paieront des impôts et ils auront accès au système de santé au besoin. Ils pourront consulter un médecin s'ils s'inquiètent de leur santé.

Ce serait donc une mesure profitable pour les travailleurs, mais aussi pour l'économie et ce serait aussi important pour la santé publique.

• (1525)

Le président: Monsieur Julian, vous avez le temps pour une très brève question.

M. Peter Julian: Merci.

Monsieur Gillingham, la semaine dernière, le maire Jonathan Coté et le maire Mike Hurley ont parlé des impacts du manque d'aide pour les municipalités, en particulier en ce qui concerne le transport en commun. Si Winnipeg décide de réduire son service de transport en commun et qu'aucune aide du fédéral n'arrive, quel sera l'impact à long terme pour le transport en commun à Winnipeg concernant la capacité à rétablir les circuits et à ramener les usagers?

M. Scott Gillingham: Tout dépendra de la durée de la pandémie. Nous pensons être en mesure de revenir aux mêmes niveaux de service. Évidemment, nous avons réduit l'offre de services, mais en fonction de la rapidité avec laquelle les activités reprendront dans la province, les universités reprendront les cours et les entreprises rouvriront, nous répondrons à la demande en matière de transport en commun. Nous suivons la situation de très très près.

Le président: Je suis désolé, mais nous devons passer à quelqu'un d'autre.

Il y aura d'abord M. Cumming, puis Mme Dzerowicz.

Monsieur Cumming.

M. James Cumming (Edmonton-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins présents aujourd'hui.

Je voudrais commencer par vous, monsieur Booth. Vous avez été impliqué dans différentes entreprises et vous êtes de nature très entrepreneuriale. Je constate également que vous êtes membre de la YPO. Je voudrais avoir votre avis concernant ce que tout le monde appelle le « redémarrage ». Que disent vos collègues du monde des affaires concernant ce qui se passera lorsqu'ils pourront rouvrir leurs entreprises? Est-ce que tout reprendra comme avant ou croyez-vous qu'ils chercheront des façons différentes de faire tourner leurs entreprises, qu'ils voudront réduire leurs coûts et changer leurs façons de faire, ce que beaucoup de gens d'affaires nous ont dit?

M. Jeffrey Booth: Oui, c'est pourquoi cette relance sera beaucoup plus longue et qu'elle accélérera les tendances relatives à la technologie. Quand on regarde tout ce qui est arrivé, on comprend que le secteur commercial sera transformé de façon radicale. On ne parle pas de relance aussi rapide que la mise à l'arrêt.

Même si on rouvre les restaurants, les gens n'iront pas autant qu'avant. Ils ne voyageront pas autant qu'avant. L'impact de la situation pour les entreprises et pour leur transformation connexe... C'est ce qui explique la transition technologique aussi rapide. Les entreprises qui réussissent mieux du point de vue technologique ont le haut du pavé.

Cela amène aussi différents gains. À peu près toutes les entreprises auprès desquelles je travaille — je suis président du conseil de cinq d'entre elles et cofondateur de plusieurs autres — connaissent présentement des sommets historiques, une croissance massive et des occasions sans précédent. J'ai écrit le livre *The Price of Tomorrow* pour cette raison. Si le système économique ne change pas, ceux qui réussissent seront de moins en moins nombreux. Il est encore possible de favoriser l'émergence de gagnants, et il y a beaucoup d'enthousiasme face à l'orientation que prend la technologie, mais pour ce qui est d'un changement dans la société, si on fait le cumul dans toutes les économies, il s'agit d'un changement radical. La reprise ne se fera pas aussi rapidement que la mise à l'arrêt.

M. James Cumming: Je vous remercie de ces informations. J'ai entendu quelqu'un parler d'une courbe de reprise « en forme de bassin » pour expliquer à quel point le creux durerait longtemps.

Monsieur Brading, j'aimerais vous poser une question au sujet du programme de subvention pour le loyer. De nombreux propriétaires m'ont dit qu'un des principaux problèmes du programme est que les locataires doivent payer 25 % du loyer et que les propriétaires doivent aussi prendre en charge 25 % du montant du loyer. Le problème, c'est que les propriétaires disent déjà s'occuper des coûts liés aux aires communes et aux services publics. De plus, dans de nombreux cas, parce qu'elles sont fermées, les entreprises n'ont pas les moyens de payer les 25 %.

Que vous disent les titulaires de franchise et d'autres personnes au sujet du fonctionnement de ce programme?

M. Jason Brading: Je vous remercie de cette question.

Nous serions très heureux de payer 25 %. Les titulaires de franchise seraient soulagés d'apprendre qu'ils pourraient payer 25 %. La réalité, c'est que la majorité des propriétaires choisissent de ne pas participer au programme. Plusieurs ne sont pas admissibles parce qu'ils n'ont pas d'hypothèque. Certains franchisés dépassent le seuil des 30 % du chiffre d'affaires, ce qui fait que bon nombre des franchisés ne sont pas admissibles à l'AUCLC.

En tant que franchiseur, nous aiderions les franchisés à répondre à l'exigence des 25 % s'ils avaient été complètement fermés pendant l'épidémie de COVID. Il s'agit d'une exigence raisonnable. Je sais que les restaurateurs indépendants qui ont dû complètement fermer leur établissement ne seront pas de cet avis, mais une aide, quelle qu'elle soit, est mieux qu'aucune aide, alors je pense que ce serait satisfaisant.

Je crois que le sentiment exprimé par les franchisés et par les entreprises de restauration est que l'AUCLC est satisfaisante, pourvu qu'on puisse élargir les critères d'admissibilité. Les propriétaires ne sont pas aussi chauds à l'idée. Ils ne voient pas l'intérêt d'accepter une perte de 25 %.

• (1530)

M. James Cumming: Pour ce qui est du programme de subvention salariale, quelle est votre recommandation? Je sais que vous voudriez qu'il soit étendu, mais comment pouvons-nous nous assurer que les entreprises n'en deviennent pas dépendantes? Le coût de la main-d'œuvre est variable au sein d'une entreprise, alors comment nous assurer que les entreprises ne deviennent pas dépendantes de cette subvention? Avez-vous des suggestions à faire à ce sujet?

M. Jason Brading: C'est une question légitime. Nous avons les mêmes préoccupations au sujet de la PCU et de l'aide aux étudiants. On entend souvent que les restaurants sont prêts à ouvrir, mais sans employés. La réalité — c'est bien malheureux —, c'est que certains employés gagnent autant d'argent en restant à la maison. C'est la réalité.

Nous ne souhaitons pas que l'aide soit réduite pour quiconque. Le gouvernement a la lourde responsabilité de décider qui reçoit de l'aide et qui n'en reçoit pas et je ne voudrais pas être à sa place. Je crois que la subvention salariale doit demeurer en place jusqu'à ce que l'économie entame sa relance, jusqu'à ce qu'il soit possible d'accueillir des clients dans les salles à manger.

Quelqu'un a mentionné plus tôt que les salles à manger demeurent inaccessibles à court et moyen termes. Je suis aussi de cet avis. Les aires de restauration des centres commerciaux demeureront vides à court et moyen termes. Je pense que, jusqu'à ce que ces segments du secteur de la restauration puissent prendre du mieux, la subvention salariale sera nécessaire afin de permettre aux restaurateurs de garder leur établissement ouvert.

Le président: Merci. Nous devons passer à un autre intervenant.

J'ajouterais à ce que M. Brading vient de dire que c'est aussi ce que nous avons entendu du côté des joueurs du secteur touristique: lorsqu'ils pourront reprendre leurs activités — espérons qu'ils pourront au moins avoir une saison écourtée —, la subvention salariale se terminera, alors, eux aussi, ils veulent qu'elle soit prolongée. Nous verrons bien où les choses nous mèneront.

Ce sera maintenant au tour de Mme Dzerowicz, puis à M. Morantz.

Madame Dzerowicz, c'est à vous.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci beaucoup.

Je veux simplement remercier tous les témoins présents. Leurs présentations étaient excellentes. Je suis désolée, je n'ai que cinq minutes et j'ai des questions pour chacun de vous. La première s'adresse à vous, madame Drolet.

Vous avez mentionné que les travailleurs migrants ont un permis de travail, mais que ce dernier concerne un emploi en particulier. Bon nombre d'entre eux ont été mis à pied en raison de la pandémie, mais ils travaillent souvent dans des secteurs essentiels. Je pense que vous avez parlé de l'agriculture et des services de santé. Cela me semble un peu bizarre de dire qu'ils travaillent dans des secteurs essentiels, mais qu'ils ont été mis à pied. Pourriez-vous donner des précisions à ce sujet?

Mme Natalie Drolet: Beaucoup de travailleurs du secteur des soins à domicile ont été mis à pied, particulièrement dans les cas où la personne qui les embauchait a elle aussi été mise à pied et se trouve maintenant à la maison et est en mesure de prendre soin des personnes dont s'occupaient ceux qui donnent les soins à domicile ou encore dans les cas où la personne qui les embauchait fait maintenant du télétravail et est maintenant en mesure de prendre soin de l'enfant ou de la personne handicapée ou malade qui avait besoin de soins à domicile.

Il y a aussi eu des mises à pied, évidemment, dans les secteurs de la restauration et du tourisme. Nous savons que beaucoup de travailleurs migrants de ces secteurs ont perdu leur emploi, mais ils voudraient pouvoir continuer de contribuer à la société canadienne d'une façon ou d'une autre et travailler dans les secteurs où il manque de main-d'œuvre, comme en agriculture. Certains de ces travailleurs ont des compétences en santé qui pourraient être utiles pendant la pandémie.

Mme Julie Dzerowicz: Voici l'autre question que je veux vous poser. Vous avez affirmé que, lorsqu'un permis de travail est expiré, la personne n'a pas le choix. Elle ne peut travailler ailleurs, alors elle perd son statut au Canada. D'après ce que j'ai compris, si une demande de renouvellement a été faite avant le 15 mars pour les permis qui arrivaient à expiration, on considère que le permis de travail a été renouvelé et la personne a un statut implicite. Le saviez-vous?

• (1535)

Mme Natalie Drolet: Oui. Pour qu'un permis de travail soit renouvelé, le travailleur doit s'assurer d'avoir suivi toutes les étapes. Il doit aussi avoir une nouvelle offre d'emploi, un nouveau contrat de travail et avoir en main une nouvelle étude d'impact sur le marché du travail de l'employeur. Certains travailleurs ont un statut implicite et attendent de changer d'emploi. Il y a aussi des travailleurs qui avaient un statut implicite et attendaient de changer d'emploi, mais l'employeur qui espérait pouvoir les embaucher leur a dit que le poste n'était plus disponible. Cela se produit, évidemment, dans les secteurs de la restauration et du tourisme.

Les travailleurs qui n'ont pas pu présenter de demande de renouvellement de leur permis de travail ou qui l'ont fait, mais qui ont vu l'offre d'emploi disparaître sont également coincés.

Mme Julie Dzerowicz: Je vais demeurer sur le même sujet, mais je vais m'adresser à M. Gilroy du Conseil canadien de l'horticulture.

Monsieur Gilroy, vous avez mentionné que de nombreux agriculteurs n'auront accès qu'à une partie de la main-d'œuvre dont ils ont besoin. D'après ce que j'ai compris, un très grand nombre de migrants ont été amenés au pays par avion pour aider à soutenir les agriculteurs. Est-ce que nous n'en avons pas assez fait venir? C'était ma première question. La deuxième: s'agit-il d'un problème de main-d'œuvre qui existait déjà et que la pandémie a exacerbé? J'en ai une troisième. J'imagine qu'il n'y a pas eu de mises à pied dans les fermes — je reviens aux commentaires de Mme Drolet —, parce je comprends qu'on a trop besoin de ces travailleurs. Pour-

riez-vous répondre à cette interrogation? Il semble que, d'un côté, il y ait de la main-d'œuvre, mais que, de l'autre, on manque de main-d'œuvre dans certains secteurs.

M. Brian Gilroy: Vous avez absolument raison. Certains secteurs de l'agriculture, comme la floriculture, ont été particulièrement touchés, et certains des travailleurs de ces secteurs ont pu être transférés vers d'autres activités agricoles. D'après les informations que j'ai, les personnes qui sont venues au pays pour travailler en agriculture et qui ont vu leur emploi disparaître se sont trouvés un autre emploi.

Pour ce qui est du pourcentage, j'ai vu récemment des données qui indiquaient que 85 % des travailleurs qui arrivent normalement à ce temps-ci ont pu venir, mais certains producteurs n'ont reçu aucun travailleur. Des défis en matière de traitement ont rendu les choses extrêmement difficiles. Je sais que, au Québec, beaucoup de Guatémaltèques viennent travailler. Je crois que les avions viennent tout juste de commencer à arriver, alors que les travailleurs auraient voulu être dans les champs il y a quelques semaines. Il s'agit d'un défi de taille.

Le président: Je vous remercie tous. Je signale par ailleurs à Julie qu'une décision du premier ministre du Nouveau-Brunswick a mené au refoulement d'un grand nombre de travailleurs jamaïcains cette semaine, ce qui met le Nouveau-Brunswick dans une situation difficile.

Je cède maintenant la parole à M. Morantz, puis ce sera le tour de M. Fragiskatos et de Mme May.

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Gillingham, qui est conseiller municipal et président du comité des Finances de la Ville de Winnipeg, un poste que j'ai déjà occupé. Je précise que je connais très bien M. Gillingham, qui fait un excellent travail à la Ville de Winnipeg.

Monsieur Gillingham, vous avez mentionné lors de votre présentation que vous avez agi de manière responsable en demandant à l'équipe des services financiers aux entreprises de mettre sur pied un plan de gestion relatif à leur crise de trésorerie. Vous avez commencé par parler de la première année, mais je me demande si vous pouvez nous en dire davantage à propos de la gestion de la crise de trésorerie.

M. Scott Gillingham: Oui. Le plan de gestion de la trésorerie comporte trois niveaux. Au premier niveau, nous avons déjà actionné une série de leviers, notamment la réduction des dépenses discrétionnaires. J'ai mentionné les mises à pied temporaires, qui touchent malheureusement 675 employés des services communautaires et 250 employés des transports en commun. Nous avons également mis en place un moratoire sur l'acquisition de véhicules. Enfin, nous envisageons un gel de l'embauche pour le reste de l'année.

Nous allons bientôt actionner d'autres leviers, si nécessaire. Je pense par exemple au remplacement de notre financement en espèces par d'autres méthodes de financement, peut-être grâce au transfert de capitaux propres non affectés de notre réserve foncière de fonctionnement. Nous étudions également la possibilité de devancer la date prévue pour l'émission d'obligations, qui est censée être cet automne. Nous pourrions devancer cette date si nécessaire, mais les marchés ne sont pas prêts actuellement.

Ensuite, il y a les niveaux deux et trois, qui consistent à étendre notre marge de crédit et à prendre d'autres mesures qui pourraient éventuellement mener à une diminution des services dans tous les secteurs.

• (1540)

M. Marty Morantz: Merci beaucoup.

Je sais que juste avant que la crise ne frappe, vous aviez réussi à faire adopter le tout premier budget pluriannuel équilibré. Je me demandais si vous pouviez nous expliquer comment ce budget a permis à votre ville de mieux résister à la tempête que la plupart des autres municipalités.

M. Scott Gillingham: En effet, Winnipeg a adopté cette année son tout premier budget pluriannuel équilibré: nous avons présenté un budget équilibré pour quatre exercices. Jusqu'alors, nous n'avions équilibré nos budgets que sur une base annuelle. Bien entendu, les municipalités sont tenues par la loi d'équilibrer leur budget, et il leur est donc impossible d'accumuler des déficits. Nous avons suivi l'exemple de plusieurs autres municipalités canadiennes en équilibrant les budgets de plusieurs années.

Par rapport à ce que vous disiez, monsieur Morantz, je crois que nos mesures ont réellement permis à la Ville de mieux résister à la tempête financière déclenchée par la pandémie. Si nous n'avions pas effectué le difficile travail d'équilibrer quatre différents exercices, non seulement Winnipeg serait aux prises avec une crise de trésorerie, mais elle serait également coincée avec un déficit de 120 millions de dollars en 2021, qu'il nous faudrait alors équilibrer.

Je pense que la réussite de ce budget pluriannuel équilibré tient autant du concours de circonstances que de la perspicacité dont nous avons su faire preuve. Nous nous retrouvons ainsi dans une bien meilleure posture pour gérer efficacement la crise à laquelle nous sommes confrontés.

M. Marty Morantz: Je vous en remercie.

J'aimerais aborder un point supplémentaire. Contrairement à ce qu'a dit mon collègue M. Sorbara à propos du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada doté d'une enveloppe de 180 milliards de dollars, celui-ci est truffé de lacunes. En fait, le Parlement a voté il y a quelques mois pour que le vérificateur général se penche sur l'ensemble du programme, étant donné que le directeur parlementaire du budget avait demandé des renseignements à ce sujet, renseignements qu'il n'a jamais pu obtenir.

Si je me souviens bien, le dernier grand... N'oubliez pas que les grands projets d'immobilisations seront fondamentaux pour aider les villes et les Canadiens à sortir de cette crise. Les derniers grands projets menés à Winnipeg ont tous deux été financés avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 2015. Je me demande où se trouvent les 180 milliards de dollars manquants, car aucun grand projet d'investissement intergénérationnel n'a été annoncé à Winnipeg depuis 2015. Cela fait cinq ans, alors je me demande si vous pouvez nous parler de vos frustrations par rapport à l'accès aux fonds fédéraux pour les infrastructures.

M. Scott Gillingham: J'ai bien dit que le gouvernement fédéral pourrait, entre autres, accélérer le versement des fonds. Pour dire les choses clairement, le gouvernement peut débloquer des sommes et les amener directement au niveau municipal. Vous avez mentionné deux grands projets, tous deux mis en œuvre sous le gouvernement précédent: le transport en commun rapide à Winnipeg, et le passage souterrain de la rue Waverley.

Le gouvernement fédéral actuel a annoncé un programme accéléré de routes régionales, ce dont nous sommes très reconnaissants. Les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales participent au financement de ce programme très important en cours d'exécution.

Pour l'heure, nous avons présenté deux... Dans le cadre du programme Investir dans le Canada, nous avons présenté une demande pour quatre projets à Winnipeg. La plupart de ces projets sont liés à une usine de traitement des eaux usées située dans le Nord de la ville, et qui a été modernisée pour répondre aux exigences provinciales en matière de permis. Nous espérons donc obtenir de l'aide gouvernementale et mettre sur pied des partenariats de financement tant au niveau provincial que fédéral. Je répète que nous avons besoin de recevoir les fonds de ces programmes beaucoup plus rapidement.

M. Marty Morantz: [*Inaudible*]

Le président: Nous allons devoir nous arrêter là. Désolé, monsieur Morantz.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le président, si M. Morantz s'inquiète des dépenses en infrastructures au Canada, je l'invite à se reporter au témoignage de l'ancien député conservateur Ed Holder, aujourd'hui maire de London, en Ontario. Comme vous le savez, il a parlé de façon fort éloquente devant notre comité au sujet des dépenses en infrastructures et de la manière dont elles ont profité à London... Nous voulons certes que le gouvernement se serve des infrastructures à l'avenir, alors que nous nous lançons dans la reconstruction économique. J'aimerais éventuellement comparer le bilan de ce gouvernement, depuis 2015, en matière d'infrastructure et de programmes réellement réalisés, au bilan du gouvernement Harper dans le même secteur. Ces chiffres existent. L'écart est énorme. M. Morantz et tous les députés conservateurs qui siègent au Comité peuvent consulter les données à ce sujet.

Toutefois, je m'éloigne du sujet. Je voudrais m'attarder sur la COVID-19 et poser quelques questions à M. MacDonald sur le secteur des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif.

Je vous remercie du travail que fait Imagine Canada, monsieur MacDonald. Comme vous le savez, à London, en Ontario, nous pouvons compter sur le Pillar Nonprofit Network et sur sa directrice générale, Michelle Baldwin, sans parler des innombrables organismes de bienfaisance et sans but lucratif de la ville de London. Vous avez dit quelque chose d'assez émouvant lorsque vous nous avez demandé à tous d'imaginer à quoi ressembleraient nos communautés sans les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance. Je ne veux certainement pas imaginer ma ville sans ces types d'organismes, qui assurent la prestation de services vitaux que le gouvernement n'est tout simplement pas capable d'assurer.

Cela dit, j'aimerais vous poser des questions au sujet des chiffres que vous avez présentés. Je crois comprendre que vous demandez environ 10 milliards de dollars. Vous nous avez fait part de pertes projetées entre 9,5 et 16 milliards de dollars sur une période de six mois. Est-ce exact?

• (1545)

M. Bruce MacDonald: Il s'agit des chiffres pour les revenus de 2020.

M. Peter Fragiskatos: D'accord. Vous demandez donc aux alentours de 10 milliards de dollars. J'aimerais simplement comprendre comment ce chiffre a été calculé. Surtout, comment ces fonds seraient-ils alloués? À quoi serviraient-ils concrètement? Comment seraient-ils dépensés?

M. Bruce MacDonald: En ce qui concerne la manière dont les chiffres ont été calculés, notre économiste en chef a collaboré avec un bénévole du secteur privé et a examiné les recettes totales du secteur au cours des années précédentes. Il a ensuite émis des hypothèses basées sur les sources de revenus de ce secteur. Nous avons ensuite testé ces hypothèses avec les dirigeants des organismes de bienfaisance. Nous savons aujourd'hui que les recettes provenant des événements spéciaux ont presque disparu à 100 %. Les personnes ayant organisé des événements pour mars, avril, mai et même juin ont dû les annuler. Ces recettes se sont volatilisées et, dans de nombreux cas, les organismes ont quand même dû assumer les coûts des événements.

Il nous fera plaisir de vous faire parvenir ces calculs, qui ont été faits tôt et en suivant une méthodologie, et qui fournissent un assez bon aperçu de la situation. Comme je l'ai dit, nous pensons que ces calculs étaient peut-être un peu trop optimistes à l'époque.

M. Peter Fragiskatos: Si vous pouviez nous fournir cette méthodologie, je pense que cela nous serait fort utile.

M. Bruce MacDonald: Oui.

M. Peter Fragiskatos: La deuxième question portait sur la manière dont l'argent serait dépensé.

M. Bruce MacDonald: En ce qui concerne la demande initiale pour un fonds de stabilisation de 10 milliards de dollars, je pense qu'il est important de reconnaître que nous avons réduit par la suite ce montant de 2,5 milliards de dollars, ce qui correspond à notre estimation de la contribution du programme de subvention salariale d'urgence et de certains des autres investissements ciblés. La demande s'élève maintenant à environ 6 milliards de dollars.

Cet argent serait versé sous la forme d'une subvention. Nous proposons trois systèmes de prestation. Le premier consiste à fournir aux organismes qui ont déjà une relation avec le gouvernement fédéral l'accès à ces canaux. Le deuxième consiste à rechercher des organismes qui disposent d'une capacité de base en matière de subventions, comme Centraide ou les Fondations communautaires, et qui peuvent fournir des services rapidement. Le troisième système est celui des organismes fédérés nationaux. Ces organismes connaissent les collectivités locales le mieux et possèdent déjà une compétence de base en matière d'octroi de fonds. Ainsi, les fonds peuvent être acheminés aux collectivités locales le plus rapidement possible, de sorte que les organismes de bienfaisance puissent garder leurs portes ouvertes.

M. Peter Fragiskatos: J'ai une dernière question pour vous, monsieur MacDonald. Comment pouvons-nous éviter de verser des fonds fédéraux à des organisations de bienfaisance et sans but lucratif qui ne fonctionnaient tout simplement pas efficacement avant la crise et qui n'avaient probablement pas vraiment d'avenir?

J'ai indiqué publiquement ce que je pense des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, mais il existe des organismes qui ont été mal gérés. Comment pouvons-nous éviter de jeter de l'argent par les fenêtres, pour ainsi dire? Quelles mesures de protection Imagine Canada a-t-il proposées au gouvernement fédéral pour éviter cette situation? Pourriez-vous nous en dire davantage sur ces mesures de protection?

M. Bruce MacDonald: Premièrement, je pense qu'il est important de souligner que les normes de reddition de comptes dans le secteur caritatif sont en fait assez élevées. D'abord, nous...

M. Peter Fragiskatos: Je comprends. Je vous remercie.

M. Bruce MacDonald: Je pense que c'est un point important à souligner, car je ne veux pas laisser entendre que le secteur caritatif n'est pas géré de façon professionnelle ou appropriée. Peu importe que ce soit rendre des comptes annuels au gouvernement ou avoir des bénévoles communautaires dans des conseils d'administration, nos normes de reddition de comptes sont élevées. D'ailleurs, Imagine Canada gère un programme de normes dans le cadre duquel nous accréditons des organismes de bienfaisance.

Je pense toutefois que l'un des avantages du genre de système de prestation que nous proposons est que ces organismes et les bailleurs de fonds sont ceux qui connaissent les organismes communautaires le mieux. Il est essentiellement impossible de déterminer la valeur d'un organisme à l'aide d'une seule mesure — franchement, c'est frustrant que la société utilise les coûts d'administration comme seul facteur déterminant de la valeur. Cependant, si vous donnez à une fondation communautaire le pouvoir de subventionner des organismes qui lui sont déjà familiers, elle a une assez bonne idée de leur valeur. C'est intégré dans le mécanisme.

• (1550)

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

Il est temps de permettre à trois députés de poser une seule question et la réunion sera ensuite probablement suspendue.

Elizabeth May, vous aviez une question. Après cela, nous passerons à M. Ste-Marie et ensuite à M. Julian.

Mme Elizabeth May: Il est difficile de poser une seule question, mais j'en ai une pour Jeffrey Booth. Dans votre livre, *The Price of Tomorrow*, il me semble que vous souteniez, bien avant l'apparition de la pandémie, qu'il s'agissait d'un problème mondial et que nous devions accepter la déflation. Vous êtes l'ultime iconoclaste de tous les groupes d'experts financiers que j'ai entendus. Dans ce contexte, tout va coûter moins cher. Nous devons l'accepter. Cela change la société. L'intelligence artificielle nous attend. Quel est le rôle des programmes sociaux et êtes-vous en faveur d'un revenu minimum garanti?

M. Jeffrey Booth: Je pense que vous aurez besoin de programmes sociaux pour faire la transition et je suis en faveur du soutien des programmes sociaux, mais on ne peut pas prétendre... Encore une fois, les gouvernements ne peuvent pas éliminer le problème avec des politiques monétaires. Il se concrétisera de toute façon. En refusant de le reconnaître, vous aggravez le problème. Vous faites simplement payer de l'impôt aux gens. Les mieux nantis pensent avoir reçu un cadeau, mais vous augmentez ensuite leurs impôts pour financer plus de programmes sociaux.

Dans son essai des années 1930, John Maynard Keynes a écrit que nous travaillerions 13 heures dans notre époque actuelle, mais ce n'est pas le cas et nous n'avons pas suivi cette évolution de la technologie parce que nous nous trouvons dans une roue de hamster, ce qui fait monter le prix des actifs. Les deux côtés du gouvernement — et ce n'est pas leur faute — parlent du même système au lieu d'un changement systématique. Chaque côté s'en prend à l'autre, ce qui accroît les divisions dans la société puisqu'ils passent à côté de l'essentiel. La technologie rend tout moins cher.

Nous ne posons pas la bonne question. Comment pouvons-nous soutenir plus... Je viens d'entendre parler des projets d'infrastructure. C'est formidable. Pourquoi des projets d'infrastructure? C'est parce qu'ils génèrent une hausse à long terme du PIB et que, étant donné que les routes sont devenues plus rapides, ils vous ont toujours permis de remettre des gens au travail et d'augmenter le PIB à long terme. N'est-ce pas le cas? Les gens réduiraient leur temps de déplacement et le PIB augmenterait à long terme.

Aujourd'hui, les autoroutes de l'avenir sont toutes numériques. Les routes les plus rapides sont celles sur lesquelles nous sommes actuellement — zoom — et, si nous ne le reconnaissons pas, l'argent sera acheminé aux mauvais secteurs et le problème s'aggravera.

Le président: Mme May est plutôt ingénieuse. Elle a droit à une seule question, mais parvient à en regrouper trois en une. Il s'agit d'une aptitude dont Peter Julian fait preuve aussi.

Gabriel Ste-Marie, vous avez la parole.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais poser une seule question, et elle s'adressera à M. VanderHout.

En ce qui a trait aux travailleurs étrangers temporaires, est-il exact de dire que de nombreux obstacles bureaucratiques se dressent encore malgré la crise et l'urgence d'obtenir cette main-d'œuvre?

[Traduction]

M. Jan VanderHout: Il existe un obstacle bureaucratique et il découle principalement de la situation dans les pays d'origine.

Par exemple, au Mexique, les travailleurs doivent donner leurs données biométriques et ensuite obtenir un visa avant de pouvoir voyager. Cette situation a largement été réglée; c'est tout à fait le cas au Mexique. Malheureusement, la situation au Guatemala pose toujours quelques problèmes, même si l'accès au pays commence à s'ouvrir.

Comme je voulais le dire plus tôt, j'attendais 13 travailleurs en avril et quatre sont arrivés. Par conséquent, bien que de nombreux travailleurs viennent au Canada, il y a un arriéré considérable. Il y a un retard important.

Le président: D'accord. Merci de votre réponse.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

M. Peter Julian: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. MacDonald.

Je trouve que les députés ministériels ont du culot de faire pression sur les organismes de bienfaisance et sans but lucratif pour vérifier que chaque centime soit bien dépensé, alors que le gouvernement fédéral injecte de l'argent dans les banques et les assure qu'ils sont admissibles à des renflouements d'entreprises financés par des fonds publics même s'ils ont de l'argent placé dans des paradis fiscaux à l'étranger. Je pense que c'est un peu fort de la part du gouvernement et il s'agit d'un commentaire important.

Bref, quelles seront les répercussions si le secteur caritatif et sans but lucratif ne reçoit pas les 6 milliards de dollars et quels seront les effets positifs concrets pour l'économie et la société canadiennes s'il les reçoit?

• (1555)

M. Bruce MacDonald: Il est important de souligner que nous prévoyons que certains organismes dans le secteur ne rouvriront pas leurs portes. Le financement que nous demandons est essentiel pour reconnaître les différences particulières dans le modèle de revenus. Pour de nombreux organismes, il y existe une différence entre les revenus reportés et les revenus détruits. Il ne s'agit pas seulement de reporter les revenus générés. Lorsqu'un gala de 1 000 000 \$ ou de 500 000 \$ est annulé, cela signifie que...

De nombreux organismes s'efforcent de répondre à une demande qui monte en flèche. Il est intéressant que, selon beaucoup des commentaires des témoins d'aujourd'hui, lorsque leur secteur est en difficulté, il cherche à obtenir de l'aide du secteur caritatif.

Nous constatons que le nombre de cas de violence familiale a augmenté en raison de la distanciation sociale et de l'exigence de maintenant rester chez soi. Les cas de troubles de santé mentale sont à la hausse en raison de ces temps difficiles.

Ce financement vise à reconnaître et à aider à faire en sorte que le secteur soit bien placé pour la reprise et que les services essentiels, qui sont de plus en plus demandés, soient accessibles aux gens à mesure que le secteur privé se rétablit, car nous pensons aussi qu'il faudra un peu plus de temps pour que le secteur caritatif se rétablisse.

Le président: D'accord. Merci.

Nous allons passer à autre chose, car nous avons un autre groupe de témoins. Toutefois, je tiens juste à soulever deux points.

Monsieur Brading, vous avez parlé de l'impact sur les franchisés et j'ai d'ailleurs reçu des plaintes de beaucoup d'entre eux. Ils fonctionnent en grande partie de façon autonome, mais ils ne sont pas admissibles au programme.

Voulez-vous vous nous en dire un peu plus sur le sujet? Ai-je raison ou non?

M. Jason Brading: Oui. L'AUCCLC comprend quelques critères qui auraient une incidence négative sur le franchisé qui travaille sous une société parapluie comme la nôtre. Le facteur le plus important et le plus évident est qu'il est notre sous-locataire. Nous sommes le véritable locataire et le franchisé est notre sous-locataire.

Si nous sommes considérés comme le locataire en raison de la taille de notre entreprise et de la baisse des ventes de seulement — je dis « seulement » — 50 %, tous les franchisés sont inadmissibles, ce qui représente des milliers de sous-baux.

Si les franchisés sont considérés comme leur propre entité, comme il se doit, ils sont alors admissibles. Étant donné qu'ils se trouvent sous le seuil de 20 millions de dollars et que la plupart d'entre eux sont sous le seuil de 30 %, ils seraient tout à fait admissibles. Nous craignons toutefois que les franchisés soient exclus injustement s'ils sont considérés comme une partie de notre entreprise.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Je sais que le Prince Edward Island Potato Board et le Conseil canadien de l'horticulture ont envoyé des lettres à la ministre de l'Agriculture; je les ai vues. Pourriez-vous envoyer une copie de cette correspondance au greffier pour qu'il puisse la distribuer aux membres du Comité?

C'est quelque peu inhabituel pour le Comité des finances de recevoir le témoignage des représentants d'autant de secteurs différents, mais nous avons un mandat à respecter, en vertu d'un ordre de renvoi de la Chambre qui nous demande essentiellement de traiter des questions liées à la COVID-19. Cela met bien sûr en cause beaucoup de secteurs avec lesquels nous n'interagissons pas normalement. Pourriez-vous nous faire parvenir une copie des lettres?

Sur ce, je remercie les témoins au nom du Comité. Merci d'avoir pris le temps de nous faire vos présentations. Je puis vous assurer que vos préoccupations seront prises en considération et communiquées au gouvernement pour qu'il puisse réagir aux problèmes qu'occasionne la pandémie pour nous tous.

Chers membres du Comité, nous allons suspendre la réunion pendant quelques minutes pour permettre au greffier de vérifier la clarté des microphones des nouveaux témoins.

• (1559) _____ (Pause) _____

• (1609)

• (1605)

Le président: Merci beaucoup, monsieur le greffier.

Tout d'abord, merci aux témoins d'avoir comparu.

Afin de lancer le signal audio, je déclare officiellement la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue à tous à la deuxième partie de la réunion n° 24 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour nous acquitter du mandat qui nous a été conféré par l'ordre de renvoi émis le 24 mars. Le Comité se réunit pour étudier la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Pour gagner du temps, nous commencerons sans autre formalité.

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins. Merci d'être parmi nous. Veuillez s'il vous plaît limiter la durée de vos présentations à cinq minutes, dans la mesure du possible, pour que nous ayons plus de temps pour les questions.

Nous commencerons par les représentants du Conseil des aéroports du Canada: Joyce Carter, présidente, et R. J. Steenstra, vice-président.

Madame Carter, vous avez la parole.

• (1610)

Mme Joyce Carter (présidente, Conseil des aéroports du Canada): Monsieur le président, chers membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Comme il a été mentionné, mon nom est Joyce Carter. Je suis la présidente du Conseil des aéroports du Canada, mais je suis aussi la présidente-directrice générale de l'Administration de l'aéroport international d'Halifax. R. J. Steenstra m'accompagne aujourd'hui. Comme on vient de le dire, M. Steenstra est notre vice-président, mais il est aussi le président-directeur général de l'aéroport international de Fort McMurray.

Il est agréable de voir des visages familiers parmi ceux qui participent aujourd'hui aux travaux du Comité. Bonjour à tous.

Vous reconnaîtrez peut-être derrière moi la salle des départs de l'aéroport Stanfield d'Halifax. Normalement, on y verrait 11 000 voyageurs par jour; aujourd'hui, on n'y en voit que 200. Donc, certainement, les aéroports du Canada ont vu une baisse importante du nombre de passagers.

Les aéroports sont un élément essentiel du réseau canadien de transport. Ils favorisent le développement économique de grandes et de petites collectivités. En plus de faciliter les échanges économiques et l'immigration, ils accueillent les visiteurs du secteur touristique canadien, qui représente 90 milliards de dollars. Nous établissons un lien entre le Canada et le monde.

Avant la COVID-19, les aéroports du Canada soutenaient près de 200 000 emplois, ce qui représente des salaires totalisant 13 milliards de dollars et 7 milliards de dollars en impôts et en taxes versés aux trois ordres de gouvernement.

À l'instar de leurs partenaires les compagnies aériennes, les aéroports ont constaté une chute considérable du nombre de passagers et de leurs revenus depuis le début de la crise. En fait, en avril, le nombre de passagers a chuté de plus de 90 % comparativement à la normale. Même si les aéroports se préparent à relancer certaines opérations au fur et à mesure que les restrictions de voyage sont levées, ils ne s'attendent pas à ce que le secteur se remette sur pied avant de nombreuses années. Les avions qui décollent encore aujourd'hui sont passablement vides. Certaines collectivités, comme Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, ne sont plus du tout desservies par des vols de passagers. Vous comprendrez que cette situation n'est pas soutenable.

Il faut se rappeler que les aéroports doivent demeurer ouverts pour transporter en toute sécurité les biens et les travailleurs essentiels, ainsi que pour faciliter les services d'évacuation médicale et d'autres services qui sont importants pour l'économie canadienne et pour le rétablissement de celle-ci. Les aéroports ont agi rapidement pour rapatrier les Canadiens et, par la suite, pour réduire leurs dépenses de fonctionnement, ce qui a exigé la fermeture de certaines parties des installations — comme vous pouvez voir derrière moi — ainsi que la réduction des salaires et du personnel. Malheureusement, nombre de leurs dépenses sont fixes. Les coûts liés à la sécurité et à l'entretien des pistes d'atterrissage ne peuvent pas être réduits en proportion de la réduction du nombre de voyageurs. En fait, même si les aéroports canadiens anticipent une baisse de 60 % de leurs revenus annuels, les dépenses ne peuvent pas être réduites d'autant, loin de là.

Nous tenons à remercier le gouvernement pour les mesures de réduction des loyers de baux fonciers pour les 22 aéroports qui y sont admissibles. Cette initiative permet de maintenir des liquidités en 2020, notamment pour les huit aéroports canadiens les plus occupés, qui paient 95 % du loyer. Les aéroports doivent aussi continuer à respecter leurs obligations à l'égard des dettes d'établissement. De plus, avec peu ou pas de passagers, les frais d'améliorations aéroportuaires qui couvrent normalement ces coûts ont essentiellement disparu.

La gestion des aéroports ne se limite pas à la gestion des voyageurs. Nous devons entretenir les bâtiments, les pistes de décollage, les voies de circulation et les systèmes d'éclairage, en plus d'assurer d'autres services qui font tous partie de ce qui rend l'exploitation des aéroports sécuritaire et efficace. Les aéroports doivent également se conformer à l'évolution de la réglementation qui régit la sécurité des pistes et l'accessibilité du transport aérien, ce qui implique des coûts qui s'élèvent à plus de 350 millions de dollars. Les aéroports ne s'opposent pas à ces exigences, mais ils se demandent comment ils réussiront à payer tout cela, vu leur situation financière actuelle.

Une augmentation du financement par l'entremise du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires et un nouveau financement pour des mesures de santé et de sécurité dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux seraient utiles. Cependant, le financement de projets d'infrastructure est vraiment une solution à long terme pour favoriser la relance des aéroports dans les années à venir.

En ce moment, les aéroports ont de la difficulté à couvrir les dépenses en raison de la baisse dramatique de leurs revenus. Au cours des dernières semaines, nous avons eu des discussions positives avec les représentants des ministères des Transports et des Finances concernant une série de mesures pour aider les aéroports de toutes tailles à assurer le maintien de leurs opérations durant les prochains mois. L'élimination permanente des loyers de baux fonciers des aéroports serait très utile, vu que le rétablissement de notre industrie s'annonce lent et difficile, et que nous sommes susceptibles de vivre une deuxième et même une troisième vague de COVID-19. L'élimination des loyers de baux fonciers permettrait aux aéroports d'économiser de l'argent, de se concentrer sur les opérations pendant la période de reprise économique et de rembourser les dettes supplémentaires qu'ils ont accumulées pendant la pandémie. Des garanties de prêts ou d'obligations et la désignation des créanciers des aéroports comme étant des créanciers privilégiés permettraient aux aéroports de réduire la pression sur leur trésorerie occasionnée par leurs obligations actuelles à l'égard de leurs dettes et de continuer à obtenir des prêts à des taux favorables.

• (1615)

La dette et les intérêts supplémentaires devraient être remboursés, et les aéroports redoutent les conséquences sur les tarifs et les frais qui seront imposés aux compagnies aériennes et à nos passagers. C'est pourquoi des prêts à long terme sans intérêt permettraient de dégager des liquidités bien nécessaires sans pour autant créer un fardeau excessif pour les futurs clients qui devront assumer les coûts additionnels imposés au secteur.

Le modèle financier des petits aéroports canadiens est à peine viable dans les meilleures circonstances, mais pour de nombreuses collectivités rurales et isolées, ces aéroports constituent le principal moyen d'avoir accès aux personnes et aux marchandises. Pour les petits aéroports, un volet de financement destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement essentielles serait extrêmement utile et leur permettrait de continuer à relier les collectivités aux biens, aux travailleurs, aux fournitures médicales et aux services d'urgence dont elles ont grandement besoin.

La santé de l'ensemble du système de transport aérien est non seulement essentielle pour servir les collectivités et les Canadiens pendant la crise, mais aussi pour favoriser la relance lorsque nous commencerons à redémarrer l'économie.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Carter.

Nous allons maintenant entendre M. Mark Scholz, de la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors.

M. Mark Scholz (président-directeur général, Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité aujourd'hui.

Je représente les entrepreneurs de forage et d'entretien des puits du Canada. Ce sont les femmes et les hommes qui travaillent dur pour produire l'énergie sur laquelle comptent les Canadiens tous les jours.

Depuis 2014, plus de 200 000 Canadiens de notre industrie ont perdu un emploi à long terme et bien rémunéré, de l'équipe sismique au plancher de l'appareil de forage, en passant par l'entrepôt d'approvisionnement. Au cours des six dernières années, beaucoup de Canadiens ont perdu leur carrière, leur gagne-pain et leur petite entreprise.

Au cours de cette même période, seulement dans l'industrie du forage et de l'entretien des puits, nous avons perdu 22 entreprises et près de 600 installations de forage. Ces entreprises sont l'épine dorsale des collectivités rurales de nombreuses provinces canadiennes. Chaque installation de forage procure directement ou indirectement un emploi à environ 200 Canadiens.

Aujourd'hui, il ne reste que 515 installations de forage au Canada. Seulement 20 de ces installations, ou 3 % de la flotte totale, et 5 entreprises sont encore actives. Or, il y a 25 entreprises de forage au Canada. Cela veut dire que 20 entreprises de forage, ou 80 %, ne peuvent générer suffisamment de revenus pour payer leurs factures. Les perspectives d'avenir des activités de forage ne sont pas rassurantes, et les conséquences seront désastreuses.

Nous estimons que près de 70 % de nos travaux de forage annuels étaient déjà achevés au premier trimestre de cette année, ce qui signifie qu'en 2020, nous aurons peut-être moins de plateformes en exploitation au Canada qu'à tout autre moment de l'histoire du pays.

Il y a quelques semaines, vous avez peut-être vu Dennis Day, l'un de nos membres de Carnduff, en Saskatchewan, dire qu'il avait dû mettre à pied quelque 250 travailleurs dans une collectivité rurale d'à peine 1 000 habitants. Il connaît depuis toujours bon nombre de ces personnes. Un jour, il s'est rendu à l'épicerie locale et il a vu un de ses anciens employés en train d'acheter un jambon de 10 livres et trois pains blancs. Sachant que c'est tout ce que la famille de cet homme aurait pour se nourrir pendant Dieu sait combien de temps, M. Day a acheté pour 50 000 \$ de cartes-cadeaux d'épicerie avec l'argent que sa famille avait épargné et il les a offertes à ceux qui en avaient besoin. L'histoire de Dennis n'est pas inhabituelle, mais on en parle trop peu.

Grâce à notre industrie, beaucoup de Canadiens peuvent travailler, s'amuser et élever leur famille dans les petites collectivités du pays, mais ce mode de vie est menacé. Nous sommes reconnaissants au gouvernement fédéral d'offrir un soutien fort nécessaire au moyen de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Cela permettra d'éviter de nombreuses mises à pied et d'aider les organisations à résister au choc soudain et, espérons-le, à court terme de la pandémie. Cependant, sans une reprise rapide de l'économie et un rééquilibrage des prix des produits de base, le programme devra être prolongé afin de prévenir de futures mises à pied.

L'investissement de 1,7 milliard de dollars du gouvernement pour l'assainissement des puits orphelins et abandonnés permettra d'aider le secteur canadien des plateformes de maintenance, qui est en difficulté, et de faire travailler 5 200 personnes. Toutefois, pour brosser un portrait réel de la situation, il faudrait situer ces 5 200 emplois dans le contexte des 200 000 emplois qui ont été perdus. Il est important de comprendre que même la plupart des entreprises membres de notre association ne bénéficieront que très peu, voire pas du tout du fonds d'assainissement des puits, même si ce soutien est bien accueilli.

Les dommages causés au secteur des services liés aux ressources énergétiques du Canada le placent dans une catégorie distincte. Nous avons besoin de toute urgence d'un soutien gouvernemental supplémentaire pour survivre. Notre association a écrit au ministre des Finances afin d'exhorter le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les politiques suivantes pour notre industrie mal en point.

Premièrement, nous recommandons que le gouvernement instaure des mesures supplémentaires en matière de liquidités au moyen d'instruments financiers non garantis et subordonnés.

Deuxièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral absorbe les pertes fiscales des entreprises de forage et d'installations de maintenance, moins le coût du capital.

Troisièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral rachète les créances des entreprises canadiennes de forage et d'installations de maintenance à coût réduit.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement fédéral reporte les versements au titre de la TPS et le versement des retenues à la source des entreprises canadiennes de forage et d'installations de maintenance pour une période de six mois sans intérêt plutôt que jusqu'au 30 juin.

• (1620)

Monsieur le président, je demande au Comité de bien comprendre la valeur que représente l'industrie pétrolière et gazière du Canada pour le pays tout entier. Je vous demande de nous aider à la faire renaître de ses cendres et à la transformer en ce qu'elle peut et doit être: un solide pilier et un avantage naturel pour chaque Canadien, dans les bons comme dans les mauvais moments.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé aujourd'hui. Je répondrai avec plaisir aux questions des membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Scholz. Nous nous remercions bien l'exposé de M. Day.

Nous allons maintenant entendre M. Jim Armstrong, président de l'Association dentaire canadienne.

Dr Jim Armstrong (président, Association dentaire canadienne): Merci, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je suis heureux d'avoir l'occasion de

m'adresser à vous aujourd'hui au nom de l'Association dentaire canadienne.

Je vais d'abord vous parler un peu de moi. Je suis le nouveau président de l'Association; en effet, j'occupe le poste depuis six jours complets. Je siège au conseil d'administration de l'Association depuis six ans et je suis le directeur d'une coopérative dentaire qui compte 10 cabinets et 150 membres à Vancouver. Je suis également professeur auxiliaire à la Sauder School of Business de l'Université de la Colombie-Britannique et ancien président du comité sur l'économie de la British Columbia Dental Association.

J'étudie la stratégie en matière de politique publique depuis plus de 40 ans. Mes intérêts universitaires sont les modèles économétriques, l'innovation perturbatrice et l'intelligence artificielle. De ce point de vue, je peux vous dire que l'épidémie de COVID-19 et le confinement qui a suivi ont eu des conséquences particulièrement néfastes sur la dentisterie. Cette pandémie a provoqué deux situations indésirables, dont d'autres témoins ont déjà parlé, soit une crise de liquidités et une crise de solvabilité.

La dentisterie est presque exclusivement une activité à coût fixe, et la dette pour le financement de nos cabinets dentaires est considérable. Par conséquent, lorsque les gens n'ont pas d'argent, tous les cabinets dentaires, comme les autres entreprises, sont aux prises avec une crise de liquidités. Étant donné l'ampleur du problème, beaucoup de cabinets dentaires, comme l'ont souligné beaucoup d'autres témoins, font face à une crise de solvabilité.

Lorsque la pandémie a frappé, les cabinets dentaires ont été fermés selon les directives des organismes de réglementation de leurs provinces respectives. Au début de la pandémie, tous les hôpitaux manquaient cruellement d'équipement de protection individuelle, et les dentistes du pays ont pris l'équipement de protection individuelle qu'ils possédaient à leurs cabinets pour en faire don aux hôpitaux locaux. Surtout, afin d'éviter que les patients ne se retrouvent dans les urgences des hôpitaux, les dentistes, en tant que services essentiels, ont fourni des soins d'urgence aux patients souffrant de douleur, d'enflure ou d'infection. Ces services importants n'ont été facturés que minimalement ou n'ont pas été facturés du tout. Ce qu'il est important de souligner, toutefois, c'est que ces quelques procédures sont loin d'être suffisantes pour maintenir à flot un cabinet dentaire.

J'apprécie beaucoup le soutien qu'accorde le gouvernement aux petites entreprises pour les problèmes de liquidités et de solvabilité. Le défi est historique. Les programmes qui sont offerts aux entreprises et aux travailleurs touchés par l'arrêt des activités contribuent à atténuer certaines des pires répercussions possible.

Il y a évidemment des problèmes qui se posent lorsqu'on tente de créer des programmes qui concernent différentes entreprises, comme on l'a dit, et que chaque entreprise cherche à comprendre comment ces programmes s'appliquent à leur situation particulière. Il y a plus de 18 000 cabinets dentaires au pays, et ils fonctionnent selon une multitude de modèles de gestion.

Il n'existe pas de feuille de route pour sortir d'une pandémie ni de manuel décrivant les mesures de relance à prendre pour que les Canadiens puissent retrouver leurs entreprises et leurs emplois. Compte tenu des circonstances, nous sommes très reconnaissants que le gouvernement accepte de faire preuve de souplesse et d'adapter les programmes en fonction des commentaires qu'il reçoit.

À ce stade-ci, je crois qu'il est important que nous commençons à regarder vers l'avant et à penser à la suite des choses. Les programmes qui ont été mis en place visaient à protéger les Canadiens sur le plan de l'offre, afin de maintenir l'économie à flot durant une période difficile. C'est un moment keynésien s'il en est un. Nous devons maintenant réfléchir à ce dont nous aurons besoin pour passer à la prochaine étape, soit la relance de l'économie.

Dans les prochaines semaines, les cabinets dentaires du pays commenceront à rouvrir leurs portes conformément aux lignes directrices établies par les organismes de réglementation provinciaux, mais la situation n'aura rien d'habituel. Les cabinets dentaires sont essentiellement de mini-hôpitaux. Comme dans tout hôpital, nous nous plions à des procédures et à des pratiques strictes de contrôle des infections. À mesure que les cabinets dentaires rouvriront leurs portes dans les mois à venir, ils devront assumer une multitude de coûts supplémentaires, notamment pour l'amélioration de l'équipement de protection individuelle, et ils devront peut-être aussi effectuer des réaménagements physiques. Nous sommes encore en train de nous pencher sur ces questions.

Ces nouveaux coûts ne peuvent être couverts par une majoration des prix des services. En outre, afin de maintenir la sécurité, nous ne pourrions pas être aussi productifs que par le passé. Nous ne serons pas en mesure de voir autant de patients par jour qu'auparavant. De plus, nous craignons beaucoup que ces nouveaux coûts arrivent à un moment où certains patients ne retourneront pas dans les cabinets dentaires. Certaines personnes seront plus réticentes à aller consulter un fournisseur de soins de santé, pour des raisons sanitaires ou financières. Par conséquent, elles annuleront peut-être leur traitement jusqu'à ce que la douleur ou une infection les oblige à se rendre à l'urgence d'un hôpital.

Pour l'avenir, les dentistes seraient très reconnaissants au gouvernement du Canada de prendre en considération les éléments suivants.

Premièrement, une prolongation de la période d'admissibilité à la Subvention salariale d'urgence du Canada. De nombreux cabinets dentaires ne rouvriront leurs portes que dans les prochaines semaines, et il nous faudra faire revenir progressivement le personnel dans les mois à venir. La prolongation de ce programme aiderait certainement beaucoup les cabinets dentaires.

- (1625)

Deuxièmement, il faut prendre en considération les difficultés que pose le réaménagement des cabinets de dentiste pour que nous ayons la capacité d'absorber une partie des coûts, grâce à des subventions ou des crédits d'impôt, et ainsi continuer à servir le public et à aider les Canadiens à demeurer en santé.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait aider plus d'entreprises canadiennes à offrir des prestations complémentaires pour soins de santé à leurs employés. Cela aiderait vraiment les Canadiens à avoir accès à des services de soins dentaires, de santé mentale, de santé visuelle, de chiropractie et de physiothérapie au moment où ils vivent le stress le plus intense qu'il m'ait été donné de voir. Les mesures d'isolement ont des répercussions sur la santé buccodentaire et le bien-être physique et psychologique des gens.

Quatrièmement, durant la pandémie, le gouvernement couvre les coûts de l'équipement de protection individuelle des hôpitaux publics. Il serait formidable que les associations dentaires provinciales puissent avoir accès à de l'équipement de protection individuelle gratuit qu'elles pourraient distribuer à leurs membres.

À l'instar des intervenants précédents, je vous remercie infiniment. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Armstrong.

Je laisse maintenant la parole à M. Koeslag et Mme Krayden de l'Association des champignonnistes du Canada.

Nous vous écoutons.

M. Ryan Koeslag (vice-président et directeur général, Association des champignonnistes du Canada): Merci de nous donner l'occasion de prendre la parole au nom du formidable secteur de la production de champignons du Canada.

Nous contribuons 1 milliard de dollars à l'économie canadienne et comptons pour 4 000 emplois. Nous employons 900 travailleurs étrangers par le truchement du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour pourvoir des postes que nous annonçons régulièrement, mais auxquels les Canadiens ne postulent pas.

Les producteurs de champignons du Canada ont des installations à la fine pointe de la technologie et utilisent les techniques de culture les plus avancées du monde. Nous produisons près de 200 000 tonnes de champignons et exportons 40 % de notre production vers les États-Unis.

Nous nous présentons aujourd'hui devant votre comité avec de graves préoccupations. Nos agriculteurs, qui sont aux premières lignes de l'approvisionnement alimentaire du Canada, ont du mal à produire des aliments et à assurer la sécurité de notre main-d'œuvre. Ce sont des héros, mais ils sont laissés pour compte. Les programmes ne fonctionnent pas pour eux — ni les programmes de gestion des risques de l'entreprise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ni les mesures d'urgence liées à la COVID-19.

La Fédération canadienne de l'agriculture rapporte que la COVID-19 occasionnera des pertes de 2,6 milliards de dollars pour ce secteur. Uniquement pour l'industrie de l'horticulture ornementale, les pertes s'élèveront à 955 millions de dollars.

Les agriculteurs ne peuvent acheminer leurs camions de champignons vers les marchés parce que les restaurants ont fermé leurs portes. Partant, nos exploitations agricoles ont perdu de 30 % à 50 % de leur production. En raison de la fermeture obligatoire des restaurants et des dépenses liées à la COVID-19 qui grimpent en flèche, nous estimons que l'industrie des champignons perdra 6,5 millions de dollars, soit 400 000 \$ par semaine.

Nous devons signaler aujourd'hui que la ferme de champignons de l'Île-du-Prince-Édouard ne produit plus et a dû mettre à pied des travailleurs canadiens. Si notre secteur n'est pas couvert par l'aide d'urgence, d'autres mises à pied pourraient être imminentes.

Comment pouvons-nous dire que l'approvisionnement alimentaire du Canada est sûr lorsque nos agriculteurs essentiels sont forcés de réduire leur production et de mettre à pied des travailleurs agricoles essentiels? Mesdames et messieurs les membres du Comité, il est décourageant de voir annoncés des milliards de dollars pour de nombreux groupes alors que le Canada n'accorde pas la priorité au financement des agriculteurs, eux qui sont aux premières lignes de notre approvisionnement alimentaire.

Les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ne nous sont d'aucun secours. Agri-stabilité est inutile. Les agriculteurs doivent tomber sous la barre des 70 % des revenus pour avoir droit à des prestations leur permettant d'atteindre 70 % des revenus agricoles antérieurs. Pour un agriculteur qui est dans une telle situation, il est déjà trop tard. Pourriez-vous vivre avec les deux tiers de votre revenu, surtout compte tenu du fait que les agriculteurs ne peuvent mettre à pied qui que ce soit et que la COVID-19 a fait grimper leurs dépenses? Agri-investissement ne fonctionne que pour ceux qui ont déjà participé.

Les agriculteurs ne demandent pas plus de dettes par l'entremise de prêts de Financement agricole Canada. Nous sommes déjà fortement endettés. Nous n'avons pas accès au financement de 50 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour loger les travailleurs saisonniers pendant la période de quarantaine de deux semaines parce que nos travailleurs sont déjà ici, et ils ne sont pas en quarantaine.

De plus, les producteurs de champignons sont maintenant assujettis à la taxe sur le carbone — pour laquelle nous avons demandé un remboursement ou une exemption, qui ont déjà été accordés à certains produits agricoles —, même si des études montrent que les champignons comptent parmi les produits agricoles dont la production a la plus petite empreinte carbone et exige le moins d'eau.

Mesdames et messieurs les députés, nous vous demandons d'intervenir et d'aider à régler ce problème.

Je vais inviter Janet Krayden à prendre la parole pendant le reste du temps qui nous est accordé.

• (1630)

Mme Janet Krayden (experte en main-d'oeuvre, Association des champignonnières du Canada): Merci.

Monsieur le président, chers membres du Comité, les agriculteurs ont besoin d'aide immédiatement. Notre approvisionnement alimentaire dépend d'eux. Nous avons pour 2,6 millions de dollars de champignons en excédent en raison de la fermeture du marché de la restauration. Nous avons besoin de 3,8 millions de dollars pour mettre en place des mesures d'urgence pour protéger notre main-d'oeuvre pendant la pandémie de COVID-19, notamment pour de l'hébergement et du transport supplémentaires, pour de l'équipement de protection et pour créer de l'espace dans les milieux de travail.

Nous avons également besoin d'un programme équitable pour établir un filet de sécurité en cas de contamination à la COVID-19. Comme le *Financial Post* l'écrivait cette semaine, les agriculteurs ont besoin d'aide, sinon le Canada pourrait perdre jusqu'à 15 % de ses fermes cette année. Il est insensé que des fermes disparaissent en raison de mises à pied alors que les tablettes de nos supermarchés se vident.

Aux États-Unis, les agriculteurs se heurtent aux mêmes difficultés de transformation et de production. Leur chaîne d'approvisionnement alimentaire se brise, comme on a pu le lire dans un article cette semaine. Il n'y aura plus autant d'aliments dans les magasins. Qu'est-ce que cela signifie aux États-Unis? Nous avons vu récemment que les autorités américaines ne voulaient pas que leurs entreprises nous vendent de masques faciaux. Elles voulaient l'interdire. Comment peut-on s'attendre à ce que les choses soient différentes pour les produits agricoles alors que les agriculteurs américains ont les mêmes problèmes et que le Canada essaie d'importer les mêmes

produits? Les comités de la sécurité publique et des finances doivent réfléchir à notre sécurité alimentaire dès maintenant.

Nous avons passé en revue tous les programmes d'aide liés à la COVID-19, et aucun d'entre eux ne fonctionne pour nos producteurs. En effet, ces programmes sont conçus pour les petites entreprises, mais les exploitations agricoles canadiennes d'aujourd'hui exigent d'énormes investissements de capitaux, surtout les champignonnières, et beaucoup d'employés. Elles ne sont donc pas admissibles aux programmes destinés aux petites entreprises.

À titre de comparaison, les États-Unis ont débloqué 19 milliards de dollars pour aider leurs agriculteurs, dont 3 milliards pour la production excédentaire. Voilà pourquoi nous estimons que le montant de 2,6 milliards de dollars proposé par la Fédération canadienne de l'agriculture est tout à fait juste. Nous le savons parce que c'est ce que nous disent les données que nous avons recueillies la semaine dernière et que c'est un montant proportionnel à celui des États-Unis quand on compare la quantité d'aliments produits. De plus, les agriculteurs en ont vraiment besoin.

Nous exhortons Agriculture et Agroalimentaire Canada à répondre à l'appel. Lançons donc cette campagne sur les produits canadiens. Agriculture Canada a 25 millions de dollars qui attendent d'être dépensés depuis janvier. Utilisons cet argent maintenant. Il faut faire la promotion des produits canadiens dans nos magasins. Nous interpellons donc aussi le Conseil canadien du commerce de détail, qui, nous l'espérons, fait partie du même groupe de témoins que nous aujourd'hui. Nous avons rencontré des représentants il y a deux semaines. Constituons un groupe de travail avec des agriculteurs, des transformateurs et des détaillants. Remplissons les tablettes de nos supermarchés de produits canadiens clairement identifiés avec un drapeau canadien pour que les consommateurs sachent où se les procurer.

C'est ce que nous réclamons, et nous espérons que vous pourrez nous aider à en faire une priorité, car nous ne pouvons plus attendre.

Merci beaucoup.

Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

• (1635)

Le président: Merci, madame Krayden. Les représentants du Conseil canadien du commerce de détail ne sont pas ici aujourd'hui en raison d'un conflit d'horaires. Ils comparaitront la semaine prochaine, mardi ou jeudi, je ne suis pas certain.

Je laisse maintenant la parole aux représentants des Comptables professionnels agréés du Canada. Il s'agit de Joy Thomas, présidente et chef de la direction, et Bruce Ball, vice-président pour la fiscalité.

La parole est à vous.

Mme Joy Thomas (présidente et chef de la direction, Comptables professionnels agréés du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, merci.

Je m'appelle Joy Thomas, et je suis présidente et chef de la direction de Comptables professionnels agréés du Canada. Je suis accompagnée de Bruce Ball, notre vice-président, Fiscalité. Je vous remercie de nous donner l'occasion de vous rencontrer virtuellement aujourd'hui.

Avec son Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, le gouvernement fédéral a réagi promptement et énergiquement pour fournir un soutien direct, permettre le report du paiement des impôts et soutenir la liquidité en cette période où de telles mesures sont impératives. La profession comptable comprend la nécessité de prendre ces mesures maintenant, tout en étant très consciente de l'ampleur de la tâche que représentera la gestion des finances du pays. Nous avons été invités par le Comité à présenter aujourd'hui nos observations sur le thème du soutien aux Canadiens non éligibles aux mesures existantes.

Soulignons d'abord que CPA Canada appuie le plan d'intervention du gouvernement. Or, quand des mesures doivent être adoptées en toute urgence en réponse à un événement d'une portée historique, il est malheureusement certain que des particuliers et des entreprises seront oubliés — et cette fois-ci n'a pas fait exception. Si certaines catégories de contribuables n'étaient effectivement pas admissibles aux mesures prises initialement, le gouvernement mérite des félicitations, car il a vite remédié à la situation et est venu en aide à ceux et celles qui étaient passés à travers les mailles du filet. Des améliorations ont été apportées à la Subvention salariale d'urgence du Canada, à la Prestation canadienne d'urgence et au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Un soutien supplémentaire a également été offert aux Canadiens vulnérables, aux étudiants et aux diplômés, aux travailleurs essentiels qui veillent sur notre sécurité et aux personnes âgées, qui ont bâti notre grand pays.

Nous avons par ailleurs joint au texte de notre allocution une annexe faisant état de situations où le soutien fait défaut. Il est essentiel de combler ces lacunes et nous croyons comprendre que le gouvernement recherche activement des solutions pour certaines d'entre elles.

CPA Canada est heureuse de pouvoir participer aux discussions d'aujourd'hui et d'ainsi soutenir les particuliers, les entreprises et la société canadienne en général. Notre organisation entretient de bonnes relations de travail avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires. Nous saluons tout particulièrement l'engagement et le dévouement de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances du Canada. Les fiscalistes et leurs clients, souvent des petites et moyennes entreprises et des particuliers, sont reconnaissants du report de nombreuses déclarations fiscales et des précisions apportées au programme de subventions salariales.

Les situations dans lesquelles des lacunes ont été décelées par nos membres ont principalement trait à la Subvention salariale d'urgence du Canada. Il s'agit notamment: de la non-admissibilité de certaines sociétés de personnes, par exemple des partenariats publics-privés et des sociétés de personnes dont l'un des associés est une caisse de retraite; de problèmes découlant d'ententes de partage des coûts ou de la centralisation de la paie; de l'inefficacité du critère de la baisse de revenu mensuel dans certains cas, par exemple dans le cas d'une entreprise saisonnière ou d'un autre type d'entreprise dont les revenus ne sont pas uniformément répartis sur 12 mois; et d'un certain nombre de problèmes techniques qui doivent être réglés.

On nous dit également que d'autres reports seront nécessaires pour certaines déclarations fiscales, comme nous le précisons dans l'annexe. Nous discutons actuellement de cette question avec l'ARC.

Je suis très fière des CPA qui, par leur contribution, viennent en aide aux particuliers et aux entreprises du pays. Je pense notam-

ment aux CPA qui préparent gratuitement les déclarations d'impôt des travailleurs de première ligne en soins de santé dans le cadre d'initiatives comme Accounting for Bravery en Ontario et au Manitoba. D'autres aident des Canadiens vulnérables à faible revenu à produire leurs déclarations. CPA Canada fait également sa part en élaborant des ressources en littératie financière pour ses membres qui aident les particuliers et les entreprises à surmonter les difficultés causées par la pandémie et, très important aussi, à se préparer à reprendre leurs activités.

Tous, nous nous serrons les coudes et ensemble, nous réussissons à passer à travers la crise. Les discussions de nos dirigeants sur la réouverture graduelle de l'économie sont porteuses d'espoir. Il faudra toutefois tenir compte de tous les facteurs et de tous les risques en jeu. La santé des Canadiens doit être préservée, les travailleurs doivent être soutenus, et les décisions doivent s'appuyer sur des données et des faits. Ultimement, le Canada devra se doter d'un plan de reprise qui lui permettra d'assurer la durabilité et la résilience de son économie.

Je vous remercie. Bruce et moi serons maintenant heureux de répondre à vos questions.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup, madame Thomas.

Avant de passer à notre dernier témoin, j'aimerais vous faire part de l'ordre dans lequel les membres pourront poser des questions. M. Morantz commencera. Viendront ensuite Mme Koutrakis, Mme Larouche puis M. Julian.

Nous donnons maintenant la parole à Mme Gisèle Tassé-Goodman, du Réseau FADOQ.

[Français]

Mme Gisèle Tassé-Goodman (présidente, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ): Bonjour, monsieur le président.

J'aimerais remercier les membres du Comité permanent des finances de m'avoir invitée à comparaître.

Le Réseau FADOQ est la plus grande association d'aînés au Canada. Elle compte 535 000 membres. Comme présidente d'un organisme de défense des droits des personnes âgées, je dois dire que la crise actuelle est dramatique et certainement très inquiétante. Malgré les mesures mises en œuvre, le Réseau FADOQ constate tristement que de nombreux aînés ont été oubliés.

Comme vous le savez, les personnes qui reçoivent strictement les prestations de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti doivent vivre avec à peine 18 000 \$ par année. Vivre avec ces revenus était déjà difficile bien avant la pandémie.

Le déclenchement de la crise sociosanitaire exacerbe cette détresse financière, puisque les prix des produits de première nécessité ont augmenté. De surcroît, les mesures de confinement font en sorte que de nombreuses personnes aînées ont perdu temporairement leur cercle de soutien, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. Par exemple, l'usage des services de livraison ajoute des frais supplémentaires à assumer. Par ailleurs, de nombreux organismes ont suspendu leurs activités. Cela pousse de nombreux aînés à se tourner vers le privé, ce qui engendre évidemment des coûts supplémentaires.

Nous sommes également dans une période de renouvellement des baux. Il s'agit d'une autre augmentation du coût de la vie qui devra être absorbée par les aînés.

Le Réseau FADOQ réitère donc sa demande au gouvernement fédéral: il faut rehausser le soutien financier aux aînés au moyen de la Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti. Les aînés ne devraient pas avoir à choisir entre l'achat de nourriture et l'achat de médicaments.

Concernant les mesures de protection du patrimoine financier, je dois vous dire que la réduction de 25 % du taux de retrait minimum des FERR a été accueillie tièdement par nos membres. Pas une seule journée ne passe sans que des personnes aînées nous interpellent à ce sujet. De nombreux épargnants estiment que les retraits obligatoires des FERR devraient carrément être abolis en 2020. Par ailleurs, plusieurs suggèrent de repousser l'âge à partir duquel il est obligatoire de convertir ses REER en FERR.

Ces deux mesures sont évidemment proposées afin de limiter l'impact de la chute des marchés boursiers sur le patrimoine financier de nombreux aînés du Canada.

Finalement, comme présidente du Réseau FADOQ, je me dois de nommer l'éléphant dans la pièce. Beaucoup a été dit au sujet des lieux d'hébergement pour aînés. La réalité, c'est que les provinces souffrent d'un sous-financement chronique dans le domaine de la santé de la part du gouvernement fédéral.

Selon le Conference Board du Canada, en 2018-2019, les transferts fédéraux en matière de santé étaient de 38,5 milliards de dollars, alors que les dépenses totales des provinces et des territoires du Canada s'élevaient à 174,5 milliards de dollars. Le financement des soins de santé des provinces et des territoires accapare 40 % de leur budget, alors que le gouvernement canadien ne finance que 22 % de ces dépenses.

Toujours selon les données du Conference Board du Canada, le taux de croissance actuellement fixé fera en sorte que la proportion fédérale consacrée au financement des soins de santé chutera à moins de 20 % d'ici 2026. Ainsi, le Réseau FADOQ demande au gouvernement fédéral de rehausser l'indexation du Transfert canadien en matière de santé de 6 % annuellement, c'est-à-dire au niveau auquel il était avant 2017.

Par ailleurs, il importe d'inclure dans la formule de calcul actuelle du Transfert canadien en matière de santé une variable prenant en compte le vieillissement de la population par province et territoire. Les aînés méritent d'être traités dignement, et les provinces et les territoires doivent avoir les moyens de leurs ambitions à cet égard.

Je vous remercie, chers membres du Comité, d'accueillir nos demandes au nom des aînés et de les prendre en considération.

• (1645)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Tassé-Goodman.

Nous remercions toutes les personnes qui ont comparu aujourd'hui, certaines sur préavis assez court. Nous vous en sommes reconnaissants.

Je pense que nous pouvons procéder à nos périodes de questions de six minutes comme d'habitude. Nous devrions avoir assez de

temps pour le faire de cette façon. Nous allons commencer par M. Morantz.

M. Marty Morantz: Merci, monsieur le président.

Mes premières questions et observations s'adressent à Mme Carter, du Conseil des aéroports du Canada.

L'aéroport international Richardson de Winnipeg, la plaque tournante du transport au Manitoba, se trouve dans ma circonscription. À la fin de 2019, son achalandage représentait 4,5 millions de voyageurs et plus de 100 vols quotidiens vers plus de 60 destinations. À Winnipeg, 18 500 familles subviennent à leurs besoins grâce à un emploi lié aux activités de l'aéroport. En mars, le trafic de l'aéroport avait dégringolé de 60 % pratiquement du jour au lendemain. Le trafic sortant a baissé de plus de 80 %. Au début d'avril, le nombre de passagers qui partaient de l'aéroport avait chuté de 92 % comparativement à l'année précédente. Presque tous les commerces de détail et les points de vente d'aliments et boissons sont maintenant fermés et les stationnements sont vides.

Je me suis entretenu avec le président-directeur général de l'aéroport et la triste réalité est, semble-t-il, que sans autre aide ciblée, de bonnes parties du secteur de l'aviation pourraient cesser leurs activités. Selon lui, notre aéroport verra ses revenus annualisés baisser de 63 % en 2020.

Compte tenu de cette situation, des difficultés financières que la crise de la COVID entraîne pour les aéroports, pouvez-vous nous dire si les programmes offerts à l'heure actuelle par le gouvernement fédéral ont été utiles?

Mme Joyce Carter: Merci beaucoup de votre question.

La situation que vous décrivez reflète exactement celle de tous les aéroports du pays. Comme à l'aéroport de Winnipeg, la diminution du nombre de passagers entraîne une importante baisse de revenus partout.

La Subvention salariale d'urgence du Canada nous a été utile. Je vais demander à RJ Steenstra de vous en dire plus au sujet de ce programme et de son utilité pour les aéroports du Canada.

Le président: La parole est à vous, monsieur Steenstra.

M. Roelof-Jan Steenstra (vice-président, Conseil des aéroports du Canada): Merci beaucoup, madame Carter.

La Subvention salariale d'urgence du Canada est très importante pour toute l'économie, y compris les aéroports. Nous avons pu confirmer dans les dernières 24 heures que les 21 autorités aéroportuaires exploitées en entreprise privée du Canada sont admissibles à ce programme. Malheureusement, comme il a fallu un certain temps avant d'obtenir cette confirmation, les aéroports ont déjà fait des mises à pied. Il ne sera pas facile de ramener ces employés au travail.

Au moins 12 des aéroports membres du conseil, des aéroports municipaux ou territoriaux, ne sont pas admissibles à ce programme en raison de leur structure de gouvernance. Le programme n'est donc pas accessible à tous à l'heure actuelle.

• (1650)

M. Marty Morantz: Merci.

J'aimerais à présent aborder le sujet des chaînes d'approvisionnement. L'un ou l'autre de vous deux pourra répondre à la question.

Dans la province du Manitoba, l'aéroport de Winnipeg dessert de nombreuses collectivités du Nord. Un grand nombre de ces petits aéroports jouent un rôle indispensable dans la chaîne d'approvisionnement essentielle des collectivités autochtones, des collectivités du Nord et des collectivités éloignées. L'aéroport de Winnipeg est un élément central de la chaîne d'approvisionnement qui permet au Nord de maintenir un lien avec le reste du pays et de recevoir des produits essentiels à la vie.

Que pensez-vous de l'utilité de ces programmes pour ce qui est de maintenir la chaîne d'approvisionnement, surtout pour les collectivités du Nord et les collectivités autochtones?

Mme Joyce Carter: Je pourrais commencer et laisser ensuite M. Steenstra, en tant que président du groupe des petits aéroports, répondre plus précisément à votre question.

J'aimerais d'abord ajouter un détail à propos de la Subvention subventionnelle d'urgence du Canada.

Dans l'industrie de l'aviation, la reprise sera très longue. Le programme actuel, même s'il est le bienvenu, doit prendre fin en juin. On ne fait donc que repousser le moment où les aéroports vont devoir faire des mises à pied, si ce n'est pas déjà fait, car la reprise va se faire attendre longtemps. Par conséquent, nous aimerions beaucoup que ce programme soit prolongé.

En ce qui concerne les collectivités du Nord et la chaîne d'approvisionnement, dans les petites collectivités en particulier, je vais laisser à M. Steenstra le soin de vous répondre.

M. Roelof-Jan Steenstra: Merci encore de votre question.

À mon avis, les petits aéroports sont des liens essentiels pour ces régions, notamment pour les communautés autochtones. Ils sont importants pour l'acheminement de la nourriture, des fournitures, des soins de santé et des gens.

Bien entendu, dans certains cas, les petits aéroports ou même les aéroports régionaux contribuent à éliminer les obstacles aux occasions d'emploi pour les populations autochtones, qui peuvent alors se déplacer par la voie des airs entre leur communauté et des lieux de travail éloignés dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nord de l'Alberta ou ailleurs dans le Nord.

Les petits aéroports forment un service essentiel sur le plan économique, de la sécurité et de la prospérité sociale, mais je crois que ce qui est vraiment important pour ces aéroports, c'est d'avoir accès à des liquidités. Avec moins de sources de revenus et sans possibilité de rembourser leurs dettes, ces aéroports ont besoin de capitaux pour compenser le coût de leurs activités, en particulier en ce qui concerne le respect de la réglementation.

Même s'il existe un programme fédéral pour les petits aéroports par l'entremise du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, ou PAIA, ce programme souffre depuis longtemps de sous-financement et ne répond pas aux besoins de l'industrie en temps normal, alors imaginez ce qu'il en est lorsqu'une crise comme celle de la COVID-19 frappe.

Le président: Vous avez le temps pour une brève question supplémentaire, monsieur Morantz.

M. Marty Morantz: J'ai une brève question à l'intention de Mme Thomas, de l'association des comptables.

Je suis ministre du cabinet fantôme pour le revenu national. Vos suggestions concernant le report des échéances fiscales m'intéressent. Je sais qu'il y a eu certains reports. J'ai cru vous entendre

dire que vous aviez d'autres suggestions et j'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet.

Mme Joy Thomas: Nous avons en effet certaines suggestions. Si vous le permettez, je demanderais à mon collègue Bruce Ball de vous répondre.

M. Bruce Ball (vice-président, Fiscalité, Comptables professionnels agréés du Canada): Merci, monsieur le président, et merci, madame Thomas.

Nous avons effectivement quelques suggestions. Dans le cadre de notre travail sur les programmes de subventions et des conseils que nous donnons à nos clients, sans parler des reports déjà accordés, beaucoup de nos membres — et les spécialistes en déclarations de revenus en général, je crois — constatent qu'une bonne partie du travail qu'ils feraient normalement avant la fin d'avril a été remise à plus tard. Ils seront encore à préparer des déclarations de revenus pour les particuliers en mai, et probablement jusqu'à la date butoir du 1^{er} juin.

Ce qui les préoccupe, c'est qu'il leur faudra reporter une partie du reste du travail parce qu'ils s'affairent à d'autres tâches. Bien entendu, comme tout le monde tente de faire de son mieux, travaille de la maison, etc., tout ne se déroule pas aussi rondement qu'avant.

Ce que nous aimerions — et nous sommes en pourparlers avec l'Agence du revenu du Canada —, c'est qu'on fasse quelque chose au sujet de la date limite du 15 juin pour les travailleurs autonomes. Par ailleurs, de nombreuses déclarations de revenus des sociétés sont dues d'ici la fin de juin. Cela nous préoccupe aussi.

Nous avons aussi demandé qu'on éclaire un peu plus les contribuables et leurs conseillers au sujet des questions de logistique. Par exemple, il est possible qu'un conseiller fiscal n'ait pu rencontrer un client afin d'obtenir certains renseignements. Nous espérons en apprendre un peu plus sur le Programme d'allègement pour les contribuables et son fonctionnement dans une situation comme la crise actuelle.

• (1655)

M. Marty Morantz: Merci.

Le président: Merci à tous.

En ce qui concerne les reports, monsieur Ball, mon comptable m'a dit exactement la même chose. Il faut d'autres reports sans quoi ils ne pourront pas suffire à la tâche.

Je vais maintenant accorder la parole à Mme Koutrakis, qui sera suivie par Mme Larouche.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président.

Pouvez-vous m'entendre? On dirait que j'ai des problèmes techniques.

Le président: Il y a du grésille. Nous allons demander aux techniciens de jeter un coup d'œil à cela.

Madame Larouche, êtes-vous prête à intervenir? Nous allons passer à vous puis revenir à Mme Koutrakis. Nous allons voir si nous pouvons régler ce problème technique.

Allez-y, madame Larouche.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Bonjour. C'est à titre de porte-parole du Bloc québécois en matière d'ainés que je prends la parole aujourd'hui et que je suis présente parmi vous.

Mes questions s'adressent à Mme Tassé-Goodman, de la FA-DOQ.

Madame Tassé-Goodman, vous avez bien expliqué les aides accordées aux différents groupes. Plusieurs milliards de dollars ont été investis jusqu'à maintenant, mais il y a eu très peu de mesures pour les aînés.

Vous avez également démontré que leurs dépenses n'ont pas diminué pendant la crise. Dans certains cas, même pour ceux qui reçoivent les 2 000 \$, il y a une différence entre payer un loyer en ville et payer un loyer en région. Ce ne sont pas les mêmes prix. Il y a également une hausse du prix du panier d'épicerie. Il y a aussi les services qu'ils doivent aller chercher.

Compte tenu de tout cela, une hausse de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti n'est-elle pas une nécessité, et non un luxe? Pourquoi les mesures mises en place jusqu'à maintenant ne peuvent-elles pas aider les aînés à traverser cette crise?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Tous les jours, depuis le début de la pandémie, et même avant, nous disons qu'il y a un besoin crucial. Le présent gouvernement s'était engagé à augmenter de 10 % la Sécurité de la vieillesse. Cette mesure est attendue. Nous souhaitons qu'il y ait une hausse des pensions, que ce soit le Supplément de revenu garanti ou la Sécurité de la vieillesse.

On sait très bien qu'avec la pandémie, les aînés sont confinés et ne peuvent pas sortir ni passer la porte de leur résidence. Ils sont complètement isolés. Ils doivent faire appel à des services extérieurs puisque le soutien qu'ils reçoivent généralement de leur famille, de leurs proches et de leurs amis n'est plus possible.

Les aînés doivent faire leurs achats par téléphone. Il y a une augmentation des prix des aliments de base tels que le beurre, le pain et la farine, qui est difficile à trouver. Ils doivent également payer des frais de livraison. Ce sont des nouveaux frais qu'ils n'avaient pas auparavant et qui viennent s'ajouter à leurs dépenses.

Nous souhaitons ardemment que le gouvernement se penche sur la question et qu'il augmente le Supplément de revenu garanti ou la Sécurité de la vieillesse, comme il l'avait annoncé l'an passé.

● (1700)

Mme Andréanne Larouche: Vous en avez parlé rapidement, mais les aînés vivent aussi l'impact de la baisse des marchés boursiers sur leurs FERR. Ils subissent de plein fouet non seulement la hausse du prix du panier d'épicerie, mais aussi la chute de leurs économies, souvent celles d'une vie. La chute boursière les affecte beaucoup.

Dans ce contexte, est-il trop tard pour protéger les fonds enregistrés de revenu de retraite des chutes boursières? Sinon, comment pourrait-on mieux les protéger?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Les aînés subissent des pertes au chapitre de leurs investissements. Ils voient fondre à vue d'œil ce qu'ils ont accumulé au cours des années. Ils souhaitent que ce soit aboli pour cette année.

Nonobstant cela, comme je l'ai mentionné, des aînés souhaitent que l'âge limite pour transférer leur REER dans un FERR soit repoussé à 75 ans. Les aînés qui sont toujours en santé souhaitent participer au marché du travail et aider à contrer la pénurie actuelle de main-d'œuvre, ce qui améliore aussi leur qualité de vie. On ne se cachera pas que, en contribuant au marché du travail, ils se retrouvent moins dans les cabinets de médecin. De plus, il y a un transfert de connaissances qui s'effectue lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail.

Le report du transfert des REER à 75 ans permettrait aux aînés de cotiser encore à leur FERR et de participer au marché du travail.

Mme Andréanne Larouche: Vous avez abordé la question des transferts fédéraux en santé. On ne peut pas y échapper en ce moment, que ce soit en lien avec la crise sanitaire qui frappe les milieux de vie des aînés ou l'aide aux groupes communautaires, qui relève souvent du budget de la santé. Ces groupes doivent souvent se débrouiller avec une aide non récurrente et instable et qui n'a pas été augmentée depuis beaucoup trop longtemps, malgré les besoins qui vont grandissant.

Vous avez dit que c'était d'une importance capitale et cruciale, mais comment une hausse des transferts fédéraux en santé aurait-elle pu aider les aînés à traverser cette crise et après?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: D'après Statistique Canada, 5,1 millions de personnes au Canada atteindront l'âge de 65 ans au cours des 10 prochaines années, ce qui est quand même considérable. Nous ne sommes pas des spécialistes, mais nous estimons que le Transfert canadien en matière de santé devrait être augmenté de 6 %. Il a été réduit en 2017, et nous savons très bien que cela a eu des répercussions sur la population active, tant dans les provinces que dans les territoires. Il y a une réduction des revenus d'emploi et des recettes fiscales. C'est ce qui est arrivé et c'est ce qui va continuer de se produire. Nous demandons donc que ce soit ramené à 6 % pour toutes les provinces et tous les territoires.

Mme Andréanne Larouche: Vous avez également abordé la question de l'isolement des aînés, qui est un déterminant de la santé. Dans le contexte de la crise actuelle, cela démontre aussi l'aspect essentiel de l'accès à Internet pour l'ensemble de la population, y compris les aînés. Compte tenu de la fermeture des bureaux de Service Canada, lorsqu'ils doivent faire une demande, les lignes téléphoniques sont souvent débordées, alors qu'ils sont pressés d'avoir de l'aide. Ils pourraient utiliser Internet, mais dans certaines régions, c'est extrêmement difficile.

Par ailleurs, on parle aussi de plus en plus de l'importance de maintenir un lien. Il y a des initiatives, comme la « téléparentalité », visant à garder le contact avec nos aînés.

Selon vous, à quel point l'accès à Internet haute vitesse est-il essentiel pour les aînés?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Cela est absolument crucial, madame Larouche.

Le gouvernement du Canada doit en faire davantage pour brancher tous les Québécois et tous les aînés à Internet. Non seulement doivent-ils avoir accès à Internet, mais cela doit être un accès de qualité. Il y a des régions où il est beaucoup plus difficile d'avoir accès à Internet, mais, de plus, ce n'est pas non plus accessible financièrement pour tous les aînés. Les moins nantis ont donc moins la chance d'obtenir ce service et de communiquer avec leurs proches de cette façon.

Mme Andréanne Larouche: D'accord. Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Le temps est écoulé, madame Larouche. Merci.

Nous revenons maintenant à Mme Koutrakis, puis nous passons à M. Julian.

Êtes-vous là, madame Koutrakis?

Elle doit s'être débranchée. Nous allons donc passer à vous, monsieur Julian, puis à M. Cumming si nous ne parvenons pas à récupérer Mme Koutrakis.

Allez-y, monsieur Julian.

• (1705)

[Français]

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence aujourd'hui. Nous espérons que leurs familles sont en santé et en sécurité.

J'aimerais d'abord poser quelques questions à Mme Tassé-Goodman.

Madame Tassé-Goodman, je vous remercie de votre présence. Vous avez visé juste en disant que les aînés avaient besoin de plus de soutien pendant cette crise. Le NPD a fait adopter, mercredi, une motion qui obligera le gouvernement à fournir plus d'appui aux aînés au cours des prochains jours, sans délai.

Vous avez aussi visé juste en parlant de l'insuffisance du financement du réseau de la santé et de la situation dans les centres d'hébergement.

À quel point pensez-vous que ce sous-financement du réseau de la santé, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, a contribué à accentuer la crise que nous vivons actuellement?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Nous nous évertuons à dire, comme on le dit dans les médias, qu'il faut en faire plus pour les aînés, qui sont nos bâtisseurs et les sages de la société. Or les aînés mentionnent déjà qu'en vivant avec le Supplément de revenu garanti, Internet leur est inaccessible, c'est évident.

Par ailleurs, l'augmentation de 10 % qui avait été promise par le gouvernement actuel ne s'est toujours pas concrétisée. Nous en avons déjà parlé lorsque je me suis présentée devant ce comité en février. Les aînés se sentent oubliés pendant la pandémie. Il y a des besoins criants, comme vous le savez, monsieur Julian. Le Réseau FADOQ souhaite ardemment qu'il y ait des mesures pour les aînés et qu'on pense à eux. Ils sont confinés et ce n'est pas une période facile pour eux.

Nous souhaitons que vous entendiez cet appel de la part de tous les aînés, parce qu'il y en a beaucoup qui reçoivent le Supplément de revenu garanti.

M. Peter Julian: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais poser ma question suivante à Mme Carter.

Madame Carter, vous avez parlé avec beaucoup d'éloquence de l'importance de soutenir les aéroports du pays. De toute évidence, nous devons continuer de faire en sorte que les aéroports gérés par les municipalités fassent aussi partie de l'équation. Vous avez parlé d'investissements, des activités et de la réglementation. Nous n'avons toutefois pas encore parlé des travailleurs.

Il faut évidemment aider le secteur aéroportuaire, mais il faut aussi veiller à ce que les travailleurs en poste avant cette crise ne voient pas leur qualité de vie se détériorer une fois la crise passée.

Est-ce que le Conseil des aéroports du Canada peut confirmer qu'au chapitre de la subvention salariale, les travailleurs recevront bel et bien la totalité du salaire et des avantages sociaux auxquels ils ont droit? Comme vous l'avez indiqué, la pente sera très longue à remonter. Pouvez-vous confirmer que les aéroports sont prêts à accorder des droits de rappel de 24 mois afin que les travailleurs aéroportuaires puissent réintégrer leur emploi, et que les entrepreneurs qui travaillent pour les aéroports canadiens seront considérés comme des employeurs subséquents afin que de nouveaux entrepreneurs ne puissent pas utiliser cette crise pour réduire les salaires et éliminer les avantages sociaux?

Mme Joyce Carter: Merci. J'apprécie beaucoup vos commentaires. Il est certain que, du point de vue du Conseil des aéroports du Canada, la Subvention salariale d'urgence est très utile, comme je l'ai dit. Si nous avons bien compris, tous les aéroports sont admissibles sauf 12 en raison du critère municipal. Même si l'ARC nous dit que cette mesure fait toujours l'objet d'une évaluation, nous la jugeons excellente.

Quant à la manière dont la subvention salariale s'applique à l'une ou l'autre des autorités aéroportuaires, c'est à chacune qu'il revient de décider si ses employés retrouveront le plein emploi et leur salaire. Je n'ai pas connaissance d'un aéroport où on aurait réduit les salaires. Comme vous le savez très bien, la subvention prévoit, si je ne me trompe pas, plus de 850 \$ par semaine, ce qui compensera assurément tout salaire additionnel pour les employés aéroportuaires actuels.

À l'aéroport d'Halifax, nous avons 5 800 travailleurs, soit l'équivalent de la population de Kentville. Toutes nos activités génèrent donc beaucoup d'emplois. Comme les autres aéroports, nous continuerons de veiller à recourir à tous les secteurs qui soutiennent les aéroports, et la subvention salariale est un important facteur de cette équation. Elle fera en sorte que les employés continuent, comme vous dites, de recevoir un salaire et des avantages sociaux.

Je suis très inquiète du fait que ce programme se termine à la fin de juin et de ce que cela va signifier à un moment où les entreprises ne feront que reprendre leurs activités.

• (1710)

Le président: Nous devons passer à la ronde de cinq minutes. Vous aurez peut-être le temps de poser une autre question plus tard, monsieur Julian.

Nous passons maintenant à M. Cumming, puis ce sera au tour de M. Sorbara.

M. James Cumming: Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins présents aujourd'hui.

Avant de passer à mes questions, j'ai un commentaire à l'intention de M. Steenstra. Nos pensées accompagnent les habitants de Fort McMurray. S'il y a une ville qui a souffert ces dernières années, c'est bien Fort McMurray avec les feux de forêt, les réductions dans le secteur des ressources et maintenant cette inondation. Nous sommes donc de tout cœur avec vous.

J'aimerais poser ma première question à M. Scholz. Je crois qu'il est toujours en ligne.

Nous avons entendu le gouverneur de la Banque du Canada dire à quel point le secteur des ressources est important pour l'économie canadienne et combien il le sera pour sa relance.

D'après vous et vos membres, dans quelle mesure est-il essentiel que le ministre des Finances annonce une certaine forme d'aide? Je sais qu'il a promis qu'une aide arriverait dans quelques jours, puis dans quelques semaines. Un mois est passé. Avez-vous quelque chose à dire sur ce qu'en pensent vos membres et sur l'ampleur que cette crise a pour eux?

M. Mark Scholz: Je vous répondrai ceci: sans mesures de liquidités additionnelles, l'avenir du secteur nous inquiète beaucoup. Il y a eu quelques investissements très prudents, et nous sommes certainement extrêmement reconnaissants envers le gouvernement fédéral d'avoir pris des mesures comme la subvention salariale, mais nous avons examiné les programmes de liquidités offerts par la BDC et je crois qu'ils ne sont malheureusement pas suffisants pour assurer la survie du secteur.

Par exemple, on ne peut pas dire que le prix actuel des produits de base encourage l'utilisation des installations de forage. Vous vous souviendrez que leur prix est récemment tombé sous zéro dans l'Ouest canadien, ce qui signifie que les producteurs canadiens ont littéralement dû payer pour qu'on emporte leurs barils de pétrole et leurs ressources.

Dans un tel contexte, on ne voit pas pourquoi il serait nécessaire de procéder au moindre forage, à moins que deux choses ne se produisent, et nous pensons qu'elles ne se réaliseront pas avant au moins 12 à 18 mois. Premièrement, il doit y avoir une hausse importante de la demande. N'oubliez pas que la demande mondiale en brut a diminué de 30 %. La population mondiale consommait environ 100 millions de barils par jour, et elle n'en consomme plus qu'environ 70 millions. Cette baisse de 30 % a certainement eu un effet sur les prix. Deuxièmement, le marché nord-américain a été inondé par du pétrole étranger produit par des États beaucoup moins respectueux de l'environnement, ce qui a contribué à l'effritement de la valeur du pétrole que nous produisons.

Voilà beaucoup de mots pour dire que nous croyons que l'industrie est en bien mauvaise posture. Sans mesures de soutien additionnelles, il est totalement impossible de dire combien de joueurs vont survivre à cette crise. Cela déstabilisera l'infrastructure de service essentielle à l'industrie pétrolière et gazière et ne nous permettra plus de produire du pétrole et du gaz de grande qualité au Canada.

• (1715)

M. James Cumming: Monsieur Scholz, que répondez-vous aux défaitistes qui demandent à quoi bon faire partie de cette industrie, puisque les prix sont à la baisse? On entend parfois des gens poser cette question. Je vis en Alberta et je sais à quel point cette industrie est essentielle. Je sais que le secteur va reprendre. Quel est votre point de vue là-dessus?

M. Mark Scholz: Eh bien, c'est très difficile de remplacer l'une des plus grosses parties du PIB d'un pays. Franchement, je dirais qu'il s'agit de l'une des plus grosses industries, peut-être pas dans le marché actuel, mais certainement par le passé. Elle représentait une part inégalée du marché boursier, comme le TSX, dont environ 20 % des échanges se situent dans le secteur énergétique. Lorsqu'une telle industrie ne fonctionne pas à plein régime, on constate un impact important sur les régimes de retraite, la fiscalité et l'emploi, entre autres.

De plus, je tiens à dire à quel point nous sommes fiers de nos gens et de notre technologie. Il ne fait aucun doute que l'industrie pétrolière et gazière du Canada est la meilleure au monde. Le monde va consommer de l'énergie issue des combustibles fossiles pendant encore très longtemps et cette énergie devrait provenir du Canada. En fait, un des députés — Elizabeth May, je crois — a mentionné qu'il faut faire en sorte que les Canadiens consomment de l'énergie responsable provenant du Canada et nous sommes d'accord. En fait, nous voulons le garantir, mais nous avons besoin d'infrastructures pour ce faire. Il faut faire en sorte que les Canadiens de partout au pays n'aient pas à dépendre des Saoudiens, des Nigériens ou des Russes.

Il est dans l'intérêt national stratégique du Canada et des Canadiens que les ressources énergétiques soient produites et distribuées au pays et que nous obtenions le plein prix pour nos produits, un point, c'est tout. Nous pouvons y arriver, mais il faut du leadership et de la volonté pour atteindre ce point stratégique.

M. James Cumming: Merci.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti. Mme May interviendra à la toute fin.

Pendant que vous avez la parole, monsieur Scholz, j'en profite pour vous poser une question concernant votre proposition. Au point 2, vous recommandez que le gouvernement assume le montant des pertes fiscales, moins le coût du capital pour le gouvernement. Au point 3, vous proposez qu'il achète les comptes débiteurs, etc. Quel processus envisagez-vous?

M. Mark Scholz: Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, notre industrie a connu des pertes fiscales considérables au cours des cinq dernières années, notamment dans le secteur des services pétroliers, qui n'a pas réalisé de gains pour la plus grande partie des cinq dernières années. Il y a des pertes fiscales considérables qui seront remises à plus tard, lorsque l'industrie et le secteur enregistreront des gains imposables. Nous proposons qu'on nous laisse monétiser ces pertes fiscales dès maintenant. Assurément, nous sommes prêts à rembourser au gouvernement les coûts d'emprunt interne, de sorte qu'il n'en coûterait pratiquement rien au gouvernement. Ainsi, les compagnies en difficulté pourraient toucher instantanément des liquidités et se trouver à payer plus tôt un impôt sur le revenu que si ces pertes fiscales avaient été monétisées plus tard. Nous estimons à 460 millions de dollars le montant des liquidités qui proviendrait du gouvernement fédéral par l'intermédiaire d'un tel programme.

Pour ce qui est des comptes débiteurs, nous estimons leur valeur à plus d'un demi-milliard de dollars. Si certains producteurs pétroliers et gaziers pour lesquels nous travaillons font faillite, ils entraîneront dans leur chute les entreprises de services, ce qui serait tout à fait désastreux pour le secteur pétrolier.

Le président: Merci, monsieur Scholz.

Nous passons maintenant à M. Sorbara, et ensuite à Mme Koutrakis, qui n'a toujours pas passé le premier tour.

Allez-y monsieur Sorbara, vous avez cinq minutes.

M. Francesco Sorbara: Merci, monsieur le président.

Bienvenue à tous et merci de votre témoignage.

La pandémie remet en question les normes sociétales. Pour les témoins de cet après-midi, qu'il s'agisse de compagnies aériennes et d'aéroports, lesquels offrent du transport aux gens et dont les passagers vont évidemment s'asseoir de nouveau à proximité les uns des autres, ou des représentants de l'Association des champignonnistes — il y a un transformateur et un producteur de champignons dans ma circonscription — qui voient la demande en matière de champignons chuter, étant donné la fermeture des salles de réception et des restaurants, et que nous ne pouvons pas aider tant que les gens ne peuvent pas fréquenter ces endroits et s'asseoir les uns près des autres en toute sécurité. Pour ce qui est des dentistes, je crois que tous les Canadiens se rendront à une clinique de soins dentaires une fois qu'elles rouvriront, après avoir reçu l'aval de la province. Nous savons que cela se produira en temps et lieu. Espérons que ce sera le plus tôt possible.

Ma première question s'adresse au Conseil des aéroports. La société Air Canada a déclaré, aujourd'hui je crois, qu'elle s'attend à ce que le trafic aérien se rétablisse d'ici la fin de l'année pour la saison des Fêtes. Je l'espère ardemment. Votre association a-t-elle une opinion sur le sujet? J'aimerais aller visiter l'Île-du-Prince-Édouard cet été avec ma famille — j'en profite pour faire une annonce pour M. Easter. Avez-vous une observation sur ce sujet?

• (1720)

Mme Joyce Carter: Certainement, nous nous attendons à ce que les déplacements aériens au pays reprennent vers la fin de l'été. Le délai sera beaucoup plus long pour les vols internationaux. Comme vous le soulevez, et merci d'avoir si bien résumé la situation, la distanciation sociale sera la plus grande source de difficultés. Les gens qui prennent l'avion doivent se déplacer dans des aéroports, et il faut leur offrir un milieu où ils peuvent le faire sans craindre pour leur santé et leur sécurité.

Les vols intérieurs vont définitivement reprendre en premier. J'ai vu l'annonce d'Air Canada aujourd'hui, et je m'en suis réjoui. Les gens vont commencer à se déplacer à l'intérieur du Canada d'abord, mais, tant qu'on n'aura pas levé les mesures de quarantaine, ils n'iront pas d'une province à une autre.

M. Francesco Sorbara: Absolument. Lorsque les transporteurs aériens reprendront leurs activités, les coefficients d'occupation ne seront pas très élevés. Des liquidités seront peut-être nécessaires, parce que s'ils sont fermés, c'est une chose, mais lorsqu'ils reprendront leurs activités — si je veux aller visiter mes parents à Vancouver, vous savez, on est habitué à voir des aéronefs d'Air Canada ou de WestJet qui sont pleins et ce ne sera peut-être pas le cas. Ils auront donc besoin d'aide.

Passons au secteur des champignons. Beaucoup de gens s'étonnent d'apprendre que le secteur agroalimentaire de l'Ontario est l'une des plus grosses industries. En fait, cette industrie est plus grosse que celle de l'automobile. Vous avez mentionné que certains programmes d'aide sont inutiles parce qu'il vous faut de l'aide à un certain moment précis. Évidemment, vous pouvez vous prévaloir de la Subvention salariale d'urgence du Canada, à l'instar de 86 000 entreprises du Canada, mais il reste que vous ne pouvez pas vendre votre produit à l'heure actuelle.

En 30 secondes, pourriez-vous nous dire quelles formes d'aide vous avez demandées ou recherchez?

M. Ryan Koeslag: Essentiellement, notre industrie a besoin d'une injection de fonds, de quelque manière que ce soit. Nous demandons 6,5 millions de dollars, ce qui correspond aux coûts ou aux pertes déjà enregistrées par l'industrie. Si on pouvait verser ce

montant à notre industrie d'une manière ou d'une autre — c'est ce dont nous avons besoin pour éviter d'autres mises à pied et d'autres fermetures.

M. Francesco Sorbara: D'accord, merci.

J'aimerais couvrir un autre secteur, monsieur le président.

Le président: Prenez votre temps.

M. Francesco Sorbara: Je m'adresse aux gens du secteur de l'énergie. J'ai jeté un coup d'œil aux données relatives au PIB du Canada et à ses composantes. Il faut réunir environ six ou sept secteurs pour arriver à la contribution de 10 % et aux 500 000 ou 600 000 emplois bien rémunérés qu'apporte le secteur de l'énergie avec les mines. J'ai toujours été un ardent défenseur du secteur de l'énergie. Au cours d'une autre décennie, lorsque les prix de l'énergie étaient élevés, beaucoup de gens ont quitté la côte Est du Canada pour l'Alberta. Ils ont déménagé là-bas, ont bien gagné leur vie et ont aussi appuyé d'autres régions durant cette période. Il ne faut pas oublier cela de nos jours.

Nous savons qu'il y a eu destruction de la demande ainsi qu'un problème d'approvisionnement, ce que j'ai appris en suivant les marchés pétroliers mondiaux au début du mois de mars. Cela étant, en ce qui concerne les liquidités, j'aimerais savoir s'il y a certains secteurs en Alberta — pas le vôtre nécessairement — où les nouvelles sont bonnes. Je pense aux secteurs chimique et pétrochimique, où des projets de milliards de dollars sont en train d'être réalisés.

J'aimerais souligner le positif, car je pense que tout n'est pas si noir. Le secteur pétrolier du Canada est dynamique. Comme vous le savez, il pourrait changer sur le plan de la structure, mais il doit continuer d'exister. Comme vous le dites, 80 % des besoins énergétiques de l'Ontario sont comblés grâce à des ressources non renouvelables et on répond au 20 % restant avec l'énergie nucléaire. Ce sera très difficile à remplacer, et ce, pendant de nombreuses années, et il s'agit d'une grosse composante.

J'aimerais entendre vos observations là-dessus. Merci.

M. Mark Scholz: Sur le plan des bonnes nouvelles, une des choses qui nous intéressent vraiment beaucoup, c'est d'utiliser nos plateformes de forage, qui ont traditionnellement été utilisées à 95 % du temps dans le secteur du pétrole et du gaz, dans un autre secteur. Nous envisageons d'utiliser ces mêmes installations, ainsi que d'autres mises à profit sur les champs pétrolifères, dans l'industrie de la géothermie. C'est une industrie qui en est à ses premiers balbutiements, mais dont le potentiel est énorme au Canada. Certes, cela ne sauvera pas le secteur de l'extraction, mais c'est indéniablement une formidable occasion pour le Canada, je pense, de se pencher sur la technologie renouvelable de base et de réorienter nos équipements de forage utilisés normalement pour l'extraction du pétrole et du gaz.

Nous nous sommes penchés sur la question et nous avons rencontré plusieurs responsables fédéraux pour obtenir des fonds pour l'exploration et pour étudier la faisabilité de la géothermie. Je dirais que c'est une bonne nouvelle pour l'industrie en ces temps difficiles.

• (1725)

M. Francesco Sorbara: Merci.

Le président: Merci à tous. Si vous voulez en savoir plus sur la géothermie, allez en Islande.

Nous allons maintenant passer à Mme Koutrakis puis à M. Poilievre, si vous avez du son, madame Koutrakis.

Mme Annie Koutrakis: Merci, monsieur le président.

Tout le monde m'entend bien?

Le président: Oui.

Mme Annie Koutrakis: On m'a demandé d'utiliser le micro de mon ordinateur portable.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos témoins pour leurs présentations, cet après-midi. Cela a été un excellent échange de commentaires et de points de vue. Je suis sûre que nous allons tous repartir aujourd'hui en nous sentant un peu plus intelligents. Je sais que cela sera mon cas.

J'ai deux questions à poser.

Ma première question est pour M. Armstrong. J'aimerais d'abord dire que je comprends les préoccupations des dentistes, notamment ceux de ma circonscription de Vimy, à Laval, principalement à propos de l'équipement de protection. Ils font observer qu'en son absence, on est au point mort. Le gouvernement, bien évidemment, fait tout ce qu'il peut, comme vous le savez, pour se procurer tout ce dont nous avons besoin. Quoi qu'il en soit, je prends bonne note de vos inquiétudes.

Selon l'Association dentaire canadienne, les corporations dentaires professionnelles et les dentistes indépendants n'auront probablement pas de mal à obtenir la Subvention salariale d'urgence du Canada, mais des questions se posent quant à la possibilité pour les dentistes ayant conclu des ententes de partage des coûts ou travaillant en partenariat d'être admissibles à cette subvention. À votre connaissance, ces dentistes ont-ils rencontré des difficultés lors de leurs demandes de subvention salariale d'urgence du Canada?

Dr Jim Armstrong: Merci beaucoup pour votre question.

En un mot, oui. Environ 26 % des dentistes travaillent dans le cadre de partenariats à coûts partagés. Parfois, les masses salariales pour les deux partenaires sont trop élevées ou ils ont d'autres problèmes. Cela serait vraiment bien de réfléchir à certaines de ces choses.

Vous avez parlé de l'équipement de protection individuelle. Nous avons entendu dire aujourd'hui que la demande de services a considérablement chuté et nous avons tous des problèmes de liquidités et de solvabilité. Il y a une chose pour laquelle je veux vraiment féliciter le premier ministre Horgan en Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral, c'est d'avoir trouvé des entreprises qui peuvent produire des équipements de protection personnelle, mais qui ne disposent pas de la machinerie de pointe pour ce faire. Ils ont été en mesure de leur fournir des capitaux pour acheter la machinerie de pointe nécessaire à leur production, qui constitue l'un des premiers maillons de la chaîne d'approvisionnement. C'est une chose que toutes les entreprises canadiennes vont devoir faire, sachant que les industries pétrolière et gazière vont laisser la place à la géothermie.

Je pense que si nous pouvons continuer à avoir des programmes qui nous soutiennent tous dans ces nouvelles aventures en ramenant une partie de la chaîne d'approvisionnement au Canada, ce serait formidable.

Mme Annie Koutrakis: Exactement. Cela serait vraiment un excellent moyen de stimuler notre économie aussi et de travailler à notre autosuffisance.

Pensez-vous, d'après les commentaires que vous avez aussi reçus de vos membres, que l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial est suffisante pour couvrir le loyer des cabinets dentaires, ou faudra-t-il envisager d'autres aides?

Dr Jim Armstrong: Encore une fois merci pour cette question.

Si des membres du Conseil du commerce de détail étaient là aujourd'hui, je suis sûr qu'ils diraient la même chose. Ce programme... et encore une fois, c'est anecdotique. Je n'ai pas de données pour tout le Canada, mais selon ce que j'ai entendu dire, et cela me préoccupe, en Colombie-Britannique, très peu de propriétaires d'immeubles vont en profiter. Ils ne veulent pas d'une coupe de 25 %. Je trouve cela décevant. À ce stade, cela ne nous semble pas bénéfique.

Mme Annie Koutrakis: Des suggestions?

Dr Jim Armstrong: Oui, vous savez, j'ai réfléchi à cela.

Nous avons tous parlé de l'élargissement de la subvention salariale pour les employés. Si elle était élargie, une partie de cet argent pourrait aussi être utilisée pour le loyer. Selon le programme tel qu'il est conçu, je pense, le gouvernement paie 50 %, le locataire 25 % et le propriétaire 25 %.

Cela fonctionnerait pour nous si la portion de 50 % pouvait être versée dans le cadre d'un programme similaire aux subventions salariales, directement aux locataires.

• (1730)

Mme Annie Koutrakis: Merci.

Monsieur le président, est-ce que j'ai le temps de poser une question brève?

Le président: Non, je suis désolé, madame Koutrakis, votre temps de parole a expiré.

Mme Annie Koutrakis: Entendu. J'aurais essayé.

Le président: Merci à tous.

Nous allons passer à M. Poilievre puis à M. Fragiskatos.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai une question à poser aux représentants du monde agricole qui comparaissent aujourd'hui.

Il y a de belles fermes dans ma circonscription. Je représente la merveilleuse campagne de Carleton au sud et à l'ouest d'Ottawa. On y trouve de belles exploitations laitières et des exploitations vouées à la culture commerciale et aux activités horticoles. L'une d'entre elles est Carleton Mushrooms. C'est l'un des plus gros producteurs de champignons en Ontario, voire au Canada. Elle emploie environ 50 personnes et le produit qu'elle offre est de qualité supérieure.

Les associations agricoles ont demandé une aide d'urgence de 2,6 milliards de dollars pour passer à travers la période de confinement lié à la COVID. Il est indéniable que notre approvisionnement en nourriture est essentiel à notre survie. Sans activités agricoles, la vie humaine n'existe pas.

J'aimerais demander ceci aux représentants du secteur agricole présents avec nous aujourd'hui: comment en êtes-vous arrivés à la somme de 2,6 milliards? Pourquoi cette somme permettra-t-elle à nos agriculteurs de survivre à ce confinement et d'être suffisamment solides à la fin de cette crise pour continuer à fournir à notre population des aliments nutritifs et délicieux?

Mme Janet Krayden: Je vais juste dire un mot vite fait puis je passerai la parole à M. Koeslag.

Tout d'abord, je voudrais clarifier une chose pour l'autre député: je dirais qu'actuellement, la majorité des champignonnières canadiennes ne sont admissibles à aucune des prestations d'urgence liées à la COVID, et les autres programmes ne marchent pas non plus. Nous ne sommes admissibles à absolument aucune aide, en ce moment.

Je laisse la parole à M. Koeslag, maintenant. Merci.

L'hon. Pierre Poilievre: Ouah!

Le président: Je vais intervenir avant que vous ne preniez la parole, monsieur Koeslag. Pour M. Poilievre, il semblerait que l'industrie du champignon ne puisse pas bénéficier des programmes agricoles habituels. Je ne sais pas pourquoi, mais, en gros, c'est ainsi. Je ne vais pas abuser de votre temps de parole. L'industrie du champignon se trouve dans une situation différente de celle de la communauté agricole dans son ensemble qui a accès à tous ces programmes pour les exploitants agricoles.

Peut-être M. Koeslag peut-il nous expliquer. Vous avez la parole.

M. Ryan Koeslag: Cela s'explique en partie par le fait que nous cultivons les champignons toute l'année. Mais, nous avons aussi une main-d'œuvre importante, dont des travailleurs étrangers temporaires. Cela nous met dans une position unique en ce qui concerne les programmes de travailleurs étrangers temporaires. En principe, ils relèvent du programme des travailleurs agricoles saisonniers.

Pour répondre à votre question des 2,6 milliards, je dirai que c'est un chiffre résultant d'un sondage que la Fédération canadienne de l'agriculture a mené auprès de ses membres. Nous avons ajouté nos chiffres, qui comprenaient non seulement les pertes de production, mais aussi les coûts liés au simple fait de devoir fournir l'équipement pour multiplier les moyens de transport par deux, pour installer des barrières dans les cafétérias dans les installations de conditionnement. Il y a eu un certain nombre de choses qui ont contribué à augmenter considérablement les coûts liés à l'approvisionnement de nos supermarchés en aliments.

Encore une fois, je ne peux m'empêcher de penser que nous mangeons tous trois fois par jour, si ce n'est plus, quels que soient tous ces problèmes liés au coût de la vie et les difficultés que rencontrent d'autres industries dont on parle. Je veux juste dire combien il est important que nos aliments soient canadiens. Nous devons nous assurer que ces industries puissent assurer leur survie et ne se retrouvent pas à court de liquidités ou obligées de mettre à pied. Il ne faut pas que nous importions notre nourriture, de même qu'il ne faut pas que nous importions notre pétrole. Il nous faut assurer notre propre approvisionnement, acheminer ces aliments aux supermarchés et nous assurer que les entreprises comme Carleton Mushrooms s'en sortent bien, restent ouvertes et nous fournissent notre nourriture.

• (1735)

L'hon. Pierre Poilievre: Sur le même sujet, Janet, j'ai deux questions à vous poser. Premièrement, pourriez-vous expliquer pourquoi les exploitations agricoles ne sont pas admissibles aux plans de sauvetage COVID qui ont été mis en place par le gouvernement? Deuxièmement, quels seront les effets de la taxe sur le carbone sur les coûts de carburant non exempté pour les producteurs du pays?

Mme Janet Krayden: Merci de vos questions monsieur Poilievre.

Fondamentalement, les mesures relatives à la COVID ne sont pas adaptées aux agriculteurs, et je dirais que cela vaut pour tous les agriculteurs du Canada. La raison en est que nous ne sommes pas considérés comme des petites entreprises. Les exploitations agricoles ont beaucoup d'investissements en capitaux et en machines. En ce sens, ce ne sont pas des petites entreprises. De plus, nous avons beaucoup de travailleurs. En raison de ces deux critères qui font partie des programmes pour les petites entreprises, nous ne sommes admissibles à rien.

Je dois également expliquer au Comité que nous ne pouvons bénéficier d'aucun des programmes agricoles. Cela ne concerne pas seulement le secteur des champignons. La série de programmes agricoles en vigueur pose de graves problèmes. À moins que les paramètres ne soient fixés — et la Fédération canadienne de l'agriculture a expliqué comment ils doivent l'être —, nous ne pouvons pas non plus avoir accès à un quelconque financement dans le cadre des programmes agricoles.

Voilà les deux problèmes qui se posent à nous. Nous n'avons accès à aucun financement pour l'instant. C'est pourquoi nous demandons l'aide de ce comité pour régler le problème.

Je vais maintenant céder la parole à Ryan qui va vous parler de la taxe sur le carbone.

M. Ryan Koeslag: La taxe sur le carbone devient un enjeu important pour nos exploitations agricoles. Comme je l'ai dit, nous travaillons 365 jours par an. Nos bâtiments ont des installations à température contrôlée. Ils consomment beaucoup de gaz. Ils utilisent beaucoup d'électricité, mais de manière très efficace. Les coûts de la taxe sur le carbone représentent un lourd fardeau. Le coût numéro un est la main-d'œuvre. Vient ensuite l'apport énergétique. Si nous augmentons ces coûts de façon conséquente, nous allons voir une augmentation des coûts de l'alimentation.

Il y a d'autres industries que nous connaissons, comme les serres, qui ont bénéficié d'une exemption ou d'un rabais pour la taxe sur le carbone. Nous cherchons à obtenir un allègement de la taxe sur le carbone, tout comme d'autres entreprises du secteur agricole.

Le président: Merci à tous pour cette ronde. Nous allons maintenant passer à M. Fragiskatos et ensuite à Mme Larouche, à moins que Gabriel ne veuille intervenir. Il y aura une question adressée à Mme Larouche, puis une autre à M. Julian.

Vous avez la parole, monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos: À ce que je sache, monsieur le président, Mme Carter est en fait une éléctrice de M. Fraser. Comme je ne suis pas du genre à faire obstacle à la démocratie, je vais donc céder mon temps de parole à M. Fraser.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Fraser.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie également mon collègue de sa grande générosité.

Bienvenue à tous nos témoins, et en particulier à Mme Carter, qui se joint à nous non seulement en sa qualité de représentante nationale, mais aussi de PDG de l'Autorité aéroportuaire internationale de Halifax.

Merci d'avoir accepté notre invitation, madame Carter. Si le temps nous le permet, j'aimerais me pencher sur deux sujets.

Tout d'abord, votre témoignage nous a permis de constater l'importance des retombées économiques directes de votre aéroport sur notre région, et plus généralement celles des aéroports. En plus de ces retombées directes, il est évident que les aéroports peuvent être de remarquables catalyseurs économiques pour les communautés et les régions, comme c'est le cas de l'aéroport international Stanfield de Halifax.

J'aimerais avoir votre avis sur l'une des industries qui revêt une importance stratégique pour la région atlantique, je veux parler du secteur du tourisme. Il va être particulièrement touché cette année. Dans les témoignages précédents, et aussi dans les conversations que j'ai eues avec les opérateurs touristiques, on nous dit que cette saison est à bien des égards une saison perdue. Beaucoup de nos opérateurs espèrent simplement pouvoir s'accrocher et préserver pour la prochaine saison les réseaux touristiques en place.

Pourriez-vous nous dire comment les aéroports pourraient jouer un rôle dans la relance du secteur du tourisme et comment le gouvernement fédéral pourrait faciliter la contribution des aéroports à cette relance?

• (1740)

Mme Joyce Carter: Merci pour votre question, monsieur Fraser. C'est un plaisir de vous revoir.

Comme vous le savez, l'aéroport Stanfield de Halifax a toujours joué un rôle majeur dans l'industrie du tourisme en Nouvelle-Écosse. Deux touristes sur trois qui viennent en Nouvelle-Écosse transitent par cet aéroport, et on peut dire la même chose de tous les autres aéroports du pays.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec toutes les industries, car il est très important que l'aéroport soit là et prêt lorsque l'industrie reprendra, et cet été sera certainement très difficile pour les touristes. Nous avons parlé plus tôt de l'appel qui a été fait au sujet du transport et des voyages qui se feront principalement au Canada en 2020. Ce que nous devons faire, c'est être financièrement solide au moment où l'industrie reprendra.

Quand on pense à l'industrie du tourisme elle-même et qu'on pense aux aéroports... Certains des commentaires que j'ai faits plus tôt sur la situation financière dans laquelle nous nous trouvons, peut-être qu'une des façons dont nous pourrions nous en sortir serait d'imposer des droits et des redevances. Nous sommes une société sans capital-actions. Le fardeau ne pourra être assumé par le système que s'il est répercuté sur les voyageurs.

La dernière chose que nous voulons faire en tant qu'association, en tant qu'aéroport ou en tant qu'industrie, c'est d'augmenter les redevances pour nous en sortir. Certains des éléments dont j'ai parlé dans mon exposé nous aideront à maintenir ces redevances à un faible niveau, car elles seront répercutées sur le consommateur.

M. Sean Fraser: Quels types de frais les consommateurs devraient-ils envisager et comment leur expérience de voyage serait-elle affectée au cas où vous devriez répercuter ces coûts? Donnez-moi un exemple pratique de ce que les voyageurs pourraient envisager, depuis le processus de réservation jusqu'au moment où ils embarquent dans l'avion.

Mme Joyce Carter: La taxe d'amélioration aéroportuaire est une taxe clé qui peut être répercutée sur les consommateurs. Comme nous le savons, elle est aujourd'hui payée directement par les voya-

geurs. Elle est payée pour les améliorations apportées aux aéroports. Quand on examine la situation des aéroports du Canada et qu'on envisage leur stabilité financière au cours des cinq prochaines années, on constate qu'ils n'ont pas suffisamment de revenus. Nous ne tirons des revenus que des passagers pour couvrir les coûts que nous devons assumer. Dans certains cas, les frais d'amélioration des aéroports doivent augmenter de 40 % à 50 % pour que nous puissions poursuivre nos activités pendant la période la plus critique, et ces frais sont directement répercutés sur les passagers.

Nous ne voulons pas en arriver là. Nous ne voulons pas emprunter, comme nos modèles nous y contraignent. Dans la situation financière où nous nous trouvons, nous ne sommes pas en mesure de soutenir l'industrie du tourisme au sortir de la crise.

M. Sean Fraser: Un des commentaires que vous avez fait lors de votre première intervention m'intrigue, à savoir que la plupart des déplacements en 2020 seront des déplacements intérieurs. Des opérateurs touristiques m'ont dit qu'ils ont demandé au gouvernement fédéral de faire pression pour encourager les voyages intérieurs dès que les consignes de santé publique le permettront. Pensez-vous que nous pouvons faire quelque chose pour aider les aéroports à faciliter les voyages intérieurs, afin que les opérateurs touristiques puissent voir une atténuation de certaines des pires conséquences économiques de cette épidémie?

Mme Joyce Carter: Lorsqu'on pense aux voyages, même entre provinces, l'une des principales choses que les provinces doivent faire est d'ouvrir leurs frontières lorsqu'il sera possible de le faire en toute sécurité. La région de l'Atlantique a toutes ses frontières fermées, même aux voyages interprovinciaux. La première chose que nous devons faire est de permettre aux gens de voyager en toute sécurité et aux compagnies aériennes de transporter les passagers entre ces provinces.

La deuxième chose que nous devons faire — et que nous avons déjà commencé à faire — est de collaborer très étroitement avec l'industrie pour disposer de tous les processus, procédures et équipements pour que les voyageurs se sentent en sécurité dans les aéroports. En effet, les gens ne voyageront pas, même à l'intérieur du pays, s'ils ne se sentent pas en sécurité. Je pense à ce qui s'est passé après le 11 septembre, lorsqu'il a fallu faire d'énormes investissements dans la sécurité.

Avec la pandémie qui nous frappe aujourd'hui, cet investissement va porter sur les technologies et les processus sans contact qui peuvent être appliqués aux passagers. L'innovation est, monsieur Fraser, un atout majeur qui permettra aux passagers de se sentir en sécurité dans les aéroports. Nous devons conserver l'argent dont nous disposons aujourd'hui pour réaliser ces investissements, et être prêts à faciliter la croissance du tourisme qui se produira lorsque nous commencerons à sortir de l'impasse.

• (1745)

Le président: Merci beaucoup à vous deux, monsieur Fraser et madame Carter.

Nous allons passer à une question dans l'ordre suivant: Mme Larouche, M. Julian, Mme May, M. Morantz — s'il est toujours en ligne — et M. Fragiskatos.

Je vous cède la parole, madame Larouche.

[Français]

Mme Andréanne Larouche: Très bien, je vous remercie.

Je vais continuer à poser des questions à la représentante de la FADOQ.

J'entends beaucoup d'inquiétudes liées à la protection des régimes de pension, surtout que de nombreuses faillites sont à prévoir. La situation actuelle vous inquiète-t-elle en ce qui concerne la protection des pensions des travailleurs? Je sais que vous avez déposé un magnifique mémoire au Comité permanent de la condition féminine concernant les défis contemporains auxquels font face les femmes âgées au Canada.

Cette menace au pouvoir d'achat et aux pensions pourrait-elle affecter particulièrement les femmes âgées?

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Nous l'avons mentionné en février, lorsque nous nous sommes présentés devant ce comité, et c'est encore d'actualité avec la COVID-19. Des faillites sont à prévoir au cours des prochains mois et on s'attend à ce que des travailleurs voient leur régime de retraite amputé à cause de cela.

Le gouvernement fédéral peut mettre en œuvre deux mesures, car deux lois sont sous le parapluie du fédéral, soit la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ainsi que la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Ces deux lois pourraient être modifiées afin d'élever les retraités au même niveau que les créanciers prioritaires, c'est-à-dire au niveau des banques.

Nous avons déjà demandé au gouvernement du Québec de créer un régime d'assurance pour les fonds de pension. Cela a été fait. De son côté, le fédéral pourrait faire preuve de leadership bienveillant en modifiant les deux lois que j'ai précédemment citées. Cela aurait des répercussions pour les femmes, parce que celles qui sont chefs d'entreprises ou travailleuses pourraient souffrir de manques. Dans certaines compagnies, que je ne nommerai pas, des travailleurs ont perdu une bonne part de leur régime de pension.

Mme Andréanne Larouche: Je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Le président: Il faudra en rester là. Merci, madame Larouche.

Nous passons à M. Julian, puis à Mme May.

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Armstrong.

Vous avez exprimé très clairement les recommandations pleines de bon sens qui émanent de l'Association dentaire canadienne. Je ne pense pas que quiconque puisse les contester, mais je voudrais approfondir un peu plus le troisième point où vous parlez du soutien du gouvernement à un élargissement des prestations de soins de santé. Aux États-Unis, les compagnies d'assurance absorbent une grande partie de l'argent consacré à la santé. En réalité, les soins de santé coûtent deux fois plus cher aux États-Unis et de nombreuses personnes ne sont pas couvertes. Je sais que l'Association dentaire canadienne a pris position sur les soins dentaires nationaux, mais n'est-il pas plus logique, plutôt que de mettre des fonds publics à la disposition des compagnies d'assurance qui s'enrichiront, de s'assurer que nous étendons la couverture publique des soins dentaires et de veiller ainsi à ce que cela s'ajoute à vos trois autres points concernant la garantie que les dentistes du pays puissent surmonter cette pandémie et la crise économique qui en fait partie?

Dr Jim Armstrong: Merci de votre question. Je pense qu'en fait, nous allons faire partie d'un groupe d'experts sur la santé qui se réunira dès que nous aurons surmonté la crise économique et la crise des soins de santé liée à la COVID-19.

Compte tenu de ce que nous avons vécu et de l'effondrement de la demande, nous faisons tous face à un environnement totalement nouveau dans lequel nous devons innover et évoluer. Nous serions heureux de prendre part à toute conversation et d'examiner toute solution de rechange. Je dirai qu'en ce moment, le produit qui est sur le marché a des effets bénéfiques sur la santé, et les Canadiens sont vraiment stressés. Les problèmes de santé mentale des Canadiens sont énormes en ce moment, et cela en fait partie. Mon dos me tue depuis que je travaille à la maison. Mes patients se cassent les dents. C'est au moins un véhicule rapide. Il y a peut-être de meilleurs véhicules à long terme.

Merci.

Le président: Merci à vous deux.

Vous avez une question, madame May.

Mme Elizabeth May: Oui, il est vraiment difficile de savoir avec autant de témoins convaincants... et merci à vous tous d'être ici.

Un thème semble se dégager, celui de l'après-pandémie et de ce que nous avons appris sur les chaînes d'approvisionnement mondialisées. Nous devrions peut-être envisager une plus grande sécurité énergétique et une plus grande sécurité alimentaire dont on s'occuperait davantage au niveau local.

Je voulais revenir à ce que disait Mark Scholz. Je suis d'accord pour dire que notre pays devrait être plus sûr sur le plan énergétique et j'appuie pleinement ce que vous avez dit sur le potentiel de la géothermie. Je me demande si vous avez des réflexions à faire sur le financement que le gouvernement fédéral accorde pour le nettoyage des puits abandonnés. Je crois savoir qu'environ 10 % de ces puits pourraient avoir un potentiel géothermique, et je me demande si vous avez une idée là-dessus.

• (1750)

M. Mark Scholz: Désolé, madame May, pourriez-vous répéter la question?

Mme Elizabeth May: Oui, ma question est liée au nettoyage des puits abandonnés. Je crois savoir qu'environ 10 % de ces puits pourraient avoir suffisamment de chaleur en profondeur pour que des turbines puissent produire de l'électricité géothermique.

M. Mark Scholz: Je ne suis pas expert en la matière, mais je dirais certainement qu'il existe un énorme potentiel pour revenir aux puits existants et évaluer la viabilité de la géothermie. En fin de compte, un puits géothermique est foré exactement de la même manière qu'un puits de pétrole ou de gaz naturel. Je n'en dirai pas plus. Comme je l'ai dit, je ne connais pas les pourcentages ou ce à quoi cela ressemblerait. Je sais simplement que c'est possible.

Mme Elizabeth May: Je ne voulais pas que Peter Julian reçoive l'unique question pointue. Nous passons donc des dentistes aux...

Le président: Merci, madame May, et bienvenue au Comité.

Nous passons à M. Marty Morantz et nous terminerons avec M. Peter Fragiskatos.

Vous avez la parole, monsieur Morantz.

M. Marty Morantz: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse aux comptables professionnels agréés. J'ai entendu dire par certains cabinets de ma circonscription — et je l'ai déjà souligné par le passé — que ces programmes d'urgence présentent de nombreuses lacunes. L'une d'entre elles que j'ai trouvée intéressante concerne les comptables professionnels. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas faire état d'une perte de recettes requise d'une année sur l'autre parce qu'en février, mars et avril, ils sont occupés à traiter les déclarations d'impôts de leurs clients et attendent la fin de la saison fiscale pour s'occuper des factures. Apparemment, il s'agit d'un problème courant et les cabinets comptables ont du mal à garder leur personnel parce qu'ils n'ont pas les revenus nécessaires.

Je me demande simplement si vous êtes au courant de cette situation et si vous avez des commentaires à faire à ce sujet.

M. Bruce Ball: Je pourrais répondre, mais peut-être que Mme Thomas voudrait le faire.

Le président: L'un ou l'autre... ou tous les deux, en fait.

Mme Joy Thomas: Allez-y, monsieur Ball.

M. Bruce Ball: Très bien. J'y vais en premier.

D'après ce que j'entends, cela dépend aussi des activités de l'entreprise. Notre profession a connu un certain ralentissement, de sorte que le travail dans le domaine des assurances s'est un peu ralenti, car celui-ci demande beaucoup plus que du travail à domicile. Je pense que les fiscalistes ont été pas mal sollicités pour s'occuper de la conformité. Je pense donc que cela dépend vraiment des activités de l'entreprise.

L'autre chose que j'ai entendu dire, c'est que la crise a frappé les petites entreprises probablement plus durement que les grandes. Les grandes sont mieux organisées pour travailler à domicile et ce genre de choses. Comme beaucoup de petites entreprises, je pense qu'elles ont également été touchées. Certaines pratiques se sont spécialisées dans les services aux personnes âgées, et je pense que cela a été un problème. Il est très difficile de travailler avec ces clients en ce moment.

Le président: Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Thomas?

Mme Joy Thomas: Non, je pense que M. Ball a vraiment fait le tour de la question.

J'allais dire que ce que nous entendons semble venir davantage de petites et moyennes entreprises. Leurs revenus se concentrent sur certaines parties de l'année, alors que les grandes entreprises du pays offrent un certain nombre de services de conseil, d'audit et de fiscalité, et sont donc plus diversifiées.

Les variations de recettes posent certainement des problèmes, que ce soit au sein de la profession comptable ou dans d'autres secteurs. Je pense que c'est un secteur dans lequel nous avons recensé certains des problèmes dont nous discutons actuellement avec le gouvernement.

Le président: D'accord. Merci à vous deux.

Nous allons maintenant conclure avec Peter Fragiskatos.

Je vous laisse la parole, monsieur Fragiskatos.

• (1755)

M. Peter Fragiskatos: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Carter.

Madame Carter, au cours de votre témoignage, vous avez parfaitement résumé l'empreinte économique des aéroports sur les communautés. À London, en Ontario, nous avons la chance d'avoir l'aéroport international de London. Ces dernières années, sa contribution à la croissance de la ville a été considérable. Le nombre de navetteurs qui y transitent était de 500 000 il y a quelques années à peine. Je pense qu'il est aujourd'hui de 650 000 à 700 000. C'est vraiment important pour notre ville, et je sais qu'il en va de même pour les villes de toutes les régions du pays.

Quelle est votre principale recommandation au gouvernement fédéral? Vous avez évoqué avec éloquence un certain nombre de choses ici aujourd'hui, mais quelle est votre principale préoccupation et comment le gouvernement peut-il vous aider en ce moment?

Mme Joyce Carter: Merci beaucoup de votre question, qui est d'actualité.

La question clé est vraiment le manque d'argent. Comme on nous a dit qu'il n'y en aurait pas, il faudrait alors faire supprimer le loyer du bail foncier. Cela n'aide pas tous les aéroports, mais surtout, nous recherchons des garanties de prêt et de cautionnement, et des paiements préférentiels à nos prêteurs.

Ce qui va arriver aux aéroports — au sujet de la dette dont j'ai parlé — c'est qu'ils vont commencer à enfreindre les clauses de leur contrat, avec les conséquences graves que cela implique. Nous devons obtenir un certain allègement des engagements et des paiements de la dette à venir pour nous permettre de traverser cette période vraiment cruciale, et franchement, pour nous permettre de faire certains des emprunts dont j'ai parlé plus tôt, que nous préférons ne pas faire, mais que nous serons bien obligés de faire. Tant que nous serons en mauvaise posture avec nos emprunteurs, les aéroports ne pourront pas continuer à fonctionner comme ils l'ont fait dans le passé. Voilà les principales demandes que nous avons reçues du gouvernement fédéral jusqu'à présent.

M. Peter Fragiskatos: Merci.

Le président: Sur ce, je tiens à remercier les membres et les témoins pour leurs réponses franches et leur présentation.

Je pense que quelques personnes ici présentes ont des liens avec Fort McMurray. Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à adresser nos meilleurs vœux aux citoyens de Fort McMurray, au vu des moments les plus difficiles les uns que les autres qu'ils ont traversés.

Enfin, les dernières semaines ont été longues. Je tiens à remercier les greffiers, les analystes et les techniciens, qui travaillent avec un grand nombre de comités pour faire fonctionner de la meilleure façon possible ce système en ces temps difficiles.

Sur ce, nous allons lever la séance. Merci à tous, et à la semaine prochaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>